

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

Séance du Mercredi 28 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

1. — Procès-verbal (p. 4532).

2. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4532).

Coopération (p. 4532).

MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Serge Boucheny, Jean Cauchon, Pierre Croze.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Philippe Machefer, Raoul Vadepiéd, Pierre-Christian Taittinger, Michel Maurice-Bokanowski, Robert Galley, ministre de la coopération ; Georges Spéna.

Sur les crédits (p. 4545).

Titre IV. — Amendement n° 222 de Mme Rolande Perlican. — Mme Rolande Perlican, MM. le rapporteur spécial, le ministre, Jean-Pierre Cantegrit. — Rejet.

Adoption des crédits.

Articles additionnels (p. 4545).

Amendement n° 232 de M. Serge Boucheny. — MM. Serge Boucheny, le rapporteur spécial, le ministre. — Irrecevabilité.

Amendement n° 234 de M. Philippe Machefer. — MM. Philippe Machefer, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

Affaires étrangères (p. 4547).

MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Etienne Dailly, Claude Mont, rapporteur pour avis de

★ (1 f.)

la commission des affaires étrangères ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques).

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères ; Charles de Cuttoli.

3. — Candidatures à des organismes extraparlimentaires (p. 4560).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

4. — Nominations à des organismes extraparlimentaires (p. 4560).

5. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4560).

MM. Jacques Chaumont, Pierre Croze, Jacques Genton, Robert Pontillon, Jean Garcia, Philippe Machefer, Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

Sur les crédits (p. 4571).

Titre IV :

Amendements n° 218 de M. Francis Palmero et 233 de M. Charles de Cuttoli. — MM. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Charles de Cuttoli, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; le ministre, Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. — Retrait de l'amendement n° 233. — Adoption de l'amendement n° 218.

Amendement n° 223 de M. Serge Boucheny. — MM. Serge Boucheny, Pierre Croze, le président de la commission, le ministre. — Rejet.

Adoption des crédits modifiés

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Dépôt de propositions de loi (p. 4574).

7. — Ordre du jour (p. 4574).

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures vingt-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n^{os} 49 et 50, 1979-1980).

Coopération.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique d'aide et de coopération que la France mène à l'égard des pays d'Afrique et de l'océan Indien se caractérise par une grande stabilité. Cela est vrai aussi bien au plan des institutions qu'au plan financier.

En effet, le cadre institutionnel de la coopération a très peu évolué au cours de ces dernières années. Peu d'accords nouveaux sont conclus; l'année dernière, un seul a été signé, avec la République des Comores. La raison en est que tous les pays africains francophones et une bonne partie des pays anglophones et lusophones ont déjà passé de tels accords. Quant aux accords existants, ils n'ont pratiquement pas été modifiés.

Cela montre que les rapports de la France et des pays africains qui relèvent du ministère de la coopération sont désormais solidement établis et adaptés aux objectifs poursuivis.

Quant aux moyens financiers mis à la disposition du ministère de la coopération, qui sont retracés dans le projet de budget qui nous est soumis, ils ne représentent qu'une partie des crédits budgétaires destinés aux pays en voie de développement. D'après les documents annexés au projet de loi de finances, l'ensemble de ces crédits s'élèvera l'année prochaine à 8 400 millions de francs, en augmentation de 15,6 p. 100 sur 1979.

Avec un montant de 4 milliards de francs, le budget de la coopération représente ainsi 48 p. 100 de l'ensemble des crédits budgétaires accordés par la France aux Etats en voie de développement.

Monsieur le ministre, je n'évoquerai pas à cette tribune les remous qui ont récemment agité la vie politique de certains Etats africains. Cette question, comme vous l'avez justement observé devant l'Assemblée nationale, relève de la politique générale du Gouvernement et non de la gestion de la coopération qui est de votre seule responsabilité.

En revanche, monsieur le président, mes chers collègues, je compléterai mon intervention par quelques indications générales sur l'évolution de notre aide au tiers monde, car je crois nécessaire que le Sénat ait une vue d'ensemble de l'effort de la France en faveur des pays en voie de développement.

Le projet de budget qui nous est soumis présente par rapport aux budgets des années précédentes plusieurs traits originaux. C'est sur ceux-ci que je voudrais surtout insister.

En premier lieu, il est réconfortant de constater que le taux de progression de ce budget est assez élevé. Les crédits du ministère de la coopération augmenteront, en effet, de plus de 16 p. 100 en 1980.

Cette augmentation, venant après une progression de 14,20 p. 100 en 1979, peut être considérée comme satisfaisante car elle traduit sans conteste une accentuation de l'aide de la France au développement des pays africains avec lesquels nous coopérons.

Ma deuxième observation sera pour souligner les priorités, au nombre de trois, qui apparaissent à l'intérieur de ce budget. Ce sont l'aide aux investissements, la coopération technique militaire et les concours financiers directs aux Etats.

D'abord, l'aide aux investissements intéresse le développement rural, les actions sociales et, parfois, le secteur industriel. Elle revêt l'aspect de subventions distribuées par le fonds d'aide et de coopération, le F. A. C., géré par le ministère. Elle est complétée par des prêts accordés par la caisse centrale de coopération économique.

Pour 1980, les crédits du F. A. C. seront en augmentation de 49,2 p. 100 en autorisations de programme. Cette progression est évidemment spectaculaire, d'autant qu'elle succède à une stagnation des crédits en 1979 sur laquelle, d'ailleurs, il y a un an j'avais appelé votre attention.

En outre, il est réconfortant de constater que c'est aux Etats les plus pauvres, notamment aux Etats du Sahel, qu'iront en priorité les dotations du F. A. C. Dans ces pays, la coopération portera plus particulièrement sur le développement de la production agricole, notamment sur l'étude et l'édification de barrages.

Dans les autres secteurs, plusieurs projets d'équipement ont été préparés par nos partenaires africains, projets entre lesquels il convient maintenant de choisir. C'est ainsi qu'il est envisagé la réalisation de divers projets de télécommunications, d'équipement de voies de communications ferroviaires et la fourniture de bateaux de petit tonnage.

Deuxième priorité de ce budget : les crédits de la coopération technique militaire. Il s'agit, je le précise, de l'aide à la formation et à l'encadrement de personnels militaires africains. Ces crédits augmenteront de 51 p. 100 en 1980. Déjà en 1979, ils s'étaient accrus de 37 p. 100.

Il semble que la persistance de cette tendance à la hausse ait des causes à la fois politiques et techniques. D'une part, la détérioration de la situation politique sur le continent africain provoque de nombreux conflits armés devant lesquels, faute de cadres et de moyens suffisants, les armées nationales sont souvent impuissantes. D'autre part, il est nécessaire dans plusieurs pays de renouveler les matériels militaires devenus vétustes.

Ainsi, il faut bien le dire, l'aide militaire aura plus que doublé en quatre ans. Il est vrai, monsieur le ministre, que cette augmentation résulte en partie de crédits transférés du ministère de la défense. Mais, malgré cela, la priorité accordée à ce type d'aide est incontestable.

Certes, votre commission a relevé avec satisfaction que notre aide militaire vise en priorité au renforcement des armées nationales, soit par la formation de leurs cadres, soit par la modernisation de leurs matériels, plutôt qu'à l'envoi sur place d'assistants techniques. Mais, d'une façon générale, il reste que le gonflement important de notre aide militaire depuis 1978, qui répond sans doute à une nécessité — encore qu'il soit malaisé d'en apprécier l'efficacité sur le terrain — entraîne une stagnation relative des crédits affectés à d'autres secteurs, notamment à ceux de l'assistance technique civile.

Troisième et dernière priorité du budget de la coopération : les concours directs aux Etats. Il s'agit d'une aide financière globale accordée par notre pays aux Etats qui ne parviennent pas à faire face à leurs échéances : par exemple, rembourser les emprunts contractés à l'extérieur, dédommager les agriculteurs victimes de la sécheresse ou, tout simplement, payer leurs fonctionnaires. Depuis plusieurs années, le Parlement critique cette forme d'aide, qui tient plus de l'assistance que de la coopération. Cependant, loin de régresser, on est bien obligé de constater qu'elle augmente d'année en année. En 1980, elle double presque, pour atteindre un montant de 287 millions de francs.

Il faut s'attendre à ce que cette aide subsiste encore pendant plusieurs années. Cela est dû, en premier lieu, à la persistance de conflits comme ceux du Tchad ou de la Mauritanie. C'est aussi la conséquence de l'avènement de l'indépendance d'Etats pratiquement dépourvus de ressources budgétaires, tels que Djibouti ou les Comores.

C'est ainsi qu'en 1979, sur les 164 millions de francs accordés, 46 l'ont été à la République de Djibouti et 33,5 au Tchad.

Compte tenu des trois secteurs privilégiés que je viens d'évoquer, les crédits affectés aux autres formes de coopération progressent peu. C'est le cas notamment de l'assistance technique civile, dont l'importance demeure inchangée en valeur relative et qui représente 53 p. 100 de l'aide accordée par le ministère de la coopération aux pays africains.

Cette assistance s'exerce principalement dans trois secteurs : l'enseignement et la formation, la coopération culturelle, les actions sanitaires et sociales.

Les crédits en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle atteindront 1 097 millions de francs en 1980, soit 11,2 p. 100 de plus qu'en 1979.

Il semble, monsieur le ministre, que votre politique consiste surtout à favoriser la formation de maîtres africains plutôt qu'à maintenir en permanence sur place des enseignants français. Si tel est bien le cas, je crois, pour ma part, que cette politique va dans la bonne direction et je ne peux que vous encourager à y persévérer.

Les crédits de la coopération culturelle augmentent globalement de 19,5 p. 100, mais cette augmentation est imputable à la forte croissance des crédits d'équipement. En effet, les crédits de fonctionnement ne devraient progresser que de 6,2 p. 100.

Quant aux actions sanitaires et sociales, les moyens financiers qui leur seront consacrés s'accroîtront de 13,2 p. 100 en 1980. Vous vous efforcez, monsieur le ministre, d'accélérer l'africanisation du personnel médical afin de réserver l'aide française à la fourniture de spécialistes et aux tâches de formation et de prévention.

Il est réconfortant de constater que cette politique se traduit peu à peu dans les faits. La part des médecins nationaux dans l'ensemble des médecins en exercice dans les pays de la coopération est passée en effet de 42 p. 100 en 1970 à 63 p. 100 en 1977.

Je ne voudrais pas terminer ce bref examen des différents secteurs dans lesquels s'exerce notre politique de coopération sans évoquer brièvement l'évolution des crédits pour la recherche scientifique et technique. Les subventions qui sont allouées à ce titre à l'office de recherche scientifique et technique outre-mer et au groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale varieront peu en 1980. En effet, si les subventions de fonctionnement augmentent dans des proportions raisonnables, les subventions d'équipement diminuent en francs constants puisque leur augmentation n'est que de 4,2 p. 100. Face à cette évolution, on est en droit, monsieur le ministre, de s'inquiéter de l'avenir des programmes de nos instituts de recherche.

Tels sont, mes chers collègues, les points forts et les points faibles — heureusement moins nombreux — de ce projet de budget.

Pour terminer, je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur l'évolution inquiétante de l'ensemble de notre aide aux pays en voie de développement.

En 1977, l'aide publique française, prêts et dons confondus, s'est élevée à plus de 11 milliards de francs. Ce montant représentait 0,60 p. 100 du produit national brut, ce qui traduisait déjà un recul par rapport à l'année précédente, année pour laquelle le rapport au P.N.B. était de 0,62 p. 100. Cette évolution semble s'être confirmée en 1978.

D'après le rapport du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., l'aide publique de la France aurait encore diminué en valeur relative et serait passée à 0,57 p. 100 du P.N.B.

Cette régression de notre aide, monsieur le ministre, est d'autant plus préoccupante qu'elle tranche sur la progression générale de l'aide fournie par les autres pays occidentaux.

En outre, il faut souligner que ces statistiques comprennent les crédits affectés à nos départements et territoires d'outre-mer. En ne tenant pas compte de cette aide, que l'on peut qualifier « d'interne », on constate que l'aide française au tiers monde représente environ 0,33 p. 100 de notre P.N.B. Il y a là, monsieur le ministre, quelque chose de très inquiétant.

En ce qui concerne la forme et la répartition géographique de notre aide, les observations de votre commission des finances sont plus favorables. Elle a constaté, en effet, que la majeure partie de l'aide publique française est versée sous la forme de dons et subventions, les prêts ne représentant que 10 p. 100 environ du total. D'autre part, l'aide bilatérale demeure prépondérante par rapport à l'aide multilatérale. L'équilibre ainsi réalisé paraît satisfaisant et je ne m'y attarderai donc pas.

Je ne peux cependant manquer d'évoquer, à propos de l'aide multilatérale, l'accord intervenu en juin dernier sur le renouvellement de la convention de Lomé. Cet accord, comme vous le savez, mes chers collègues, va régler pour les cinq années à venir les modalités de l'aide de la Communauté économique européenne aux pays africains, des Caraïbes et du Pacifique. La nouvelle convention de Lomé II ressemblera en fait beaucoup à la précédente. Plus que de novation, c'est surtout de consolidation que l'on peut parler. Ainsi, le système Stabex, qui offre aux pays africains la garantie d'un minimum de recettes à l'exportation, est confirmé et étendu à dix produits nouveaux. De même, le libre accès au marché européen des exportations africaines ainsi que la non-réciprocité des avantages commerciaux sont réaffirmés.

La nouvelle convention comportera toutefois, par rapport à l'ancienne, deux améliorations importantes qu'il convient de signaler : d'une part, des prêts particuliers seront consentis par la C.E.E. pour financer les investissements miniers en Afrique ; d'autre part, le montant total de l'aide financière

européenne s'élèvera à 5 600 millions de francs d'unités de compte, soit un accroissement de 62 p. 100 par rapport à Lomé I.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que le projet de budget de la coopération a suscitées de la part de la commission des finances.

Je terminerai par une remarque d'ordre général. Certes, il est difficile d'apprécier l'impact exact de l'aide publique au développement sur l'économie et le bien-être des pays qui en bénéficient. On peut même craindre que les pays industrialisés subissent de plus en plus une concurrence, limitée mais très vive, de certains pays du tiers monde dans quelques secteurs industriels. Cette concurrence n'est pas niable, mais il n'en est pas moins vrai qu'à terme le développement d'industries et l'apparition de nouveaux marchés dans le tiers monde sont profitables à l'économie des pays développés.

En outre — et ce sera ma conclusion — il est évident que l'aide des pays industrialisés est souvent le seul moyen de survie pour un certain nombre de pays particulièrement défavorisés qui, sans cette aide, ne pourraient que s'enfoncer davantage dans le sous-développement. La mission que la France remplit à l'égard de ces Etats est, je dois le dire, à l'honneur de notre pays.

C'est la raison pour laquelle votre commission des finances vous propose d'adopter les crédits du budget de la coopération pour 1980. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du C.N.I.P., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.)

M. le président. La parole est à M. Louis Martin, rapporteur pour avis.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'analyse des données purement budgétaires relatives au ministère de la coopération ayant été présentée de façon détaillée par notre excellent collègue, M. Schmitt, au nom de la commission des finances, et compte tenu de l'abondance des textes que contient mon rapport écrit, je vais me permettre de résumer en quelques mots l'avis de votre commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, qui portera plus spécialement sur les situations économiques et politiques qui conditionnent chez nos partenaires des actions envisagées par l'engagement des crédits prévus.

Afin de bien situer les problèmes économiques du continent africain, il me paraît opportun de rappeler le potentiel des ressources que possède l'Afrique dans son sous-sol et dont l'exploitation nécessite des moyens importants. Ces richesses sont convoitées par la plupart des pays industrialisés, qui en sont dépourvus dans leur propre territoire.

La France dépend, pour une bonne part de son économie, des matières premières africaines, au premier rang desquelles il convient de citer le fer, le manganèse, l'aluminium, le cuivre, etc.

Lorsque l'on parle de l'Afrique, il est bon de se méfier des généralisations. L'une des caractéristiques majeures des réalités africaines est, en effet, la grande diversité des situations d'un Etat à l'autre. Par exemple, contrairement à l'Afrique francophone dont les Etats se situent parmi les plus pauvres en ressources minérales, l'Afrique australe recelle des richesses inépuisables qui font de cette région un cas particulier dans l'ensemble africain et qui représentent un élément fondamental pour la sécurité économique de l'Europe.

L'analyse, qui figure dans mon rapport écrit, du bilan économique de l'année écoulée pour l'Afrique laisse voir émerger de nombreux facteurs défavorables.

Toutefois dans le cadre de la C.N.U.C.E.D. — conférence des Nations unies pour le commerce et le développement — un accord est intervenu, créant un fonds commun pour les produits de base. Cette institution ne manque pas d'être considérée par les pays en voie de développement comme l'une des bases d'un nouvel ordre économique mondial, bien que sa portée se trouve limitée par le fonctionnement des accords de produits dont plusieurs ont été conclus. Ceux-ci concernent le cacao, l'huile d'olive, tandis que d'autres relatifs au caoutchouc et au cuivre sont en cours de négociation.

Un autre facteur de progrès se situe dans le domaine de la formation et de la scolarisation, où l'on observe l'africanisation des cadres scolaires. Au passage, j'aurai garde de ne pas oublier les efforts que comportent les dispositions de la convention de Lomé 2 dans le sens d'une intensification des rapports entre l'Europe et l'Afrique.

Je reviens aux facteurs défavorables tant ils sont préoccupants à tous égards. Ils sont, de loin, les points dominants d'une situation qui n'est pas faite pour favoriser les actions du ministère de la coopération.

Les prix des produits de base exportés par nos partenaires ont tendance à reculer dans l'ensemble par rapport à l'année passée, alors que, dans le même temps, le coût des importations a considérablement augmenté.

La crise frappe de plein fouet les pays en voie de développement et, singulièrement, les plus défavorisés d'entre eux ; les pauvres s'appauvrissent encore au fil des jours. La plupart de nos partenaires africains ne disposent pas de produits valorisés par les effets de la crise ; ils doivent payer plus cher à la fois les matières premières et les produits énergétiques dont ils ont besoin.

En outre, nous devons avoir présente à l'esprit la grande pauvreté de nos partenaires en général ; sur les quarante-neuf Etats que compte le continent africain, les vingt-quatre qui sont liés à la France par des accords de coopération sont, à deux exceptions près, les plus défavorisés. Leur revenu annuel moyen par habitant ne dépasse pas 600 dollars ; dans treize d'entre eux, il n'atteint pas 300 dollars, tandis que le citoyen d'Amérique du Sud, pour établir une comparaison, dispose de 1 000 dollars.

A ces ombres du tableau que je viens de brosser, s'ajoute le fait que la croissance économique se trouve déséquilibrée par la croissance démographique. Ce phénomène conduit parfois à de fortes tensions sociales, dans la mesure où les emplois sont trop peu nombreux pour absorber le chômage urbain et l'exode rural.

Autre constatation : les structures socio-économiques de la plupart des Etats restent précaires ; le développement est en grande partie tributaire de l'extérieur. Il reste très vulnérable ; les cadres intermédiaires font défaut, beaucoup de pays, ainsi que des régions à l'intérieur des Etats, souffrent d'enclavement.

Sur le plan politique, l'année écoulée n'a pas été meilleure dans son ensemble. Il s'est néanmoins dégagé quelques facteurs qui méritent d'être cités et qui se rapportent à la progression de la démocratie.

Trois dictatures sanguinaires, qui compromettaient l'image de l'Afrique et des Africains dans le monde, sont tombées au cours de l'année écoulée : le maréchal Amin Dada a été chassé de l'Ouganda ; l'empereur Bokassa, qui semble avoir multiplié les exactions à la fin de son règne, a été renversé, dans l'Etat Centrafricain ; enfin, la tyrannie sanguinaire inspirée par Macias N'Guema a pris fin en Guinée équatoriale, en août dernier.

Dans le même temps où disparaissaient trois régimes fort contestables, la démocratie élective — hâtivement jugée par beaucoup difficilement compatible avec les structures politiques et les mentalités africaines — a progressé. Après treize années de gouvernement militaire sans partage, cinq partis politiques ont participé, dans une atmosphère de liberté remarquable, à des élections libres, le 7 mai 1979, au Nigeria.

La signification des élections qui se sont déroulées en Rhodésie en avril 1979 est, certes, plus ambiguë. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a là, sans doute, l'amorce d'une solution pour l'avenir de la Rhodésie et un progrès majeur par rapport à la situation qui prévalait sous l'empire du gouvernement minoritaire de M. Smith.

Je citerai aussi un autre point positif : l'amorce d'une réconciliation nationale au Tchad et ce dans un contexte spécifiquement africain.

Autre constatation qui mérite attention : l'évolution de l'influence soviéto-cubaine en Afrique.

A cet égard, il est bon de rappeler tout d'abord que treize Etats africains ont opté pour le socialisme. La plupart de ces Etats accueillent des conseillers militaires soviétiques ou cubains et ont accordé des facilités navales ou aériennes à l'U. R. S. S. Certains de ces Etats vont encore plus loin en hébergeant d'importants contingents de troupes en provenance d'Etats non africains, de Cuba en particulier.

L'importance de ces troupes — de 20 000 à 30 000 hommes — est sans commune mesure avec les quelques compagnies françaises actuellement en mission temporaire en Afrique. Les troupes cubaines sont intervenues massivement en Angola et en Ethiopie.

Il n'empêche que la politique des pays de l'Est en Afrique demeure plus prudente et plus circonspecte qu'on le dit souvent. Par ailleurs, de nombreux Etats socialistes d'Afrique sont parfois trop hâtivement considérés comme de simples agents de la politique soviétique.

De fait, la plupart des Etats socialistes d'Afrique poursuivent une politique qui leur est propre et qui n'exclut pas certaines ouvertures ou même parfois des relations étroites, dans certains domaines, avec des pays occidentaux.

Cela étant précisé, il reste que la stabilité politique demeure précaire en divers points où l'ingérence de puissances étrangères continue à se manifester.

Autre menace de nature différente qu'il convient de citer et qui est beaucoup plus tangible : la pression que semble exercer le prosélytisme musulman du régime libyen sur de nombreux Etats africains. La puissance militaire de ce pays se caractérise notamment par un équipement comportant 2 000 chars modernes de modèle soviétique.

En Afrique australe se situe un autre point chaud avec les graves risques de tension en Namibie et la poursuite de la rébellion en Rhodésie.

Mais l'élément le plus inquiétant pour l'avenir de l'Afrique semble provenir de la fragilité de la plupart des Etats, en particulier celle des Etats modérés : fragilité politique, économique, sociologique, tout un ensemble de facteurs qui tend à favoriser les entreprises de déstabilisation.

Après avoir mis le projecteur sur le continent africain avec lequel la France n'a jamais cessé d'avoir des rapports constants, étant reliée étroitement par voie maritime avec l'Afrique blanche, d'une part, et l'Afrique noire, d'autre part, il me reste à traiter de l'action du ministère de la coopération dans le contexte général que je viens de mentionner.

Face à l'ampleur des besoins définis d'une façon détaillée dans mon rapport écrit, cette action peut paraître insuffisante sur le plan quantitatif, en dépit d'une augmentation de 16,70 p. 100 des crédits budgétaires consacrés à la coopération par rapport à l'exercice précédent. Le projet de budget qui nous occupe ne s'élève pas moins à 4 milliards de francs, soit le double, pour fixer les idées, de celui de 1974.

Sur le plan qualitatif, l'action envisagée s'avère satisfaisante. Les dépenses de fonctionnement croissent modérément alors que les dépenses d'équipement, celles dont les effets sont immédiatement tangibles en Afrique, augmentent de 41 p. 100 pour les autorisations de programme de 12 p. 100 pour les crédits de paiement.

Sur le plan géographique, le budget donne la priorité aux Etats les plus pauvres, en particulier dans la région sahélienne et au Tchad qui a connu les difficultés politiques que l'on sait et qui ont eu pour effet de désordonner singulièrement l'économie du pays.

Sur le plan sectoriel, on peut distinguer cinq catégories d'actions dans le présent projet de budget.

Premièrement les actions socioculturelles. Elles représentent toujours, et de loin, avec plus d'un milliard de francs, la part prépondérante du budget. Cette priorité est justifiée par des résultats encourageants.

Dans l'enseignement primaire, les effectifs scolaires ont, en effet, triplé en dix ans alors qu'ils ont été multipliés par six dans l'enseignement secondaire. Dans le même temps, l'africanisation des programmes a été très rapide. Elle est pratiquement généralisée dans l'enseignement primaire et elle progresse de façon satisfaisante dans l'enseignement secondaire.

L'aide à l'enseignement technique, dont l'importance est de plus en plus patente pour le développement des Etats dans lesquels le manque de cadres intermédiaires se fait sentir, est très soutenue.

Quant à l'action du ministère dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'accent a été mis sur un certain nombre de filières jugées prioritaires : formation agronomique, formation des administrateurs, formation des enseignants, formation de cadres dans le secteur de la santé publique et des disciplines techniques.

Deuxièmement, l'aide au développement économique, qui représente 27 p. 100 des crédits du ministère, progresse, de façon globale, de plus de 24 p. 100 dans le budget.

Mais le secteur qui marque la plus forte croissance est celui des concours financiers administratifs. Ces derniers sont en augmentation de près de 95 p. 100. Cette progression paraît se justifier par la situation économique catastrophique de certains Etats à la suite d'aléas climatiques ou de troubles intérieurs. Cette dotation n'en paraît moins excessive aux membres de notre commission.

Monsieur le ministre, vous voudrez bien, au cours de la discussion, nous apporter des justifications susceptibles d'intéresser le Sénat, notamment en matière de contrôle des fonds ainsi attribués. J'espère que votre réponse fera disparaître nos appréhensions.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Louis Martin, rapporteur pour avis. En ce qui concerne l'aide au développement des infrastructures, la part prévue ne représente que 32,30 p. 100 des crédits d'aide au développement économique, soit un déclin de 7,15 p. 100.

L'aide au développement rural porte désormais sur 290 645 millions de francs, soit 27 p. 100 du total de l'aide au développement économique. C'est avec une satisfaction particulière que votre rapporteur note une croissance de près de 33 p. 100 des crédits à ce secteur.

Troisièmement, l'aide militaire représente 15,82 p. 100 du budget total du ministère. Ce secteur continue de bénéficier d'une attention toute particulière puisqu'il enregistre une progression de 21 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution n'est que le reflet de l'insécurité grandissante qui règne sur le continent africain.

Il reste que le nombre de nos assistants techniques militaires est limité à environ un millier et que la tendance est à la diminution.

Un effort est fait, en revanche, sur la formation de militaires nationaux dans les écoles françaises, ainsi que sur le soutien logistique aux armées africaines.

Quatrièmement, la recherche scientifique, qui reçoit 532 millions de francs, représente 13,23 p. 100 du budget et en constitue la quatrième grande masse.

Enfin, cinquièmement, les actions médico-sociales ne représentent que 4,68 p. 100 du total des crédits du ministère. Les besoins, dans ce secteur, sont cependant très grands et ils sont généralement plus importants dans les pays dont les ressources sont les plus faibles.

Notre commission vous demande, également, monsieur le ministre, de nous donner des précisions concernant la faible dotation réservée à ce chapitre.

Mes dernières paroles seront, mes chers collègues, pour vous demander, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de bien vouloir adopter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. le président. La parole est à M. Vérillon, rapporteur pour avis.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1980, notre action de coopération aura vingt ans : c'est en effet en 1960 que la plupart de nos partenaires africains ont accédé à l'indépendance.

L'effort français de coopération s'est progressivement adressé, au cours de ces vingt années, à d'autres pays que ceux qui relevaient de la sphère coloniale française pour se développer aujourd'hui dans vingt-cinq pays.

Ainsi, la sixième conférence au sommet franco-africaine s'est tenue, au mois de mai dernier, à Kigali, capitale du Rwanda, ancienne colonie belge.

Le projet de budget pour 1980 est marqué par les orientations retenues au cours de cette conférence, et notamment par l'engagement pris par le Président de la République d'une augmentation notable de nos aides aux investissements.

Ainsi, ce projet de budget met essentiellement l'accent sur le soutien aux opérations de développement économique, évoquées par notre collègue M. Louis Martin.

L'année 1979 a été également marquée par le renouvellement de la convention de Lomé.

Telles sont les priorités budgétaires, qui ne bénéficient guère aux actions de coopération culturelle et sociale, dont les crédits ne croissent que de 3,61 p. 100.

Cependant, les centres culturels font l'objet d'une intéressante réforme de fonctionnement.

Quant aux autres aspects de notre coopération culturelle — enseignement, recherche scientifique, coopérations culturelles diverses — ils évoluent de façon globalement positive.

Pour situer notre action de coopération, il convient de noter que, au cours des vingt années qui viennent de s'écouler, les données internationales dans lesquelles elle s'insère ont profondément évolué, sans que notre action prenne toujours en compte les modifications intervenues tant chez nos partenaires africains que dans les relations entre le monde développé et les pays défavorisés.

Le projet de budget pour 1980 est l'occasion d'un essai d'ajustement de nos actions à ce nouveau cadre international, d'abord par le niveau des masses financières qu'il met en jeu, et qui sont nettement réévaluées par rapport aux années passées, ensuite par les nouvelles orientations données à notre coopération culturelle.

La coopération est aujourd'hui marquée par une internationalisation croissante des actions. Un nombre accru de pays développés apportent des aides diverses aux pays africains dont l'avenir politique, souvent incertain, suscite des pressions multiples et contradictoires.

Mais le fait que l'Afrique soit aujourd'hui une zone de tensions internationales n'est pas seul à l'origine de l'intérêt que ce continent suscite : de nombreuses actions internationales entreprises en sa direction sont motivées au premier chef par la volonté de venir en aide à des populations souvent démunies, parfois misérables, plus que par des mobiles géopolitiques.

Aujourd'hui, les relations bilatérales entre les pays africains et la plupart des pays développés s'intensifient, alors que les aides multilatérales prennent elles-mêmes plus d'ampleur.

Ainsi, depuis 1969, on constate une croissance des aides multilatérales, qui sont passées de 27,5 p. 100 du total des aides à cette date à 31,8 p. 100 en 1977.

Les aides bilatérales restent dominantes puisqu'elles sont passées, dans le même temps, de 72,5 p. 100 à 68,5 p. 100.

La part de l'aide française au sein des sommes qui transitent par le comité d'aide au développement, qui dépend de l'O. C. D. E., est passée de 39,4 p. 100 en 1969 à 24,6 p. 100 en 1977.

Mais ce relatif dégageant français ne fait pas obstacle au fait que notre pays reste celui qui verse — et de loin — les aides les plus importantes aux pays africains et malgache. De plus, la France n'a pas le monopole de la coopération entre le monde développé et l'Afrique, tâche qui, au demeurant, excéderait largement ses moyens propres.

Il est cependant inévitable que l'influence dont bénéficie la France auprès de ses partenaires africains subisse un certain déclin si l'aide qu'elle leur apporte ne constitue que l'annexe à des projets plus vastes.

Telles sont les raisons qui motivent le redressement de l'aide française dans le projet de budget pour 1980.

Les crédits que ce projet de budget alloue au ministère de la coopération s'élèvent à 4 019 millions de francs, soit 16,7 p. 100 de plus qu'en 1979. Ce sont les interventions publiques et les dépenses d'équipement qui bénéficient au premier chef de cette augmentation.

Quant au fonds d'aide et de coopération, il croît de 16,5 p. 100 en crédits de paiement et de 48,8 p. 100 en autorisations de programme.

L'effectif global des agents en coopération a crû de 4 p. 100 de 1978 à 1979, soit 1,1 p. 100 d'augmentation pour les techniciens — qui sont, en 1979, 2 939 — et 5,1 p. 100 d'augmentation pour les enseignants — qui sont 8 190.

Nous avons émis la crainte, l'an passé, que ce ne soient les pays ayant passé avec la France des accords de globalisation, c'est-à-dire la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et Madagascar, qui bénéficient le plus de la croissance de ces effectifs ; cette crainte était fondée sur le fait que ces accords sont réservés — car ils demandent un effort financier propre à nos partenaires qui les ont signés — aux pays les moins pauvres. Ne risque-t-on pas de priver nos partenaires les plus démunis de l'aide humaine dont ils ont tant besoin ?

Je me permets, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur cette orientation qu'il ne faudrait pas prendre.

Le domaine des actions culturelles est marqué, pour l'année qui s'ouvre, à la fois par une très faible augmentation — 3,61 p. 100 — des crédits attribués aux centres culturels. Cette diminution en valeur des moyens s'accompagne d'inflexions tant dans les modalités de leur fonctionnement que dans leurs objectifs. Notre commission avait noté, dès l'année dernière, que ces centres souffraient plus d'un manque d'imagination et d'une inadaptation à leurs fonctions que d'un manque de moyens.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que toute réforme mise en place dans une situation de pénurie risque de mal aboutir. Nous souhaiterions donc obtenir de vous, monsieur le ministre, des précisions sur l'application de cette réforme et sur l'évolution prévisible des moyens des centres culturels.

Cette réforme porte sur l'organisation financière et administrative des centres. Jusqu'à présent, ces derniers constituaient, du point de vue financier, des services administratifs relevant du droit commun. Les règles nouvelles, définies par un décret du 24 août 1976 et déjà appliquées par le ministère des affaires étrangères, sont aujourd'hui étendues à l'ensemble des centres relevant du ministère de la coopération.

La nouvelle organisation repose sur l'autonomie financière : le centre demeure un service administratif de l'Etat, mais dispose désormais de l'autonomie financière ; son directeur devient ordonnateur de son propre budget.

Les procédures de paiement sont assouplies par la création de régies de recettes et d'avances destinées à couvrir tous les paiements courants. Dans chaque pays, les plus petits centres culturels sont rattachés, sous forme d'annexes, à un centre principal.

Du point de vue administratif, la définition des activités du centre est confiée à un conseil d'orientation composé de l'ambassadeur, du chef de mission et du conseiller culturel. Cette réforme permettra une meilleure prise en compte des réalités locales.

De nouvelles priorités sont fixées aux activités des centres, qui doivent centrer leurs actions sur les cultures vernaculaires et sur la diffusion de livres.

Ainsi, un effort sera entrepris en direction de l'ensemble de la population africaine, ce qui suppose l'utilisation croissante des moyens de communication de masse — cinéma et radio notamment. La réception des émissions radiophoniques en ondes courtes doit être considérablement améliorée par l'utilisation de l'émetteur de Moyabi, au Gabon. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, le volume et le contenu des émissions en langue française qui seront ainsi diffusées et nous décrire les améliorations qui seront ainsi apportées à la réception de notre langue ?

Les centres s'efforceront donc d'accroître leur audience au-delà de leur traditionnel public urbain et d'accorder une importance croissante aux langues et cultures locales, vers lesquelles se tourne de plus en plus la jeunesse africaine.

La diffusion du livre sera aussi améliorée pour répondre à la très grande attente qui existe en la matière. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur cette forme d'action et sur les éventuelles possibilités de coordination avec les efforts déployés dans ce domaine par d'autres pays francophones ?

L'aide aux différentes formes d'enseignement représente l'action la plus vaste de coopération culturelle entreprise par le ministère.

Cette action repose, pour l'essentiel, sur les services accomplis par nos coopérants en poste à l'étranger — un peu plus de 8 000 en 1979. Nous avons déjà analysé l'évolution de leurs effectifs, dont la croissance s'opère depuis plusieurs années au profit des pays ayant passé des accords de globalisation avec la France, c'est-à-dire des pays les moins pauvres. L'action de ces personnels en coopération est relayée en Côte-d'Ivoire, au Sénégal et en Haute-Volta par des méthodes audio-visuelles.

L'aide aux enseignements primaire et secondaire met d'abord l'accent sur la formation de cadres enseignants africains.

Dans l'enseignement primaire, la relève des instituteurs français par des enseignants locaux a sensiblement progressé et la plus grande partie des assistants techniques en poste sont affectés à des tâches de recherche pédagogique et de formation.

En revanche, la formation des professeurs de l'enseignement secondaire est encore loin de pouvoir répondre aux besoins nationaux.

Pouvez-vous nous donner une idée, monsieur le ministre, du délai qui reste nécessaire pour que disparaisse à ce niveau notre coopération qui reste, par la force des choses, une action de substitution aux cadres locaux ?

En matière d'enseignement supérieur, c'est le problème du recrutement des coopérants qui se révèle fort épineux et, pour l'instant, non résolu. Le cadre dans lequel se déroule la carrière des enseignants du degré supérieur en France ne les incite en rien à partir en coopération. Les enseignants qui seraient éventuellement tentés, par goût personnel, par une telle perspective en sont dissuadés par la prise en compte des difficultés innombrables auxquelles se heurte la réintégration en France de leurs collègues ayant servi en coopération.

Quelles mesures ont été arrêtées, conjointement avec Mme le ministre des universités, pour pallier ces inconvénients ?

La coopération scientifique obtenue par ces deux organismes s'appuie sur les actions de l'O. R. S. T. O. M. et du G. E. R. D. A. T. Ces organismes mènent de nombreuses actions dans les domaines des sciences de la terre, de l'océanologie ou des sciences humaines et leur coopération est toujours fort appréciée de nos partenaires, surtout depuis qu'une prise en compte plus étroite de leurs besoins et de leurs structures nationales de recherche a été entreprise.

L'idée d'un rapprochement entre ces deux organismes a été avancée pour pallier d'éventuels doubles emplois. Les différences de statut et d'objectifs entre les deux organismes n'ont pu permettre jusqu'à présent d'avancer dans cette voie. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques indications sur ces perspectives ?

Telles sont, mes chers collègues, les quelques remarques que j'avais mission de formuler au nom de notre commission et les questions que j'avais encore à vous poser, monsieur le ministre. J'ose espérer que vous serez en mesure d'y répondre.

En conclusion, nous avons manifesté notre vive inquiétude à l'examen des dispositions financières relatives aux actions culturelles de coopération. Une étude plus approfondie des moyens mis en œuvre en vue de la réforme des structures, trop traditionnelles et souvent désuètes, nous a permis de souligner des prémisses favorables.

En outre, notre commission s'est réjouie d'une meilleure audition de la voix de la France par la mise en fonctionnement des installations de Moyabi, enfin décidée. Depuis quelque six années que j'ai l'honneur de rapporter pour avis ce budget, je n'ai cessé de vous faire part, à ce sujet, de notre très vive inquiétude.

C'est en fonction de ces considérations que notre commission a émis, à la majorité, un avis favorable au budget de la coopération. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 23 minutes ;

Groupe socialiste : 23 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 19 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 14 minutes ;
Groupe communiste : 9 minutes.

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique de coopération de la France pourrait favoriser des relations nouvelles avec des pays qui, voilà peu de temps encore, se trouvaient sous la domination coloniale.

La coopération, telle que nous la concevons, contribuerait à créer un nouvel ordre international fondé sur l'égalité et le développement des peuples qui vivent encore dans une situation de sous-développement. Cette politique s'inscrirait dans la tradition généreuse et démocratique du peuple français. Ce sont ces valeurs qui font le renom de la France dans le monde.

Votre politique s'inspire-t-elle de ces principes généreux du peuple français ?

La réponse est un non catégorique. La coopération, telle que la conçoit le Gouvernement, est celle des paras, des troupes d'intervention, des marionnettes manipulées et rejetées, leur prestation, parfois sanglante, terminée.

La politique définie par votre projet de budget est nuisible. C'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

Celui-ci distribue généreusement les armes et les coopérants militaires. Malheureusement, notre pays se voit attribuer, en Afrique, le rôle de gendarme des peuples pour l'O. T. A. N. Le ministre de la défense américain en a fourni la démonstration récemment.

Ainsi, la politique de coopération du Gouvernement français tourne le dos à l'intérêt national. Elle va dans le sens de l'abandon national au « profit » de la défense des intérêts du grand capital intéressé au pillage des richesses de l'Afrique et du tiers monde.

N'est-ce pas cette politique qui vous commande l'alliance et la défense de l'inhumain régime de l'apartheid en Afrique du Sud ?

N'est-ce pas cette politique qui vous commande l'alliance et la défense des régimes corrompus et barbares des Bokassa et autres créatures de l'impérialisme ?

En fait de coopération, votre politique consiste à lutter contre les aspirations des peuples africains et du tiers monde qui désirent bénéficier de leurs richesses nationales et ne pas servir de base économique ou militaire aux puissances ex-coloniales. La France, avec ses soldats, s'y oppose de toutes ses forces.

Interventions au Tchad, au Zaïre, au Sahara, complot à Bangui, bases militaires à Djibouti, Dakar, à l'île de la Dominique : cette politique nuit à l'image de la France dans le monde qui ne retient que celle des mercenaires.

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale a déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête qui contrôlerait l'usage réel des crédits de la coopération. Le groupe communiste du Sénat reprendra cette initiative.

Il est tout à fait caractéristique que, dans votre discours à l'Assemblée nationale, vous n'avez rien dit de cette proposition. Le ministère de la coopération n'est-il pas une maison de verre ?

Avez-vous, monsieur le ministre, des choses à cacher aux élus de la nation sur l'utilisation de votre budget ? Vous confirmez nos craintes lorsque vous déclarez que la présentation de vos crédits doit être améliorée.

Votre discours à l'Assemblée nationale prend bien soin d'ailleurs de ne pas répondre aux vraies questions, celles qui concernent les interventions qu'elles soient militaires ou politiques dans les affaires des Etats africains, dans l'Océan Indien et la mer des Caraïbes. J'espère que le Sénat sera mieux traité.

Nous souhaiterions savoir, par exemple, ce que trament au Zaïre les troupes françaises soutenues par l'O. T. A. N. Est-ce une bonne politique de coopération que de développer d'importantes manœuvres militaires au Zaïre ?

Alors que les troupes de l'Afrique du Sud et des colons de Rhodésie attaquent régulièrement les pays africains voisins et menacent des pays comme la Zambie et le Mozambique, Mobutu est allé chercher l'appui du président Carter. La politique de la France dans cette région est dangereuse. Les forces zaïroises soutenues par les Américains et équipées par Paris et Bruxelles ont attaqué la République angolaise. Elles tentent de déstabiliser le Congo-Brazzaville et continuent à intervenir à Cabinda en territoire angolais.

La menace dans cette partie du monde, c'est le régime de l'Afrique du Sud et celui des colons de Rhodésie, et c'est ceux-là que le Gouvernement français défend directement, notamment par l'intermédiaire des Mobutu et des troupes d'intervention.

A l'Assemblée nationale, en vue d'esquiver le débat et pour éviter sans doute de répondre à certaines questions précises, vous vous êtes livré à un plaidoyer passant sous silence ce que la commission des finances appelle « le déséquilibre croissant de la balance commerciale des pays d'Afrique en faveur de la

France ». Il n'existe donc pas de relations mutuellement avantageuses entre la France et les pays qui tentent de sortir du sous-développement.

Que faites-vous, monsieur le ministre, pour garantir le prix des matières premières, minérales, végétales et énergétiques qui constituent l'essentiel des ressources et l'un des moyens décisifs de développement ? Chaque année, nous posons cette question.

La politique de coopération, ce n'est pas une espèce de charité recouvrant l'intervention militaire et le néo-colonialisme.

Nous préconisons des actions politiques et humanitaires n'ayant en vue que l'intérêt des peuples concernés. Au lieu de cela, les Français sont l'objet de campagnes de presse dont le but est de leur faire croire que la raison de la crise actuelle réside dans le fait que les peuples du tiers monde veulent disposer de leurs ressources.

Nous savons que la crise actuelle provient non pas du prix des matières premières des pays coloniaux, mais des superprofits des grandes compagnies pétrolières et coloniales et aussi de leur désir de poursuivre le plus longtemps possible leur politique de pillage.

Pour les communistes, nous ne cessons de le répéter, la coopération est une donnée essentielle pour la vie et le développement du monde.

Les facteurs humains et matériels, les facteurs économiques et sociaux réclament cette coopération. L'internationalisation de la production, la multiplication des échanges, la faim dans le monde, l'établissement d'un monde de paix et désarmé en sont les principaux éléments.

Au-delà des manœuvres employées par le Gouvernement français, lors de l'élaboration de la convention de Lomé II tendant à introduire une clause sur les droits de l'homme, il était question d'une intervention dans les affaires africaines.

Une véritable coopération se fonde sur le respect de l'indépendance, la non-ingérence, l'égalité des droits et l'avantage mutuel. La coopération ne peut prendre force que dans le cadre d'affirmation vigoureuse de la personnalité de chaque pays dans le cadre d'une indépendance nationale réelle.

La coopération que vous pratiquez, avant tout militaire et stratégique, ne peut résoudre le mal que constituent la malnutrition et la faim dans le monde. Elle est le reflet du fantastique gaspillage des richesses matérielles et intellectuelles, de l'accumulation des armements, de la course effrénée au profit.

Si vous mettiez vos paroles en concordance avec vos actes, vous décideriez d'interrompre immédiatement la vente privilégiée des armes et les autres formes d'interventions militaires.

Les communistes luttent pour imposer la création, sous l'égide de l'Organisation des nations unies, d'un fonds d'aide aux pays en voie de développement qui pourrait être alimenté grâce à la réduction des crédits militaires. C'est l'opposé de votre politique qui nuit aux intérêts et au renom de notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cauchon.

M. Jean Cauchon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention d'aujourd'hui s'adressera autant à l'homme qu'au ministre de la coopération dans la mesure où l'action menée par la France en Afrique vient d'être à plusieurs reprises contestée.

Je saisis donc l'occasion solennelle qui m'est donnée pour apporter mon soutien personnel, ainsi que celui du groupe d'amitié sénatorial France - Afrique de l'Ouest, à M. Robert Galley pour le courage dont il fait preuve et pour la persévérance de l'action qu'il mène au service d'une politique traditionnelle de la France, fortement marquée, il faut le reconnaître, par la personnalité du général de Gaulle qu'il a longtemps et fidèlement servi. Cet hommage est d'autant plus aisé que les crédits du ministère de la coopération sont, cette année, en augmentation sensible et bénéficient d'une priorité incontestable.

Cette croissance, comparée à un certain tassement de l'effort global de la France en faveur du développement, présente un aspect positif. Elle réaffirme de façon visible la priorité que la France entend donner à sa politique africaine.

Chacun sait, en effet, qu'un cinquième seulement du total des crédits consacrés au développement transitent par le ministère de la coopération mais que 85 p. 100 des crédits d'aide au développement consacrés à l'Afrique passent par lui.

Je voudrais également faire remarquer, à la suite de notre excellent rapporteur pour avis M. Louis Martin, que le taux de dépendance de la France, en ce qui concerne les matières premières, est plus fort à l'égard des pays qui ne sont pas d'expression française qu'à l'égard des pays anciennement colonisés par nous.

Cela montre de façon manifeste que la politique française n'est nullement inspirée par un esprit néo-colonial mais qu'elle sait reconnaître honnêtement l'interdépendance qui existe entre les pays industrialisés, d'une part, les pays en voie de développement, d'autre part, mais surtout entre la France, l'Europe et l'ensemble du continent africain.

Comme la plupart d'entre nous, comme le Président de la République, comme vous-même, monsieur le ministre, je souhaite que la politique française en Afrique soit une politique d'aide assise sur un intérêt réciproque et des liens incontestables. Mais je ne souhaite pas que cette aide puisse se traduire par une ingérence dans les affaires intérieures de nos amis.

C'est pourquoi je me félicite d'une certaine globalisation de nos aides qui apparaît très nettement dans le budget de cette année, en particulier au niveau de nos concours financiers qui progressent de 92 p. 100.

Certes, on pourra objecter que le contrôle des fonds ainsi apportés au budget des Etats sera moins grand, mais cet inconvénient disparaît à côté de l'esprit de désintéressement qu'il manifeste.

Peu de gens se rendent compte de la fragilité des structures administratives des Etats africains quels qu'ils soient. Leur assurer des ressources régulières destinées, en premier lieu, à l'alimentation vitale de leur population, permet, avec le maintien de l'Etat, le maintien de la paix civile si indispensable à la prise de décision concernant le développement économique et social.

Sur un plan plus général, je ne crois pas non plus que notre volonté de non-ingérence doive nous rendre insensibles aux appels qui peuvent monter de certains Etats amis qui demandent, tout simplement, à pouvoir vivre en paix.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la paix dans un continent tel que le continent africain qui n'a strictement aucune chance de résoudre ses problèmes s'il doit, en plus, soit être le théâtre de querelles politico-militaires qui le dépassent, soit se livrer à des luttes intestines stériles.

C'est également l'intérêt de l'Europe dont beaucoup d'approvisionnements viennent de l'Afrique ou transitent à l'approche de ses côtes depuis la fermeture du canal de Suez.

La France a le devoir de maintenir la stabilité des Etats africains et de les protéger, à leur demande, contre toute tentative de subversion qui proviendrait de l'extérieur.

Cela ne signifie pas pour autant qu'elle doive à tout prix maintenir tel ou tel régime, mais elle doit démontrer qu'elle est disponible à tout moment, dans la mesure de ses moyens, pour répondre à tout appel de quelque Etat que ce soit qui estimerait son intégrité territoriale menacée.

S'agissant des activités civiles menées par le ministère de la coopération, je voudrais, monsieur le ministre, revenir sur un certain nombre de problèmes que j'avais soulevés l'année dernière lors de la discussion de ce même budget. Il s'agit, en particulier, du rayonnement culturel de la France en Afrique et du meilleur moyen de développer une coopération spontanée entre les populations françaises et les populations africaines.

Avant d'aborder ces deux points, je tiens à souligner que vous avez répondu très positivement à la demande que j'avais exprimée avec beaucoup de mes collègues en faveur d'un relèvement des crédits du fonds d'aide et de coopération, puisque ces crédits augmentent cette année de 50 p. 100.

Je souhaiterais, si vous le voulez bien, que vous fassiez le point sur les actions menées en Afrique par Radio-France internationale et, en particulier, sur l'état de nos relations avec le Gabon au sujet de l'utilisation des installations de la station de Moyabi.

Je sais également qu'à la suite de plusieurs interventions concordantes, vous avez accepté de mettre en place une commission de « coopération jeunesse » chargée d'examiner les problèmes posés par l'action des coopérants. Sans doute pourriez-vous faire le point des réflexions menées par cette commission et nous donner des indications sur les sujets que vous lui suggérez de traiter au cours de l'année 1980 ?

Je rappellerai, pour ma part, l'attachement que je porte à l'élaboration, sinon d'un statut, du moins d'un certain nombre de mesures pratiques destinées à faciliter l'engagement de jeunes Français par des organisations telles que *Medicus mundi* ou Médecins sans frontières, plus particulièrement attachées aux actions en matière de santé.

Mon ami Raoul Vadepié a également évoqué cette question lors du congrès de la fédération mondiale des villes jumelées tenu récemment dans sa bonne ville d'Evron.

De même, une réflexion me paraît s'imposer en ce qui concerne l'organisation et le coût des transports aériens entre l'Europe et l'Afrique. Les tarifs pratiqués souffrent de plus en plus de la comparaison avec ceux que la guerre des trafics sur l'Atlantique Nord a réussi à mettre en place.

Il y a là un risque de détournement de trafic très important susceptible de porter atteinte à notre action culturelle.

En outre, l'organisation de ces transports paraît trop orientée vers l'Europe ; les relations entre les Etats africains eux-mêmes gagneraient à être facilitées.

J'ajoute, enfin, que le coût du transport est l'un des principaux obstacles au développement des « jumelages coopéra-

tion ». Sans doute une action limitée de subvention au bénéfice exclusif des jeunes Africains membres de comités de jumelage pourrait-elle être entreprise.

Voilà rapidement exposé, monsieur le ministre, ce que je tenais à vous dire. Soyez sûr que nos encouragements ne vous feront pas défaut et que votre politique trouvera en nous, dans la mesure de nos moyens, des parlementaires soucieux de l'expliquer et de la défendre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P., de l'U. R. E. I. et certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, face aux nouvelles données de la situation économique mondiale, le doute s'empare de beaucoup de pays. Les perspectives de croissance sont moroses. Le nouveau déficit que constitue le supplément de la facture pétrolière acquittée par la plupart des pays modifie les termes de l'échange. Les pays les plus pauvres se demandent, en particulier, s'ils vont devoir abandonner les espoirs de développement qu'ils formaient pour leur population.

C'est pourquoi, face au ralentissement de la croissance et à la transformation des déséquilibres économiques, un renforcement de la solidarité internationale est absolument nécessaire. Ce ne sera que par une coopération sincère fondée sur la réciprocité des avantages que ces pays pourront accéder au développement ou le poursuivre.

J'ai constaté avec satisfaction, monsieur le ministre, que vous avez traduit cet effort de coopération dans votre budget puisqu'il croît de 16,70 p. 100 cette année, soit plus que le budget de l'Etat, contre 14 p. 100 l'an dernier. Il est le budget dont la croissance est la plus importante.

La volonté du Gouvernement de coopérer avec les pays d'Afrique, qu'ils soient des pays à faibles revenus, tels ceux du Sahel, ou à revenus intermédiaires comme le Gabon ou la Côte-d'Ivoire, rejoint ce que disait M. Robert MacNamara, président de la Banque mondiale : « Jamais les pays du Tiers Monde n'avaient disposé auparavant d'autant de compétences, ni d'une infrastructure économique et sociale aussi vaste. C'est grâce à eux que le dernier quart du xx^e siècle peut être une époque encore plus étonnante que celle qui vient de s'achever ».

Chaque pays, qu'il soit industrialisé ou en développement, doit repenser son modèle de développement. Quoi qu'il en soit, il ne pourra atteindre l'optimum économique qu'à travers la coopération. La politique française de coopération actuellement menée est difficilement saisissable globalement. En effet, la coopération, se traitant cas par cas, ne peut être qu'« atomisée », ce qui rend impossible une vue d'ensemble.

Pour éviter un saupoudrage souvent critiqué de nos actions de coopération, une nouvelle structure capable d'une vision globale devrait se créer à cet effet. Pourquoi ne pas se doter d'un conseil de la coopération qui serait tout à la fois interministériel et interprofessionnel et qui serait à même de donner un certain nombre d'avis sur les actions à mener ?

L'analyse des actions entreprises telles qu'elles ressortent de votre budget permet néanmoins de cerner certains objectifs de votre politique de coopération. Nous devons noter, tout d'abord, la progression très élevée des crédits affectés aux concours financiers puisqu'ils croissent de 92 p. 100 environ. Il est certain que des aléas conjoncturels d'ordre climatique ou imprévisible, ou encore des actions à mener d'urgence peuvent surgir et mettre des populations entières dans le besoin.

Toutefois, ces crédits n'étant pas personnalisés, je souhaiterais que le Gouvernement, lors de la présentation du projet de budget, par exemple, nous communique leur affectation afin que nous puissions connaître leur utilisation.

L'aide militaire progresse de 23 p. 100. Si l'on peut regretter son importance et cette forte progression, il ne faut pas oublier qu'elle répond au souhait de nos partenaires qui estiment que le développement ne peut se faire sans la sécurité. Quoi qu'en disent certains, elle a un aspect désintéressé puisqu'il n'est rien demandé en échange, si ce n'est la protection de nos compatriotes.

On peut mettre en parallèle l'effort militaire consenti en hommes, en matériel et en techniciens dans certains Etats d'Afrique — tels l'Angola et l'Ethiopie — par d'autres pays qui, eux, ne sont nullement désintéressés. C'est ainsi que la République démocratique allemande, en échange de l'aide militaire qu'elle apporte à l'Ethiopie, exige, entre autres, la livraison de 90 p. 100 de sa production de café, et ce, à des cours non réactualisés depuis quatre ans.

En revanche, l'aide au développement et à la recherche progresse moins vite. Bien que les crédits pour l'aide au développement rural augmentent, les autorisations de programme pour le développement industriel et minier et le développement rural diminuent cette année, ce que je regrette d'autant plus vivement que ces deux secteurs sont jugés prioritaires.

Il est, en effet, inutile de faire ressortir le rôle stabilisateur de l'agriculture dans la vie économique et sociale des pays en développement. Pour améliorer leur autosuffisance alimentaire, il est nécessaire d'augmenter la productivité agricole par des technologies appropriées.

De même, le développement industriel et minier est, pour les pays à revenus moyens, une préoccupation majeure. Il s'agit pour eux d'encourager un type de développement industriel africain capable d'accroître rapidement le nombre d'emplois productifs, de diminuer le chômage dans les villes et de consolider les liens qui existent entre l'industrie et l'agriculture.

Quant aux études et recherches pour la valorisation des ressources humaines et économiques, pourtant prioritaires, elles me semblent trop négligées. En effet, la recherche et le développement, par l'application de techniques adaptées au milieu local, valorisent les ressources de ces pays, empêchent l'inadaptation des techniques importées et intègrent la population locale, selon sa tradition, au processus de développement. Nos connaissances techniques et notre ingénierie peuvent énormément aider les pays en voie de développement à améliorer leurs productivités agricole et industrielle. C'est pourquoi nous devons, pour assurer convenablement les transferts de technologies, exporter nos services, qui vont se substituer de plus en plus à nos produits et développer notre coopération technique.

En ce qui concerne l'application de ces différentes actions, je voudrais vous faire part des différentes observations qui m'ont été faites au cours de mes voyages en Afrique.

Beaucoup de nos compatriotes critiquent la sclérose des procédures administratives, qui sont de moins en moins comprises par les autorités locales, ces dernières se détachant de plus en plus des normes françaises. Je pense qu'il serait peut-être bon de revoir et de simplifier ces procédures.

Je voudrais évoquer maintenant deux questions qui intéressent au plus haut point tous nos compatriotes : je veux parler de la scolarisation de leurs enfants et de la protection sanitaire.

La scolarisation des enfants de nos compatriotes menée dans le cadre de votre ministère est très satisfaisante et je tiens, monsieur le ministre, à vous le dire. Vos investissements réalisés dans ce domaine sont bien supérieurs à tous ceux qui sont effectués par d'autres ministères participant à la coopération.

J'ai bien noté les mesures nouvelles de 6 280 000 francs pour cette année, accordées aux établissements à forte scolarité d'enfants français. Ces mesures sont d'autant plus justifiées que le nombre des enfants à scolariser augmente avec l'africanisation progressive des programmes. L'enseignement national et l'enseignement français se différencient de plus en plus — c'est normal — un peu partout aujourd'hui.

La Côte-d'Ivoire reste le seul pays où l'enseignement national et l'enseignement français continuent à se confondre. Or, l'enseignement ivoirien se dissocie également de l'enseignement français et les enfants de nos compatriotes sont en nombre plus limité dans les classes. C'est pourquoi un certain nombre de nos compatriotes demandent la création à Abidjan d'un lycée français, qui pourrait également être ouvert aux Ivoiriens, bien sûr. Je sais que des concertations ont eu lieu avec les autorités ivoiriennes, qui semblent jusqu'à présent se refuser à une telle solution. Mais la situation peut évoluer, comme cela a été le cas dernièrement au Sénégal, et il paraît souhaitable qu'un effort comparable à celui qui a été fait à Madagascar, par exemple, puisse être effectué en Côte-d'Ivoire le moment venu.

En ce qui concerne la protection sociale, vous avez mis en place, pour les coopérants, des centres médico-sociaux, dont certains sont dotés d'installations techniques permettant de pratiquer la réanimation, la chirurgie générale et d'hospitaliser quelques malades. Toutefois, nos compatriotes sont de plus en plus inquiets devant l'insuffisance des structures sanitaires de certains pays. Je sais que les médecins qui servent en coopération leur apportent, quand ils le peuvent et avec un dévouement auquel je tiens à rendre hommage, un concours total, mais ce concours peut disparaître lors de leur départ. C'est pourquoi il semble souhaitable que soit étudiée la possibilité, soit d'installer dans les centres où il n'y en a pas encore des centres médico-sociaux qui seraient ouverts à tous nos compatriotes coopérants ou non, soit d'aider au développement d'initiatives privées.

Le meilleur exemple de ce genre d'actions nous est donné par la clinique de Gamkally à Niamey, gérée par une association médicale privée et qui reçoit une aide financière par l'intermédiaire du F.A.C., le fonds d'aide et de coopération. En contrepartie, cette clinique assure les fonctions de centre médical de la coopération au Niger et cela me semble être une excellente formule, qu'il serait bon peut-être de développer.

La prise de conscience d'une crise économique de portée mondiale fait d'une politique de coopération un moyen essentiel de survie à la fois pour l'Occident et le tiers monde.

L'environnement international doit être celui du libre-échange et non du protectionnisme. Les échanges se développeront par des accords multilatéraux ou bilatéraux.

Ainsi, le renouvellement de la convention de Lomé-II, signée le 30 octobre dernier, a révélé l'intérêt commun qu'ont à coopérer les pays industrialisés et en développement. Les intérêts de chaque partie, parce qu'ils sont mieux reconnus, contribuent à renforcer leur solidarité et la coopération internationale.

Voilà, monsieur le ministre, quelques observations et remarques que je voulais vous faire. J'espère qu'il vous sera possible d'en tenir compte, mais je tiens à vous dire que, à mon sens, c'est un bon budget, où peut-être les secteurs prioritaires restent à définir, et que je le voterai. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de ses travaux à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant le ministère de la coopération.

La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi, pour commencer, d'indiquer l'esprit dans lequel je fais cette intervention.

Je ne couvrirai pas mon propos de vastes développements de caractère général sur le nouvel ordre international, si chers à ceux qui prétendent teinter leur pensée de progressisme, mais où la construction mythique arrive mal à dissimuler l'indigence des propositions constructives. Je ne m'abriterai pas non plus du masque commode mais détestable de la démagogie, car lorsque des peuples souffrent, lorsque des peuples meurent, ils attendent de nous autre chose que de belles paroles.

Fidèle à la tradition d'objectivité de cette Assemblée, je n'hésiterai pas à vous approuver, monsieur le ministre, dans certaines de vos initiatives ou à vous critiquer en prenant comme unique critère de référence ce que je pense être du devoir et également de l'intérêt de notre Etat.

Votre budget, monsieur le ministre, a dépassé les quatre milliards de francs. Il est, comme on l'a signalé, en augmentation de 16,7 p. 100 sur celui de 1979, augmentation supérieure à celle du budget de l'Etat et à la hausse du coût de la vie. Cela est intéressant.

Mais il s'agit, pour une part très large, et vous le savez encore mieux que moi, du rattrapage d'un retard accumulé au fil de ces dernières années, notamment en ce qui concerne l'aide aux dépenses d'infrastructure.

L'aide française aux pays en voie de développement, en dehors des sommes que nous consacrons à la promotion de nos départements et territoires d'outre-mer, s'élèvera au total, en 1980, à près de huit milliards de francs. Sur cette somme, 2 300 millions de francs sont inscrits au budget des charges communes et 1 800 millions à celui des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas que cette dispersion des crédits nuit, parmi d'autres éléments, à la cohérence et à l'efficacité de notre politique ?

Comment s'établit la coordination de nos actions ? Je rejoindrai ce que mon collègue, M. Croze a souhaité ce matin, à savoir la création d'un conseil de la coopération qui pourrait constituer une première étape sur la voie d'une meilleure coordination de nos actions en matière de coopération.

On notera que l'aide multilatérale a baissé pour ne plus représenter que 13 p. 100 de notre aide publique en raison, il est vrai, des appels plus faibles du fonds européen de développement. Pouvez-vous évaluer, monsieur le ministre, les conséquences financières des engagements que nous venons de contracter dans la nouvelle convention de Lomé ? Pouvons-nous exercer le contrôle nécessaire sur ces fonds d'aide multilatérale ? Surtout, pouvons-nous bien faire en sorte que les pays qui en bénéficient sachent en ce domaine quel est le rôle, quelle est la part de la France ?

Un autre fait important, dans l'apparence, réside dans l'augmentation de 50 p. 100 des crédits d'investissement accordés aux pays africains par l'intermédiaire du fonds d'aide et de coopération et dans la substitution, de plus en plus fréquente, de la formule de la subvention à celle du prêt. En fait, si nous transposons les crédits en francs constants, nous nous apercevons qu'on ne fait, là encore, que rattraper en valeur réelle le niveau de 1976.

Mais, monsieur le ministre, vous avez perçu la double nécessité pour l'Afrique de développer l'autosuffisance alimentaire et les moyens de communication. Soyez persuadé que sur ce point important, nous apprécions l'effort qui est fait. Il est bon que pour plus de la moitié de son montant, la dotation du fonds d'aide et de coopération soit consacrée au financement de dépenses d'infrastructure et au développement agricole.

Louable est également votre objectif de formation de cadres africains, objectif atteint dans le primaire, en progrès trop

lents dans le secondaire et le technique et M. le rapporteur Schmitt a justement signalé ce matin la forte augmentation du corps médical d'origine nationale dans ces pays.

Je voudrais nuancer ce propos : il faudrait que la formation des cadres soit faite pour qu'ils servent dans leur pays et non dans le nôtre, comme c'est trop souvent le cas. En effet, je pourrais citer des exemples de pays insulaires où le nombre de médecins exerçant dans ces pays est inférieur à celui que nous trouvons dans notre métropole.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Philippe Machefer. Il est important que les pays anglophones d'Afrique, comme le Nigeria et la Sierra Leone, se tournent de plus en plus vers la coopération avec la France. De ce point de vue, des chiffres très révélateurs m'ont été donnés en réponse à une question écrite que je vous ai posée à ce sujet.

Mais j'attirerai à nouveau votre attention, monsieur le ministre, ainsi que celle du ministre des affaires étrangères, sur les possibilités offertes dans le plus grand des pays africains qui, à mon sens, dispose de la position stratégique la plus essentielle, je veux parler du Soudan, et sur l'effort à faire dans les pays lusophones.

N'enfermons pas notre action dans le seul cadre du continent africain. Des nations jeunes, en Asie du Sud-Est, attendent de nous un effort de coopération plus grand. Je mets à part le cas du Cambodge où la France a su adopter une attitude exemplaire, mais il faudrait suivre de plus près les conséquences, les retombées, si je puis dire, de l'aide internationale dans cette région.

Autres zones géographiques pour lesquelles j'aimerais disposer de plus d'informations : le Pacifique et l'Océan Indien, les Seychelles et l'île Maurice en particulier.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de regretter la faible hausse des crédits culturels ? ils n'ont augmenté que pour les bourses — et surtout le maintien des subventions allouées directement par la France aux budgets de certains Etats africains. Vous allez me répondre que seulement 0,6 p. 100 de vos crédits peuvent échapper au contrôle comptable. Cela représente pourtant quelques millions de francs sur la destination desquels on continuera de s'interroger.

Sans s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats — n'est-ce pas ce qui a été fait grâce à ce procédé ? — il me paraît nécessaire d'affecter en priorité ces fonds aux Etats africains les plus démunis ou à ceux qui viennent de subir une calamité naturelle, encore qu'un homme affolé par le pouvoir absolu puisse déclencher des calamités qui ne le cèdent en rien aux calamités de la nature. Il serait plus utile d'aider ces pays autrement que par la construction de palais, l'acquisition de voitures, étrangères en général, et l'organisation de couronnements fastueux.

La principale critique que j'apporterai à votre budget, monsieur le ministre, et qui a le plus retenu l'attention de mes collègues du groupe socialiste et a contribué à déterminer leur vote, dénoncera le caractère interventionniste de votre budget.

Ce budget marque à l'évidence la volonté d'intervention politique et militaire de votre gouvernement. Les crédits militaires sont accrus de 23,6 p. 100, contre 16,7 p. 100 pour l'ensemble du budget de la coopération. L'aide au personnel militaire est en hausse de 41,33 p. 100, l'aide matérielle — soutien logistique, munitions — de 54,37 p. 100.

Certes, il convient d'aider, y compris militairement, certains peuples parce que la France est une puissance mondiale qui a des intérêts mondiaux à défendre et qu'elle représente un exemple de démocratie. Cependant, que d'argent perdu pour soutenir des causes indéfendables, des causes sans espoir, qui dressent des peuples africains entiers contre nous !

Le combat que nous menons est-il toujours bien le nôtre ? Attention, monsieur le ministre, à la responsabilité de votre gouvernement devant le pays ! Qu'avons-nous besoin de « tirer les marrons du feu » pour d'autres et de nous faire, pour d'autres, les gendarmes de l'Afrique ?

Je voudrais maintenant conclure par quelques observations plus particulières.

D'abord, une constatation : le pourcentage de l'aide de la France par rapport à son produit intérieur brut est en diminution depuis 1970 et n'atteint pas le 0,7 p. 100 recommandé par l'Organisation des Nations unies.

Ensuite, un problème : celui des coopérants français qui rencontrent, là où ils sont, bien des difficultés dans leurs conditions de travail, dans leurs conditions de logement, dans la scolarisation de leurs enfants ; et surtout, à leur retour en France, ils retrouvent le plus souvent le chômage et d'incroyables difficultés — on les a évoqués ce matin à propos des professeurs de l'enseignement supérieur — à se réintégrer dans le « circuit » métropolitain.

J'attire tout particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur le cas des chercheurs de l'O.R.S.T.O.M. et du G.E.R.D.A.T., qui attendent une garantie de leur statut et dont certains n'arrivent pas à faire valider la totalité de leurs services pour le calcul de leur retraite.

Quand votre collègue M. le ministre du budget contresignera-t-il l'arrêté qui lui a été soumis afin de résoudre enfin ce problème ?

J'ai été intéressé, monsieur le ministre, par la solution que vous proposez pour la fourniture de chercheurs et de professeurs, solution qui consisterait à envisager des missions de moyenne durée. C'est une initiative pour laquelle vous avez suggéré, dans votre intervention à l'Assemblée nationale, une meilleure information du corps professoral et l'instauration de mesures incitatives en matière de rémunération.

Comment comptez-vous résoudre le problème principal du reclassement lors du retour en métropole ?

Je serais très heureux que cette question puisse être étudiée avec la participation de parlementaires et de représentants du corps universitaire. Appartenant aux deux, il me semble qu'il y aurait là une bonne concertation à réaliser.

Telles sont les principales remarques que m'inspire l'examen du budget de votre ministère. Je crois, monsieur le ministre, les avoir formulées dans l'esprit que j'indiquais au début de mon intervention. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Vadepiéd.

M. Raoul Vadepiéd. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue Jean Cauchon, président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest s'est exprimé ce matin au nom du groupe de l'U.C.D.P. Il est intervenu sur les aspects généraux de votre ministère et a repris, en particulier, certaines des suggestions que j'avais été amené à faire lors du congrès de l'association mondiale des villes jumelées qui s'est tenu il y a quelques semaines dans ma ville.

Je voudrais, pour ma part, consacrer mon intervention à un aspect régional de votre politique, qui se rapporte aux pays du Sahel. Je crois, en effet, que les difficultés budgétaires que nous traversons et l'acuité des problèmes que connaissent les pays de cette zone justifient que la politique française en matière de coopération s'oriente vers une plus grande sélectivité des actions.

Je rappellerai aussi, à l'intention de nos collègues, que parmi les vingt-quatre Etats avec lesquels la France a passé des accords de coopération, huit appartiennent au groupe de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les pays moins avancés, et treize de ces Etats disposent d'un revenu inférieur à 1 400 francs par habitant, alors que l'Amérique latine dispose d'un niveau moyen de 4 500 francs par habitant.

Vingt ans après l'indépendance, la situation au Sahel, région si déshéritée, ne laisse pas d'être préoccupante. Il est tout à fait probable que si la communauté internationale, et notamment la France, n'accroît pas son effort d'assistance, la situation actuellement dramatique de ces pays aboutira à un état de calamité permanente.

En effet, tous les facteurs économiques jouent contre cette région : des revenus parmi les plus bas du monde — 500 francs au Mali, 570 francs en Haute-Volta ; un taux de croissance de la population trop important, de l'ordre de 2,5 p. 100 par an, compte tenu de la faiblesse des ressources ; une urbanisation excessive ; un déficit alimentaire chronique d'environ 500 000 tonnes de céréales chaque année et qui tend vers le million de tonnes en 1990 ; une absence quasi totale de ressources minières ; le contrecoup de l'inflation mondiale, qui a aggravé la facture pétrolière — celle-ci a été multipliée par 8 entre 1973 et 1980 ; un enclavement profond, qui freine tout développement des exportations et aggrave sensiblement le coût des importations ; un marché intérieur bien trop étroit pour permettre le développement d'un embryon industriel ; des calamités climatiques fréquentes qui ont détruit une partie du cheptel et accru l'exode rural.

Tous ces éléments ont eu pour effet d'empêcher une amélioration sensible des revenus en vingt ans, de maintenir le taux d'alphabétisation au niveau très faible de 10 p. 100, de fixer l'espérance de vie à peine à quarante ans.

La communauté internationale, notamment la France, n'a pas ménagé ses efforts. Des programmes de développement ont été lancés, qui ont permis d'entreprendre des projets d'une importance considérable dans le domaine de la maîtrise de l'eau.

Je soulignerai, en particulier, l'effort important que vous avez fait en matière de développement rural et qui paraît devoir, à la lecture de votre budget, être intensifié en 1980. Je citerai comme action particulièrement intéressante et fructueuse à long terme la poursuite du programme d'aménagement des vallées de Haute-Volta ou l'appui apporté par le fonds d'aide et de coopération à l'école inter-Etats de Ouagadougou, spécialisée dans la formation d'ingénieurs de l'équipement rural.

Plus récemment, votre programme « Sahel-Energies nouvelles » a permis notamment la réalisation au Mali de la première centrale solaire française de moyenne puissance. Cette centrale constitue la plus grande centrale opérationnelle de ce type. Elle permettra l'irrigation d'une centaine d'hectares et l'approvisionnement en électricité de la ville de Diré, qui compte 7 000 habitants.

La faim dans le Sahel ne peut être vaincue que par une politique globale de développement rural, intégrant en priorité une politique de l'eau sous toutes ses formes. L'effort dans le domaine de l'énergie solaire peut également avoir pour conséquence importante de permettre à ces pays de s'affranchir progressivement d'importations pétrolières trop coûteuses.

C'est donc en vous demandant, monsieur le ministre, d'orienter davantage notre aide financière vers les pays qui en ont le plus grand besoin, et en lui donnant pour première finalité la lutte contre la misère, que je terminerai mon intervention, tout en vous apportant mon soutien sans faille pour l'ensemble de votre action. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Dans un monde dangereux, instable et déséquilibré, la raison d'être de votre budget, monsieur le ministre, est impérieuse. Aider des pays qui figurent parmi les moins développés ou les plus touchés par l'évolution mondiale, qui sont écrasés dans leur combat pour le développement par l'augmentation du coût du pétrole et par la progression de leur dette extérieure, constitue véritablement, pour notre pays, un devoir.

Mais sachons-le, mes chers collègues, notre solidarité ne sera jamais qu'une prise de conscience éclairée de nos intérêts à long terme.

Oui, le maintien de la paix impose à la génération présente de dépasser ses seules préoccupations matérielles égoïstes pour de larges desseins à dimensions planétaires. Qui pourrait ignorer aujourd'hui le clivage existant entre un milliard d'êtres humains qui vivent plutôt bien et trois milliards d'autres qui essaient seulement de subsister ?

Les récents événements d'Iran nous ont montré combien les relations nées de cette inégalité encouragent le fanatisme et suscitent les conditions de conflits armés, dont les enchaînements sont incontrôlables.

Pour beaucoup de peuples de la terre — il faut malheureusement le reconnaître — l'humiliation et le malheur resteront les caractéristiques du xx^e siècle.

Or, trop souvent, le comportement des pays développés provoque, quelquefois à leur insu, une réaction violente de la part des laissés-pour-compte de ce monde déséquilibré.

Il me paraît donc essentiel dans ce contexte, monsieur le ministre, de souligner l'importance de notre politique de coopération, dans la mesure où elle apparaît à la fois comme le témoignage d'un choix et l'affirmation d'une détermination nationale.

Oui, il est important que la France soit parmi les nations qui consacrent le plus à une œuvre qui devra être poursuivie — sachons-le aussi — inlassablement pendant de nombreuses années.

Il me paraît symbolique, monsieur le ministre, que la discussion de votre budget se situe quelques semaines après le renouvellement des accords de Lomé, accords qui ont permis à la Communauté européenne et à ses cinquante-sept partenaires de resserrer leurs liens, de définir des initiatives nouvelles et d'esquisser une autre forme de la coopération pour l'avenir. Cette convention renouvelée constitue un exemple pour la communauté internationale. Il est satisfaisant de se dire, en 1979, que l'esprit de Lomé demeure une réalité vivante et dynamique.

L'examen de votre budget, monsieur le ministre, appelle quelques remarques. La première traduira surtout un regret : nous n'atteignons pas encore, cette année, l'objectif de 0,70 p. 100 du produit national brut qui a été fixé aux pays développés. Je sais que vos crédits ne constituent qu'une partie de l'aide française, mais, malgré l'augmentation de certaines dotations du ministère des affaires étrangères que nous constaterons tout à l'heure, il nous reste un effort important à accomplir. Je souhaite que lors de la préparation de votre budget pour 1981, monsieur le ministre, vous teniez compte de cette exigence. La position internationale de la France en sortirait encore grandie si nous étions parmi les premiers à se rapprocher de cette dimension, qui est à la hauteur des possibilités de notre pays.

Notre politique va dans la bonne direction, mais ses moyens demeurent insuffisants. On ne peut, en effet, s'empêcher de penser, en réfléchissant sur le cas de l'Asie du Sud-Est et sur celui de l'Afrique, que le sous-développement occasionne en plus de la misère, de la famine, de l'éclatement de la cellule familiale, de l'aliénation des valeurs culturelles traditionnelles, la multiplication d'affrontements entre peuples voisins qui sont

armés et lancés les uns contre les autres par des impérialismes intéressés, impérialismes qui proviennent de pays proches ou de pays lointains.

Sachez que la misère est propice à la guerre, mais que, après les drames qu'elle entraîne, les états de dénuement sont souvent plus dramatiques que la situation initiale. Il faut que les bonnes volontés internationales s'unissent pour rompre ce qui paraît être le cercle infernal, et je me félicite, pour ma part, que l'action de la France aboutisse dans cette partie de l'Afrique, partie avec laquelle elle a tissé des liens privilégiés, à ce résultat pacifique.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'ajouterai un commentaire provoqué par la lecture du débat en première lecture à l'Assemblée nationale. Je crois que condamner certains responsables africains, en passant sous silence l'action d'autres, affaiblit étrangement l'autorité et la force de ceux qui se veulent être des censeurs. Accabler à juste titre le dirigeant de Centrafrique, mais s'être tu devant les massacres de l'Ouganda ou de la Guinée équatoriale, parler avec émotion des combats de l'Angola, mais ignorer volontairement la tentative d'extermination des paysans de l'Erythrée qui n'ont commis d'autre crime que de vouloir, eux aussi, être indépendants, constitue certes un choix idéologique, mais guère moral et fait perdre toute valeur à cette argumentation.

Il est facile d'adresser des critiques ou des louanges, mais, trop souvent, ces critiques ou ces louanges procèdent du seul désir d'une polémique intérieure.

Il convient plutôt d'aider l'Afrique et les Africains à se développer, à grandir, à évoluer dans un monde qui serait plus juste, plus fraternel, plus respectueux des droits de l'homme, plus exemplaire.

Telle doit être notre seule ambition, telle doit être, monsieur le ministre, la démarche que vous avez choisie.

Ma deuxième observation sera positive. J'ai remarqué avec intérêt que les frais de gestion correspondent à 5 p. 100 environ de votre budget, ce qui prouve une efficacité certaine qui pourrait être citée en exemple, en particulier aux actions multilatérales.

Ma troisième observation souligne votre volonté, qui me paraît très importante, de fonder notre coopération sur des relations égalitaires. Il s'agit d'un domaine où la façon de donner compte autant que l'importance du don. Il faut que nos partenaires aient le sentiment de nous apporter, en échange de notre aide, une contrepartie précieuse. Cette contrepartie peut s'exercer dans de multiples domaines — je pense en particulier au domaine culturel — et c'est de cette réciprocité dans les accords de coopération que peut surgir entre les peuples cette plus grande confiance née de l'estime mutuelle, d'un sentiment de solidarité entre nations et, surtout, de l'égalité des rapports.

Hier soir, mes chers collègues, le Président de la République évoquait le problème de la survie de la France et des Français dans un monde de 5 milliards d'habitants. Une politique de coopération volontariste, généreuse, égalitaire, apporte une première réponse à cette inquiétude et elle nous donne aussi, monsieur le ministre, une raison supplémentaire pour voter votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Monsieur le président, monsieur le ministre, votre projet de budget que vous nous soumettez nous paraît satisfaisant : une expansion globale de près de 17 p. 100, une augmentation de 50 p. 100 des autorisations de programme du fonds d'aide à la coopération, une présentation des dépenses claire et sincère. Tout cela mérite d'être remarqué, comme doit l'être également le fait que la coopération avec la France est particulièrement recherchée et appréciée. Il suffit de voyager en Afrique pour s'apercevoir que la coopération française va bien souvent au-delà des crédits que nous y consacrons directement, en jouant un rôle de catalyseur qui draine d'autres financements.

Combien d'études amorcées par des techniciens français ont emporté la conviction d'organisations ou de fonds internationaux et permis la réalisation de grands projets financés sur une base multinationale.

Il est cependant bien clair — et je rejoins tout à fait M. Taittinger — que cette constatation ne doit pas déboucher sur une augmentation de l'aide multilatérale qui se ferait au détriment de l'aide bilatérale, car il est trop évident que l'aide multilatérale est perçue trop souvent comme une contribution anonyme — je dirai pour ma part sans âme — au développement.

Mais même si nous pensons accomplir notre devoir envers nos amis africains, méfions-nous de toute tentation d'auto-satisfaction, car la situation de l'Afrique ne s'y prête guère. La gravité de la situation économique de l'Afrique prend une dimension particulière lorsqu'on examine froidement la situation politique dans l'ensemble du continent noir.

Pour aller à l'essentiel, cette situation me paraît se caractériser par deux faits principaux. D'abord, c'est une évidence, la fragilité des Etats. Malgré certaines tentatives méritoires, les Etats africains, particulièrement ceux avec lesquels nous coopérons, sont des nations fragiles, souvent en proie à de graves difficultés économiques, sociales et ethniques plus ou moins larvées. Les pouvoirs de nombre de ces Etats, en dépit du prestige de certains chefs historiques, ne reposent pas toujours sur un réel consensus, tant s'en faut.

Or, ce sera ma deuxième observation — que trouve-t-on face à ces états éminemment fragiles ? Tout d'abord, une politique quasi systématique de déstabilisation menée par plusieurs Etats à grands renforts de pétrodollars et de matériel soviétique, mais aussi, avec l'aide de troupes cubaines et de conseillers est-allemands, une politique d'implantation menée par l'U.R.S.S. dans des régimes amis et soumis.

Cette politique a tiré la leçon des échecs rencontrés en Afrique par la diplomatie soviétique, dans les années qui ont suivi 1960. La menace qu'elle peut faire peser sur les approvisionnements de l'Occident en minerais rares ou en pétrole est de plus en plus précise.

Tout cela, vous le savez bien, monsieur le ministre, même si vos fonctions vous commandent d'en minimiser la portée, vous impose la plus grande discrétion.

Les accords de coopération militaire que plusieurs Etats ont demandé à passer avec nous constituent un commencement de réponse, mais cette réponse est partielle. Les interventions, toutes limitées dans le temps et couronnées de succès auxquelles nous avons procédé ces dernières années en application d'accords de ce type, ont permis de rétablir des situations dégradées sur le plan militaire, mais ont permis aussi et surtout de rendre le dialogue politique possible. Voyez le Tchad ou le Zaïre.

Cependant, je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il faut se méfier des interventions militaires, car des interventions clairement sollicitées par des Etats reconnus en vertu d'accords internationaux préalables risquent de servir de prétexte à d'autres interventions moins désintéressées et moins clairement sollicitées au profit non plus d'Etats, mais de mouvements insurrectionnels plus ou moins provoqués.

Il faut également bien voir que la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains constitue, à juste titre, l'un des piliers de notre politique étrangère. Or ce principe risquerait de tourner court ou d'être mis à mal, avec toutes les conséquences que cela comporterait pour notre crédit en Afrique, si, par malheur, une intervention dégénérerait en action partisane de politique intérieure.

Notre présence militaire en Afrique, pour modeste qu'elle soit, doit être menée avec la plus grande prudence et c'est ce que je me permets, monsieur le ministre, au nom de mes amis, de vous dire en insistant sur ce délicat problème.

Au demeurant, c'est sans doute ailleurs que se trouve la solution des problèmes actuels de l'Afrique. Elle réside dans une grande politique de la France à l'égard de tous les pays du tiers-monde.

La France — nous en avons le sentiment, nous en sommes même persuadés — a un rôle à jouer dans la promotion d'un véritable dialogue Nord-Sud, dans une action diplomatique inlassable en faveur de la mise en vigueur d'accords de produits équilibrés, dans la promotion de la spécificité culturelle africaine. Ce rôle, que dicte notre passé comme notre avenir, est insuffisamment tenu aujourd'hui.

La partie qui se joue actuellement en Afrique nous incite à le regretter amèrement, mais il n'est jamais trop tard pour reprendre le bon cap, et c'est ce que nous attendons de vous, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis particulièrement heureux de venir vous présenter cette année un budget qu'un grand nombre d'entre vous s'accordent à trouver favorable.

Je n'essaierai pas de l'exposer dans ses détails car vos rapporteurs, M. Schmitt, M. Louis Martin et M. Vérillon, l'ont déjà décrit dans ses lignes directrices en mettant en évidence ses lumières et ses ombres. Ils l'ont fait de manière tout à fait excellente, ce qui me dispensera d'un développement systématique et me permettra, en revanche, de consacrer l'essentiel de mes propos aux réponses que je dois apporter aux nombreuses questions qui m'ont été posées.

Je souhaite néanmoins situer le cadre dans lequel s'inscrit cette coopération, montrer comment elle s'intègre dans la politique du Gouvernement et, plus généralement, dans une vision à long terme de l'avenir telle que M. Taittinger l'a si justement analysée et décrite.

Puis-je me permettre d'indiquer tout d'abord que je trouve qu'il est remarquablement décrit le cadre de cette coopération et que sa définition des objectifs est tout à fait conforme à la nôtre ?

Mon ministère fut créé par le général de Gaulle, président de la République. Il le fut pour venir en aide de manière systématique aux pays nouvellement décolonisés. C'était, à l'époque, une idée très en avance sur son temps.

Depuis, elle a été très largement copiée, mais la structure est restée originale. Elle conserve une spécificité et une signification profonde : la France ne peut, compte tenu de ses moyens, espérer venir en aide avec efficacité aux trois milliards d'hommes vivant dans des pays en voie de développement ; il est donc tout à fait légitime qu'elle réserve ses crédits d'aide bilatérale en priorité à ceux avec lesquels l'histoire a tissé des liens d'amitié, de fidélité et d'intérêt mutuel.

La plupart de ces Etats, comme le marquait voici un instant M. Maurice-Bokanowski, sont encore très fragiles après dix-huit années d'indépendance pour certains, et même vingt années pour les autres.

La moitié des Etats concernés par notre coopération sont parmi les plus démunis du monde, ce qui, *a posteriori*, justifie d'une autre manière l'organisation et la localisation de notre aide.

Une telle constatation explique également la structure de mon budget.

Le développement est d'abord une question de mentalité : les dirigeants africains ont besoin, pour transformer leur économie, d'assistants techniques qui puissent étroitement collaborer avec les cadres nationaux, en général en nombre insuffisant ou de qualification limitée, comme M. Louis Martin le soulignait ce matin dans son rapport.

Ils ont besoin de bourses d'enseignement et de structures de formation pour multiplier ces cadres.

Enfin, ils ont un considérable besoin de crédits d'investissement ; mais ces derniers, il faut en être conscient, ne seraient que de faible utilité pour les peuples qui ne disposeraient pas de cadres nombreux, ce qui implique, de notre part, un effort continu de formation.

Les critères d'attribution de ces crédits d'investissement ne peuvent être octroyés sur des données exclusivement bancaires.

Une telle approche paraît, en effet, plus contestable que dans les pays développés car aléas et échecs sont évidemment nombreux, l'irrationnel et l'imprévu étant des éléments toujours présents dans la plupart des projets que nous développons dans les pays du tiers monde.

Il apparaît, en outre, dangereux et irréaliste de pratiquer une politique de prêts en faveur des pays les moins avancés. Ceux-ci, dont l'économie fragile est à la merci des à-coups sur le prix des matières premières qu'ils exportent ou sur le niveau des termes de l'échange, se trouvent souvent, pour ne pas dire presque toujours, dans l'incapacité de rembourser ce qu'ils ont, de bonne foi, emprunté. La remise des dettes est alors nécessaire, mais quelque peu dangereuse d'emploi, dans la mesure où elle risque d'avantager les mauvais payeurs et les gestionnaires sans rigueur.

C'est pourquoi, après que M. le Président de la République eut décidé — ce qui a soulevé un très grand mouvement d'enthousiasme — de remettre les dettes françaises à la plupart des pays les plus pauvres avec lesquels nous coopérons, le Gouvernement a décidé de favoriser les pays les moins avancés par une politique de subventions, c'est-à-dire de dons, que vous tous, y compris M. Machefer, avez approuvée.

Je voudrais, à ce point de mon propos, spécifier à l'attention de M. Vadepiet et de M. Croze que nous avons entendu favoriser d'abord les investissements agricoles, malgré l'extrapolation des tendances que manifestent les perspectives de 1980.

Cependant, aujourd'hui, les grands projets ou les équipements de structures faussent un peu les chiffres lorsqu'ils ont plusieurs objectifs, au détriment des investissements agricoles, alors que ceux-ci en constituent la finalité dernière. Je suis convaincu, comme le montre d'ailleurs l'exemple des pays africains dont l'économie est en train de « décoller », que le développement ne peut réussir que par une augmentation générale de la production agricole de ces pays, laquelle non seulement économise des importations de subsistance, mais encore permet un enrichissement de toute la population par les exportations de cultures de rente.

Il n'y a pas, à mon avis, d'antinomie entre les productions vivrières et les cultures industrielles. Leur extension et leur succès précédent, pour toutes deux, d'une vulgarisation des techniques modernes et d'un système de commercialisation approprié. Elles ne sont en concurrence que lorsque ce dernier n'est pas cohérent, que la politique des prix laisse le champ libre aux spéculateurs ou n'harmonise pas, en fonction des facteurs locaux, le niveau des prix de campagne.

Je suis même persuadé que l'une des clés essentielles de la croissance du produit agricole se trouve dans une commercialisation adaptée dans ses circuits, ses prix, ses mécanismes de stockage et de stabilisation des cours.

Je voudrais répondre maintenant aux questions de M. Louis Martin concernant les contributions financières aux Etats.

Il faut d'abord considérer que ces subventions ont plusieurs raisons d'être.

La première est d'aider les pays bénéficiaires à faire face à des situations difficiles dues à des aléas économiques et le plus souvent climatiques. C'est l'objet des subventions versées aux pays du Sahel qu'évoquait M. Vadepiet tout à l'heure, soit 45 millions de francs en 1978. Il faut rattacher à ce type d'aides celles que nous apportons à des pays particulièrement pauvres, et notamment à des pays socialistes, soit 78 200 000 francs en 1978, dont 50 millions de francs à des pays africains qui font officiellement profession d'être marxistes.

La deuxième utilisation est une aide aux pays victimes de la guerre : 133 millions de francs ont été ainsi dépensés en 1978 au profit du Tchad et de la Mauritanie.

Une troisième raison d'être est de permettre une transition — ô combien nécessaire — pour des pays nouvellement indépendants, comme Djibouti qui survit, tel une oasis de liberté, dans un monde très menacé, ou bien comme les Comores qui ont recouvré une nouvelle liberté après quelques années d'un régime tellement désastreux que le pays était revenu plusieurs dizaines d'années en arrière.

Soixante-dix millions de francs ont été, monsieur Louis Martin, affectés à ce type d'aide en 1978.

L'analyse, par leur nature, des subventions de cette sorte montre la ventilation suivante :

En 1978, des conventions portant sur 323 millions de francs de subventions ont été signées avec des Etats au titre des aides budgétaires.

Parmi ces sommes, 94 600 000 francs étaient affectés à des investissements d'équipements dont le coût et la nature étaient — vous vous en doutez — parfaitement contrôlables.

Par ailleurs, 77 millions de francs étaient utilisés pour éteindre des dettes à l'égard de services publics gérés généralement par des associations ou sociétés internationales, par des établissements publics français, et très exceptionnellement par des sociétés de droit local. Il ne me semble pas nécessaire de les citer.

Enfin, 151 millions de francs ont été affectés aux rémunérations des agents de divers Etats, généralement sous le contrôle du payeur de France local.

Au total, en 1978, dernière année pour laquelle je dispose de chiffres définitifs, seule la destination dernière de 18 millions de francs n'a pu être déterminée. Le rapport entre ces 18 millions de francs et les 323 millions de francs que j'ai cités au début de mon exposé montre que la marge d'incertitude, dont nous disposons dans le cadre de l'utilisation de ces subventions budgétaires, est relativement limitée.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il serait paradoxal de me reprocher aujourd'hui de vous présenter un budget sincère. En effet, en 1976, sur 194 millions de francs dépensés en concours budgétaires, 99 millions de francs l'avaient été au titre du « collectif ». En 1977, sur 187 millions de francs, 92 millions de francs avaient été votés au titre du « collectif » et, en 1978, sur 303 millions de francs, 202 millions de francs l'avaient été au titre du « collectif ».

Il fallait donc faire apparaître clairement dans ce budget, à la ligne des subventions budgétaires, une somme qui soit réaliste et qui nous incite, pour l'avenir, à établir un « collectif » budgétaire plus rigoureux, d'autant que cette procédure est, sinon discutable, du moins mal appréciée par le Parlement.

Je peux donc considérer que la politique consistant à avoir indiqué cette année que les besoins étaient de 287 millions de francs est marquée par la sincérité à l'égard du Parlement.

L'aide française, ce point a été abondamment développé, n'est pas seulement économique. Elle est aussi, grâce à la coopération militaire, une aide en matière de défense.

Mesdames, messieurs les sénateurs, c'est une évidence mais il faut la rappeler, le développement ne peut s'opérer que dans la stabilité et dans la paix. Les guerres sont des cataclysmes pour les peuples du tiers monde comme pour les nôtres. Or les jeunes Etats avec lesquels nous coopérons sont aussi fragiles sur le plan de la défense que sur le plan économique.

Nos détracteurs ont beau jeu de nous reprocher de soutenir les gouvernements en place. Il serait — vous en conviendrez — très critiquable, par indifférence ou par lâcheté, de laisser se développer, dans un pays que nous soutenons, des désordres fomentés ou inspirés de l'extérieur, alors que le premier besoin des paysans est la sécurité sous toutes ses formes.

C'est la raison de notre coopération militaire. C'est la raison de ces mille assistants techniques qui sont réclamés par plus de vingt et un pays. Parmi ces assistants techniques figurent un

grand nombre de gendarmes chargés d'implanter les structures et de mettre en œuvre les méthodes de la gendarmerie française, si utile à la paix et à la sécurité de nos campagnes.

C'est également la raison pour laquelle nous formons 1 700 cadres militaires que nous retrouverons plus tard dans tous les secteurs d'activité de leur pays, que le régime soit militaire ou non.

A ce point de mon exposé, je voudrais répondre à M. Boucheny qui décelait, ce matin, dans les actions de coopération militaire, je ne sais quel relent de machiavélisme et d'ingérence.

Peut-être, monsieur Boucheny, détenez-vous sur la Dominique des informations très récentes ou confidentielles, que nous vous saurions gré de nous communiquer ! Faute de telles informations, votre propos sur l'existence d'une base militaire française dans cet Etat qui a récemment accédé à l'indépendance ne me paraît nullement fondé.

Monsieur Boucheny, les seuls éléments militaires français qui soient à ce jour intervenus en Dominique l'ont fait dans un but strictement humanitaire. Leur intervention — si mes renseignements sont exacts ! — avait un objet médical ; elle était destinée à apporter une aide d'urgence à ce jeune Etat pour qu'il puisse faire face aux importants dommages causés par le cyclone.

Vous avez parlé également, monsieur Boucheny, du Zaïre.

Me souvenant que j'étais ingénieur, j'ai cru discerner ce matin que vous aviez fait ce que nous appelons, nous autres ingénieurs, une « erreur de signe algébrique » lorsque vous nous avez parlé d'une agression des forces armées zaïroises contre l'Angola. Je crois me souvenir que c'est plutôt l'inverse qui s'est produit, et il n'est pas nécessaire de consulter la presse de 1977 ou de 1978 pour s'en convaincre.

Je serai dans dix jours, monsieur Boucheny, au Zaïre ; je me rendrai au Shaba. Je puis vous assurer que j'examinerai avec l'attention qui convient en quoi consistent les manœuvres franco-zaïroises. Mais je puis vous dire tout de suite que, les ayant moi-même, dans une large mesure, organisées, elles me paraissent ne répondre qu'à une préoccupation d'instruction. Elles visent à permettre aux forces zaïroises de tester et d'améliorer leur entraînement. De telles manœuvres sont monnaie courante entre Etats indépendants.

Je ne suis pas sûr que des manœuvres d'une toute autre envergure, que l'on appelle les « manœuvres communes », ne sont pas, pour notre pays, plus inquiétantes que les manœuvres franco-zaïroises pour la sécurité de l'Angola. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Croyez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il n'est nullement dans notre intention de pousser, à travers la coopération militaire, à une quelconque course aux armements. Bien au contraire, nous la freinons autant qu'il nous est possible. Cependant, la livraison dans certains Etats d'énormes quantités de matériel en provenance des pays de l'Est, la présence dans d'autres de dizaines de milliers de Cubains — présence qu'a dénoncée tout à l'heure avec vigueur M. Louis Martin — l'impérialisme entreprenant de l'un des pays du nord de l'Afrique — qu'a noté M. Taittinger voici quelques minutes — conduisent les chefs d'Etat responsables à souhaiter disposer d'un minimum d'armement propre à leur permettre de défendre leur patrie.

Nous touchons ici un point politique qu'il importe d'explicitier.

Lorsque ces armées nationales se sont trouvées, pour des raisons multiples, dépassées par des conflits le plus souvent animés de l'extérieur, il nous a bien fallu examiner l'hypothèse de l'intervention des troupes françaises. C'est l'honneur du Président de la République, chef des armées, d'avoir décidé l'intervention de nos forces à plusieurs reprises. Mais croyez bien que c'était, chaque fois, l'occasion d'un débat difficile sur les limites de la non-ingérence dans les affaires des Etats africains, débat d'autant plus difficile que, vous le savez, les Africains sont, à juste titre, très soucieux sur leur droit à l'auto-détermination et qu'ils entendent, en chaque circonstance, régler leurs affaires entre eux.

Cependant, il nous est apparu que, dans de nombreuses situations, la non-intervention pouvait être une erreur politique majeure par omission. Il était tellement facile de laisser les fauteurs de guerre agir à leur guise et transformer des pays paisibles en charniers ou en zones d'affrontements durables !

Avec beaucoup d'argent étranger, quelques populations nomades établies à cheval sur plusieurs frontières, le réveil de rivalités ethniques, tout Etat africain peut, très rapidement, devenir la proie d'une guerre civile. Le respect du droit des peuples à déterminer librement leur destin ne doit pas, de notre part, être prétexte à une quelconque lâcheté.

Les intéressés savent bien eux-mêmes, d'ailleurs, que la France ne cherche pas, dans ces affaires difficiles, un hypothétique intérêt à court terme, mais bien la paix en Afrique, qui, seule, engendre la prospérité.

Répondant, à ce moment de mon intervention, à une question de M. Verrillon sur la globalisation, je voudrais dire que, depuis que l'engagement en a été pris par le Président de la République en 1977, il n'y a pas eu de déflation d'effectifs.

Certes, les priorités budgétaires n'ont pas permis d'augmenter sensiblement le nombre des coopérants, dont la rémunération est seule supportée par la France. Mais le ministère de la coopération a pris en charge, depuis cette date, de nouveaux coopérants dans des Etats avec lesquels nous avons récemment conclu des accords de coopération, comme Djibouti et la République fédérale islamique des Comores.

Il a également été en mesure de faire face — et le sera encore plus en 1980 — aux besoins les plus urgents dans les pays les plus pauvres, notamment ceux du Sahel.

Quant aux accords de globalisation, ils reposent, vous le savez, sur le principe que les Etats qui les ont signés avec nous peuvent demander de nouveaux coopérants dans la mesure où ils acceptent de prendre complètement en charge la dépense qui en résulte.

Il est clair, dans ces conditions — ce sera ma réponse — que cette procédure, monsieur Verrillon, ne pénalise en rien les pays les plus pauvres si elle donne aux autres la possibilité de s'attacher les nouveaux coopérants que leur progrès dans la voie du développement exige, mais aussi permet de financer.

Je voudrais maintenant expliciter comment notre aide bilatérale est complémentaire de l'aide multilatérale et non concurrente.

Dans ces pays autrefois liés à la France, celle-ci seule est en mesure de mener un efficace effort de formation, qui est d'ailleurs l'objet d'envie de la part des voisins anglophones. De même, seule la France, liée par des accords de défense peut apporter l'aide militaire requise d'urgence — ce que ne peuvent faire des organismes internationaux, toujours lents à décider. Enfin, la longue pratique que nous avons de ces pays, le climat de confiance qui s'est établi avec le temps entre leurs hommes et les nôtres, nous permettent de bien connaître leurs besoins et de développer un dialogue privilégié. Nous pouvons orienter des études, voire les financer par le fonds d'aide et de coopération. Ensuite, les aides multilatérales pourront se saisir de projets déjà bien dégrossis et les financer avec un maximum d'efficacité.

Et c'est là, monsieur Machefer, que je réponds à votre question relative au contrôle des fonds de coopération multilatérale. Il n'est pas de meilleure réponse, vous en conviendrez avec moi, que celle-ci : à travers des actions de coopération bilatérale, nous entendons susciter des actions de coopération multilatérale qui, avec une envergure financière d'un tout ordre de grandeur, en sont le prolongement.

Au surplus, cette longue habitude de vie conjointe prédispose nos partenaires à choisir, à prix égal, de préférence les entreprises françaises. Vous percevez ainsi que l'aide bilatérale n'exclut pas la coopération internationale, mais, au contraire, permet que celle-ci s'enclenche plus sûrement sur des terrains déjà préparés et de manière souvent mieux adaptée qu'à travers les règles souvent rigides et pointilleuses secrétées par les organismes internationaux.

A ce point du raisonnement, je crois utile d'insister sur une idée force de M. le Président de la République, que rappelait tout à l'heure M. Cauchon : une bonne coopération doit être avantageuse pour les deux parties.

Les crédits que, je l'espère, vous voterez tout à l'heure pour me permettre la poursuite de mon action ne sont pas de l'argent gaspillé, mais une source de richesse future dans le long terme et aussi, il faut le dire, une source d'intérêt direct dans le présent.

Nous avons en effet tous intérêt à la prospérité des nations du tiers monde et, singulièrement, en raison de leur proximité géographique et de l'étendue des liens qu'ils ont avec nous, à celle des nations d'Afrique. Cette prospérité induit des échanges et un accroissement sensible de l'activité de nos vieux pays. Elle suscite, dans les Etats neufs, des découvertes et des exportations de matières, objet de ces échanges et source d'épargne et de richesse. Elle développe des liens de solidarité fondés sur des relations égalitaires, qui ne peuvent que profiter aux deux parties.

Hier soir, le Président de la République, faisant part de sa préoccupation devant les affrontements que pourraient entraîner des affaires comme celles qui mettent aux prises actuellement l'Iran et les Etats-Unis d'Amérique, nous a expliqué que notre attitude à l'égard des pays en voie de développement, par notre respect de leur indépendance et l'aide efficace que nous leur apportons, permettait de désamorcer ces conflits. Je crois que cette perspective à long terme est une donnée essentielle de notre action de coopération.

Les coopérants supplémentaires mis à la disposition de la Côte-d'Ivoire, du Sénégal et du Gabon au titre d'actions de coopération antérieures et par suite d'un développement économique accéléré de ces pays, ce sont des Français qui trouvent

du travail. Leur présence dans ces pays est une aide très précieuse pour le développement des activités françaises et pour l'implantation d'activités privées, qui se font, le plus souvent, avec l'apport de capitaux africains. A titre d'évaluation, j'indiquerai que l'activité induite par cette coopération, désintéressée dans ces buts, procure néanmoins environ 150 000 emplois à des Français, en France et en Afrique.

Ces avantages sont, dès à présent, perceptibles. Ils consistent en des exportations, certes limitées en part relative — moins de 3 p. 100 des exportations françaises — mais fort bénéfiques, par la valeur ajoutée qu'elles comportent, pour la France. Ces courants commerciaux sont rendus possibles par les fortes implantations de Français actifs et travailleurs dans ces nations en voie de développement. C'est la raison pour laquelle — M. Croze l'indiquait ce matin — nous n'avons pas relâché notre effort d'enseignement en faveur des jeunes Français en Afrique. Cet effort, pour lequel plaident inlassablement les sénateurs représentant les Français de l'étranger, est nécessaire à la fois au recrutement de coopérants de qualité — qui ne s'expatrieraient pas si leurs enfants ne pouvaient profiter d'un enseignement normal — mais aussi aux cadres privés, dont la présence est la condition indispensable d'échanges commerciaux durables. Vous savez que c'est en Afrique que les droits de scolarité sont les moins élevés — et de très loin — grâce à l'importance des crédits que consacre chaque année mon département ministériel à ce support de notre coopération. Nous y dépensons par enfant français nettement plus que l'éducation nationale en France. Les conditions, certes, ne sont pas les mêmes.

Je puis vous assurer que cette politique sera poursuivie et développée, même si les droits de scolarité ont tendance à s'élever sous le poids croissant des charges.

Je souhaite cependant — et c'est une position importante — que, de plus en plus, nous donnions la priorité aux aides à la personne de préférence aux subventions aux établissements, subventions qui vont, nous le savons, autant à des élèves étrangers qu'à des élèves français.

Un autre intérêt, que notre pays trouve dans cette coopération, réside dans le développement de ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler la francophonie. Les États d'Afrique, de l'océan Indien et Haïti ont besoin du français comme langue de communication et d'unité. Il me paraît très important que ce qui constitue un véritable ciment d'unification ne leur soit pas imposé, mais qu'ils le choisissent délibérément et dans les limites précises qu'ils auront définies en toute souveraineté. Il n'est pas question ici de dépouiller ces peuples de leur identité culturelle, mais, au contraire, de les aider à la conserver.

En revanche, ceux-ci ont, avec nous, un commun intérêt à ce que des blocs de culture hétérogène se maintiennent avec des langues de communication autres que l'anglais, qui aurait tendance à écraser toute originalité culturelle sous une chape d'uniformité.

En ce qui concerne les centres culturels — je répondrai ainsi à la question de M. Verrillon — la réforme des centres en cours a comme objectif essentiel de leur conférer une autonomie financière et de permettre d'adapter leur fonctionnement et leurs objectifs aux réalités locales. Elle permettra notamment, à ces centres de recouvrer des recettes et d'obtenir ainsi des ressources extérieures régulières.

Le nouveau système sera mis en œuvre le 1^{er} janvier prochain et je ne pourrai donc vous rendre compte des résultats, monsieur Verrillon, qu'au cours du prochain débat budgétaire. Mais j'en espère une nouvelle vitalité pour ces centres, souvent très actifs et toujours souhaités par nos partenaires africains.

Cette richesse commune que constitue la francophonie crée des liens, des réactions semblables, des attitudes similaires. Un tel facteur d'entente est un bien dont les générations futures nous remercieront; il crée, dès à présent des affinités politiques que le président Senghor considère tellement importantes qu'il souhaiterait les voir institutionnalisées.

A ce propos, il est utile de rappeler ce que déclarait hier soir M. le Président de la République. En l'an 2000, disait-il, un homme sur cent seulement serait Français. J'ajouterais que, grâce à la francophonie, nous pouvons au moins espérer que cinq hommes sur cent parleront français et seront proches de nous par le cœur et la culture. C'est donc l'avenir que nous sauvegardons de cette manière.

Je voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous perceviez que cet aspect de coopération est toujours très présent dans nos réflexions et dans nos actes. C'est dans ce contexte qu'avec l'appui que le Sénat, monsieur le président, ne m'a jamais ménagé, nous essayons d'aider le Gabon à utiliser la très puissante station émettrice d'ondes radio de Moyabi et, pour cela, à constituer une chaîne entendue sur toute l'Afrique centrale et occidentale relayant aux heures d'écoute difficile, les émissions de Radio France internationale.

Radio France internationale escompte utiliser quinze heures par jour cette station pour relayer ses émissions. Elle serait

probablement demanderesse de vingt-trois heures, si son budget lui permettait une location d'heures d'antenne correspondantes.

Je pourrai répondre à cette question de manière plus précise, dans quelques jours, puisque, la semaine prochaine, je dois discuter, à Libreville, du contrat global qui doit nous lier au Gabon pour cette location.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me suis gardé — vous l'avez constaté — d'évoquer tous les aspects de mon budget qui, pour la plupart, avaient été brillamment exposés par vos rapporteurs. Je tiens cependant à souligner, en conclusion, que le budget qui vous est présenté pour 1980 me permettra de mener une politique active d'aide au développement aussi bien dans ces régions d'Afrique, que dans l'océan Indien et à Haïti, et de seconder de mon mieux les efforts politiques de M. le Président de la République, pour que cette zone reste celle de l'Afrique pacifique et libérale et pour que, comme elles viennent de le faire au Tchad, les armes se taisent pour laisser travailler la charrue. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et de l'U. C. D. P.*)

M. Georges Spénale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Spénale.

M. Georges Spénale. M. le ministre a rappelé, avec une reconnaissance tout à fait naturelle, que le général de Gaulle avait créé le ministère de la coopération et, allant plus loin, il en a déduit qu'il avait inventé la coopération. C'était une idée tout à fait nouvelle, nous a-t-il dit ! Pourquoi ? N'existait-il pas auparavant un ministère de la France d'outre-mer qui préparait les voies de la future coopération ?

J'ai servi vingt-cinq ans en Afrique et j'ai contribué au modeste poste que j'occupais — j'y suis arrivé lorsque les administrateurs étaient le pape et l'empereur et j'en suis reparti lorsque le gouverneur était à peine en situation diplomatique; nous avons passé tout ce temps à scier la branche sur laquelle nous étions assis — à préparer la décolonisation et, par conséquent, au-delà, la coopération.

Je ne peux donc pas laisser dire que le général de Gaulle avait inventé cette idée. Ce serait inexact et porter sur toute la politique de la France d'outre-mer un soupçon injustifié et qui serait plutôt néfaste.

Alors, je vous signale, monsieur le ministre, que l'idée de coopération existe depuis très longtemps. Lisez « Grandeur et servitude coloniales » d'Albert Sarraut qui, s'il était là aujourd'hui, siégerait quelque part dans le centre gauche. Tout y est. Reprenez la loi-cadre de 1956 que nous avons défendue devant cette assemblée avec M. Gaston Defferre et qui a préparé l'autonomie et, par là, les voies de l'indépendance.

Je vous rappelle encore qu'en 1958, et par conséquent avant l'accession du général de Gaulle au pouvoir, nous sommes allés à Bruxelles dire à Paul-Henri Spaak qu'il fallait associer les territoires d'outre-mer à l'Europe, sans quoi nous ne pourrions pas y entrer. C'était la coopération, ce fut Yaoundé et ce sera Lomé. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques jours.

Je ne peux laisser dire que l'idée de coopération, que nous défendons et que nous soutenons ensemble, est née, ainsi que vous l'avez dit, comme Athéna est sortie toute casquée du crâne de Zeus !

Pour l'ayatollah Khomeiny, tout est né avec le Coran, version chiite. Certaines personnes en France pensent que tout commence avec le général de Gaulle ! Certes, je rends hommage à sa personne très importante et très respectable. Je ne cherche pas à le critiquer, mais il n'a ni inventé le monde, ni découvert la rotation de la Terre, ni initié la coopération.

Si la politique de coopération est pour la France et pour l'Europe l'une des mieux réussies, c'est parce qu'en ce domaine essentiel vous avez été des continuateurs. Alors, nous vous en prions, monsieur le ministre, ne prétendez pas qu'il n'y avait rien avant.

Cela atténuera les convergences qui s'instaurent toujours sur un des plus importants problèmes de ce dernier quart de siècle et pour lequel il reste essentiel, sans vaine polémique, d'avoir l'adhésion de tous. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique, de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je souhaiterais, monsieur Spénale, vous répondre à mon tour. Il n'était nullement dans mon esprit — et, vous allez le constater, je serais plus mal placé que quinquante pour l'indiquer — de dire que l'action de coopération a commencé avec le général de Gaulle. Il s'agit d'une idée et d'une organisation très en avance sur son temps, ai-je dit, puisqu'elle a été copiée par l'ensemble des États.

Mais, encore une fois, il n'était pas dans mon esprit de dire que c'était une idée nouvelle. J'étais d'autant plus mal placé pour le faire qu'en 1904 un homme, mon père, qui était professeur de chirurgie, a été le fondateur, en coopération durant huit années, de l'université de médecine de Téhéran. Moi-même, j'ai travaillé outre-mer à une action qui s'apparentait de beaucoup à la coopération entre 1949 et 1954.

Je vous donne donc bien volontiers acte du fait que l'action de coopération n'était pas une action nouvelle et que, dans la plupart des cas, nous avons continué l'œuvre que, vous-même et les autres, avez accomplie outre-mer. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et de l'U. C. D. P., M. Robert Pontillon applaudit également.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la coopération et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 66 534 063 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III. (*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 408 260 809 francs. »

Par amendement n° 222, Mme Perlican et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire ce crédit de 10 millions de francs.

La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, monsieur le ministre, cet amendement a pour objet de supprimer les crédits du chapitre 41-42 affectés à l'aide militaire au Zaïre — alors que l'armée française était présente sur ce territoire en juillet dernier, 215 personnes, dont de nombreux enfants, ont été massacrées — au Tchad et à la République Centrafricaine, où, après un soutien sans limite à Bokassa, assassin d'enfants, comme chacun sait, le Gouvernement, qui a affirmé qu'il n'était en rien mêlé à l'affaire, faisait intervenir ses troupes pour l'installation de M. Dacko au pouvoir et lui délivrait un brevet de bonne conduite.

En proposant cet amendement, le groupe parlementaire communiste entend protester contre l'ingérence systématique du Gouvernement français dans les affaires des peuples africains. De même, il entend condamner le rôle de gendarmerie que le pouvoir fait jouer à la France en Afrique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances a considéré que cet amendement avait un objet politique. Comme la politique africaine de la France ne dépend pas exclusivement du ministère de la coopération, mais est fonction de la politique générale, elle a donc repoussé cet amendement.

Mme Rolande Perlican. Comme on s'en serait douté !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Après ce que j'ai dit tout à l'heure, il peut paraître surperflu, monsieur le président, de donner mon avis. A partir du moment où les crédits du titre IV en question ont pour objet d'aider les jeunes armées destinées à fortifier l'indépendance de ces pays et, je l'espère, à se défendre elles-mêmes, je suis défavorable à cet amendement.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le président, j'ai souhaité prendre la parole contre l'amendement de nos collègues communistes qui tend à supprimer les crédits affectés à l'aide militaire au Zaïre, au Tchad et à la République Centrafricaine.

Je rappellerai, tout d'abord, à notre Haute Assemblée que 300 000 Français vivent en Afrique dont 200 000 en Afrique noire que j'ai l'honneur de représenter au Sénat et que, au 1^{er} janvier 1979, 3 770 Français vivaient au Zaïre, 3 628 étaient immatriculés au Tchad et 3 059 en République Centrafricaine. Ces Français travaillent pour le développement d'Etats qui ont toujours eu des liens privilégiés avec la France. Or, leur vie, leurs biens ont été mis en péril par des entreprises de déstabilisation.

Nous avons tous le souvenir de Kolwezi. Avec mes collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger, j'ai assisté, à Villacoublay, à l'arrivée des corps des Français tués à Kolwezi. M. Boucheny aurrail-il l'aplomb de déclarer aux veuves de nos compatriotes français, qui travaillaient pacifiquement à Kolwezi, que c'est une agression du Zaïre contre l'Angola qui a mis fin aux jours de leur époux ?

En fait, cette coopération militaire, cette formation d'officiers et de troupes pour ces jeunes Etats en voie de développement assurent, par voie de conséquence, la sécurité de nos compatriotes français.

On nous demande de condamner l'ingérence de la France dans les affaires intérieures des peuples africains. Or les actions que nous engageons — monsieur le Président de la République française le rappelait hier — le sont toujours à la demande des Africains eux-mêmes et notre intervention a toujours pour objet d'assurer plus de liberté et plus de démocratie.

Dès lors, mes chers collègues, la France doit-elle abandonner ses responsabilités ? Devons-nous laisser la place aux Cubains, aux Soviétiques, aux Allemands de l'Est ? Devons-nous rapatrier nos compatriotes et rompre les liens privilégiés qui nous lient avec ces Etats ?

Pour ce qui me concerne je réponds non et je vous invite, mes chers collègues, à repousser cet amendement qui est contraire non seulement aux intérêts de Français de l'étranger et à leur sécurité, mais encore aux intérêts économiques de la France et à la politique de coopération et de développement que notre pays a entrepris avec l'Afrique. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et diverses travées du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 222, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(*Ce crédit est adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 12 775 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 5 368 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre V. — Autorisations de programme, 1 073 910 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 251 400 000 francs. » — (*Adopté.*)

Articles additionnels.

M. le président. Par amendement n° 232, M. Boucheny et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 76, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Peu peut être validés pour la retraite au titre de l'article L. 8 du code des pensions civiles et militaires de retraite, les services d'agent temporaire, auxiliaire ou contractuel accomplis depuis le 1^{er} janvier 1960 à l'administration centrale, dans les services extérieurs du ministère d'Etat chargé de l'aide et de la coopération, du secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté et du ministère de la coopération, ainsi que dans les organismes et services rattachés, bénéficiant de subventions du fonds d'aide et de coopération ou placés sous la tutelle exclusive ou conjointe du ministère de la coopération. »

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Par le présent amendement, nous proposons de valider, pour le calcul de leur retraite, les services accomplis à titre d'agents temporaires, auxiliaires ou contractuels par les personnels du ministère de la coopération.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, une opération de titularisation de certains personnels contractuels de l'administration centrale du ministère de la coopération a été engagée. Cette titularisation a été définie, d'une part, par le décret n° 78-462 du 22 mars 1978 et, d'autre part, par les décrets n°s 78-841 et 78-842 du 2 août 1978.

Toutefois, en l'absence d'un texte explicite, cette ancienneté ne sera pas retenue ou, du moins, elle ne sera retenue que partiellement pour certains des personnels concernés lorsqu'il s'agira de la validation de leur retraite.

Notre amendement vise à réparer cet oubli qui a d'ailleurs été pris en compte par votre ministère puisque cette question a fait l'objet d'un projet d'arrêté dont on attend la ratification.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Monsieur le président, à première vue, l'objet de cet amendement paraît particulièrement sympathique et, de ce fait, acceptable. La première impression de la commission des finances a donc été de s'en remettre à la sagesse du Sénat. Néanmoins, je dois préciser, pour une raison de forme, qu'il s'agit d'une mesure de caractère réglementaire. La commission aimerait donc entendre l'opinion de M. le ministre sur ce point.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons étudié très attentivement cet article additionnel qui soulevait un problème qui ne nous est pas étranger.

Nous considérons cependant cet amendement comme superflu en ce qui concerne les agents de l'administration centrale et des

services extérieurs du ministère de la coopération puisque l'article L. 5 du code des pensions prévoit, d'ores et déjà, en leur faveur, la possibilité d'une validation.

De surcroît, cet amendement est contraire à l'esprit général du code des pensions qui assure l'autonomie du régime de retraite des agents de l'Etat et exclut son extension aux travailleurs d'organismes privés.

Nous sommes cependant conscients du problème posé, au regard des droits à la retraite, par la situation des agents qui relèvent d'organismes placés dans la mouvance du ministère de la coopération. Sur ce point, j'ai fait procéder à une évaluation des postes qui pouvaient être considérés comme entrant dans le champ d'application d'une telle mesure et je puis vous indiquer qu'il s'agit de trente-deux personnes; nous avons déjà écrit au ministère du budget et avons l'espoir d'obtenir une validation des pensions par la voie amiable.

Dans ces conditions, l'adoption par le Sénat de cet amendement me paraît superflue.

M. le président. Dois-je comprendre, monsieur le ministre, que vous êtes opposé à cet amendement ?

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Bien sûr !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, vous avez entendu l'avis du Gouvernement. Pouvez-vous exprimer maintenant celui de la commission des finances ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. Serge Boucheny. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boucheny, pour répondre au Gouvernement.

M. Serge Boucheny. Monsieur le ministre, je suis étonné par votre réponse, étant donné que le texte de mon amendement reprend intégralement — et vous le savez — un projet d'arrêté qui a été établi par votre ministère. Dès lors, je ne comprends pas que vous vous opposiez maintenant à ce texte, alors que dans votre projet d'arrêté, vous proposez au ministre du budget ce que je vous demande aujourd'hui.

C'est pourquoi j'estime que l'ensemble de nos collègues devraient voter cet amendement.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur Boucheny, nous avons vous et moi, des positions sinon identiques, du moins parallèles sur cette affaire. Je croyais vous avoir expliqué courtoisement pourquoi cet amendement paraissait superflu : le sujet ressortit en effet au domaine réglementaire. C'est la raison pour laquelle j'ai déclaré m'y opposer.

J'irai, maintenant, un peu plus loin : puisqu'il s'agit du domaine réglementaire, je déclare que cet amendement est irrecevable en vertu de l'article 42 de la loi organique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances sur l'applicabilité des dispositions de l'article 42 de la loi organique à cet amendement n° 232 ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Elles sont applicables, monsieur le président.

M. le président. Dans ces conditions, l'amendement n° 232 est irrecevable.

Par amendement n° 234, MM. Machefer, Andrieux, Belin, Longueue, Péridier, Pisani, Pontillon, Soldani, Spénale et les membres du groupe socialiste et apparentés proposent, après l'article 77, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Les dotations inscrites au titre IV du budget du ministère de la coopération et destinées aux concours financiers sont réservées en priorité aux Etats étrangers dont le revenu national par tête d'habitant est le plus modeste ainsi qu'à ceux où ce revenu a tendance à diminuer par suite notamment de calamités naturelles. »

La parole est à M. Machefer pour défendre cet amendement.

M. Philippe Machefer. Cet amendement résulte des abus que l'on peut constater dans l'emploi des crédits des concours financiers. Il s'agit là de fonds publics dont le Parlement est tout à fait en droit d'orienter les affectations. Il n'est ni logique ni sain, selon nous, de confondre, dans ces concours financiers, des opérations d'aide envers des pays en difficulté avec des crédits militaires. Il existe à l'heure actuelle, en ce domaine, une confusion dont il conviendrait de sortir.

Je vous ai précisé tout à l'heure, monsieur le ministre, combien, dans votre budget, me choquait la part excessive affectée aux crédits militaires. Nous en trouvons ici un point particulier d'application et des doutes peuvent subsister sur l'utilisation réelle de ces concours financiers.

Afin d'écartier tous ces doutes et d'éviter toute gestion désordonnée de ces fonds — comme c'est le cas actuellement — nous

proposons un amendement qui les affecterait en priorité au profit des Etats les plus pauvres ou des Etats victimes de calamités naturelles.

Je ne prétends pas m'ingérer dans les affaires intérieures de ces Etats, je ne prétends pas, non plus, dicter la politique du Gouvernement en la matière — il lui reste une très large part d'initiative — mais il me paraît normal que les considérations portant sur le revenu national par tête d'habitant et sur les calamités naturelles soient les seules à intervenir pour déterminer l'utilisation de ces fonds.

Sans doute, monsieur le ministre, allez-vous me répondre que tel est déjà le cas. Mais peut-être serait-il préférable de l'écrire dans le texte de la loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. La commission a considéré que l'intention des auteurs de l'amendement était bonne mais avant de s'exprimer d'une manière définitive elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Nous avons examiné très attentivement les conséquences qui pourraient résulter de l'adoption de cet article additionnel qui, au départ, paraît plein de bonnes intentions.

Tout d'abord, ce texte ne nous paraît pas très raisonnable dans la mesure où il tendrait à affecter à tel ou tel secteur des crédits qui, par nature, sont des contributions budgétaires indifférenciées.

J'ai expliqué tout à l'heure que, par une politique constante, nous avons pu limiter, en 1978, à 0,6 p. 100 du budget — c'est-à-dire 18 millions de francs sur 323 millions — la part de ce type de crédits dont l'utilisation ultime n'était pas vérifiée. Mais que le Parlement n'ajoute pas, dans l'utilisation de ces crédits, une restriction supplémentaire ! Il est extrêmement difficile, en effet, de prévoir qu'une calamité frappera, à un moment déterminé, un pays qui ne sera pas un pays riche. Cela a été le cas, notamment, pour certains pays frappés par la guerre.

Que l'on ne nous demande pas non plus, car c'est peut-être encore plus important, de permettre à des Etats de réclamer des subventions budgétaires — que nous essayons par ailleurs de diminuer, voire de refuser — sous prétexte que leur revenu national par tête d'habitant deviendrait plus modeste. Cela ruinerait, monsieur Machefer, une partie de nos efforts.

Vendredi et samedi derniers, je me trouvais au Mali. Or, nous nous efforçons, sur proposition de ses dirigeants, de transformer la subvention budgétaire accordée à ce pays en une aide dans le domaine social, en particulier sous forme de médicaments affectés aux hôpitaux et aux dispensaires.

Insérer un tel article dans la loi amènerait inévitablement certains dirigeants africains à exciper du fait que le revenu national par habitant de leur pays est parmi les plus modestes pour réclamer une subvention budgétaire. Je ne cherche nullement à leur refuser une telle subvention par une quelconque férocité, mais parce que j'estime que l'application de cette subvention sous la forme d'une aide aux hôpitaux et en médicaments constitue une bien meilleure et plus directe utilisation des crédits de la coopération, dans l'esprit que nous avons défini.

Je suis donc défavorable, monsieur le président, à l'adoption de cet amendement.

M. Philippe Machefer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Monsieur le ministre, j'attire votre attention sur la rédaction de l'unique alinéa que comporte cet amendement. Il ne mentionne pas les secteurs où le Gouvernement devrait agir. Il pose seulement un principe général. J'y lis en particulier — j'attire votre attention sur ces mots — « en priorité » aux Etats étrangers dont le revenu national par tête d'habitant est le plus modeste.

Peut-on refuser une aide à ces pays étrangers dont le revenu national, par habitant, est le plus modeste ? Au nom de quoi pourrait-on la leur refuser ?

Mon amendement indique en outre : « ainsi qu'à ceux où ce revenu a tendance à diminuer par suite notamment de calamités naturelles ». Une calamité naturelle — ce fut le cas dans le Sahel — est un phénomène que tout le monde peut apprécier et, en pareil cas, l'emploi des fonds paraîtrait, aux yeux de l'opinion publique, des contribuables français, qui sont quand même à l'origine de ces fonds, parfaitement justifié.

Je voudrais que vous relisiez attentivement, monsieur le ministre, les cinq ou six lignes de mon amendement.

Je n'y trouve pas — peut-être suis-je trop intéressé à l'affaire — la justification des craintes que vous venez d'exprimer.

M. le président. Le Gouvernement s'étant maintenant exprimé, quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Ce matin, la commission, avant de connaître l'avis du Gouvernement — je suis heureux de l'avoir entendu — avait précisé qu'une décision de ce genre relevait de la politique du Gouvernement et non pas du législateur.

La commission s'en remet donc à la sagesse du Sénat.

M. le président. Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'amendement n° 234, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération.

(**M. Alain Poher remplace M. Etienne Dailly au fauteuil de la présidence.**)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

Affaires étrangères.

M. le président. Nous abordons maintenant l'examen des dispositions concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Schmitt, en remplacement de M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si je sors quelque peu aujourd'hui de mon rôle de rapporteur spécial du budget de la coopération pour parler au nom de mon éminent collègue M. Gustave Héon, rapporteur spécial du budget des affaires étrangères, c'est en raison des liens étroits qui unissent ces deux budgets, mais aussi pour des raisons de commodité, que vous comprendrez sans peine.

En vous présentant au nom de la commission des finances le projet de budget des affaires étrangères, je resterai dans la tradition en vous exposant les moyens mis à la disposition du ministère, ce qu'ils représentent pour assurer les missions nombreuses et importantes dont il est chargé, les orientations qui nous sont proposées et les observations faites par la commission, qui s'accompagnent, bien sûr, de souhaits, de désirs et de recommandations, pour parler un langage diplomatique de circonstance.

Ce projet de budget s'élève à 5 270 millions de francs, en augmentation de 670 millions sur le budget de 1969, ce qui représente une progression de 15,2 p. 100, légèrement supérieure à celle du budget de l'Etat.

Globalement, on peut considérer que l'évolution se fait maintenant dans le bon sens. Rapporteur de ce budget depuis de nombreuses années, mon ami Gustave Héon et nous-mêmes, en commission des finances, avons assisté à sa dégradation constante au point qu'après s'être situé à 1,5 p. 100 du budget de l'Etat il était arrivé en 1976 à 0,9 p. 100. Depuis trois ans, la tendance s'est inversée et l'on assiste à une remontée encore timide, mais certaine des crédits mis à la disposition du ministère.

Cette priorité retrouvée est-elle justifiée par l'impérieuse nécessité de redonner au ministère et à ses services un standing et un impact qui s'étaient sérieusement ternis ? Ou cette priorité trouve-t-elle sa motivation dans des considérations plus pratiques, des retombées économiques que peut entraîner une action diplomatique bien orientée et mieux dotée ?

Les choix ont été sûrement dictés par ce double souci, au moment où nos échanges nous conduisent à une dure bataille pour financer nos achats en énergie pétrole, et aussi par la constatation d'une réalité brutale : 80 p. 100 des dépenses de fonctionnement sont directement tributaires du taux d'inflation dans les pays étrangers que nous ne contrôlons évidemment pas.

L'effort de rattrapage indéniable se manifeste dans ce projet sous trois aspects, qui en sont les priorités internes.

Il s'agit, premièrement, pour la troisième année consécutive, de la poursuite de la modernisation de l'ensemble de notre appareil diplomatique ; deuxièmement, de la progression, mais moins accentuée, des crédits destinés aux relations culturelles, scientifiques et de coopération technique ; troisièmement, d'une évolution globalement satisfaisante des autres actions du ministère, à quelques exceptions près, sur lesquelles je reviendrai.

Cette adaptation de notre outil diplomatique se traduit par le renforcement ou la création de nouvelles liaisons entre nos postes à l'étranger, la modernisation des services du chiffre, la première mise en place d'un plan de cinq ans pour doter toutes nos représentations d'un matériel radio adapté avec les postes de relais de Manama et de Beyrouth.

On voit également repris, et c'est heureux, le plan adopté en 1972, qui avait pour but d'assurer en cinq ans la sécurité de nos ambassades. Les événements qui se déroulent dans le monde, singulièrement aujourd'hui en Iran, démontreraient, s'il était nécessaire, qu'il nous faut assurer au mieux la protection

de tous ceux qui représentent la France à l'extérieur. A ce titre, nous constatons que trente des soixante emplois créés dans les services généraux le seront au titre de la sécurité. Tout en reconnaissant cet effort, il faut constater que le plan de sécurité, qui a déjà deux années de retard, ne se trouve pas encore totalement couvert.

Apparaît également dans ce titre la création d'un P.C. opérationnel en cas de crise pour assurer en toutes circonstances la continuité du service diplomatique. Il s'agit là d'une initiative nouvelle et la question a été posée à la commission de savoir si des initiatives semblables seraient prises dans d'autres ministères.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le rapporteur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances avec l'autorisation de M. le rapporteur spécial.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Mes chers collègues, je voudrais faire une brève intervention à propos de cette partie du rapport de mon ami M. Gustave Héon. En vérité, je ne suis pas favorable — je remercie M. Héon de l'avoir écrit à la page 40 de son rapport — à la création de P.C. opérationnels en cas de crise. Pour quelle raison ?

Parce que déjà les principales autorités de l'Etat, en cas de crise, ont un P.C. opérationnel. Voilà quatorze ans que, malgré mes demandes réitérées, on refuse de dégager des crédits pour protéger les populations civiles en cas de guerre ou même en cas de crise. Dans ces conditions, si l'on multipliait ces P.C. opérationnels, on commettrait une grave erreur psychologique. Cela semblerait signifier, en effet, qu'une partie des Français serait protégée et l'autre non.

Ces dépenses, ensuite, risquent d'être lourdes — je le dis franchement — et je préférerais — je le dis non moins fermement — que l'on pense, dès maintenant, aux populations civiles, qui, en cas de crise, seraient décimées, notamment dans une région comme la région parisienne, où il n'existe pas d'hôpital enterré ni d'hôpital suffisant pour soigner les brûlés et où une guerre atomique aurait les conséquences que vous imaginez.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Monsieur le président de la commission, je ne peux que vous donner acte de votre observation.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je souhaiterais répondre à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur Dailly, on ne se répond pas entre collègues. Vous le rappelez constamment quand vous êtes au fauteuil de la présidence !

M. le président. Je ne crois pas que ce soit réglementaire.

M. Etienne Dailly. Je réponds à la commission ou j'interromps l'orateur avec son autorisation, mais je n'interpelle jamais aucun collègue.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Vous venez de dire que vous demandiez la parole pour me répondre, alors que vous-même interdisez toujours les réponses de collègue à collègue lorsque vous présidez !

M. le président. Monsieur Dailly, je vous donne la parole pour deux minutes.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, j'ai écouté avec le plus grand intérêt les propos de M. le président Bonnefous concernant la protection des populations civiles. Je ne puis que m'y associer, mais, concernant l'équipement du ministère des affaires étrangères, je voudrais apporter simplement un témoignage.

Nous avons eu l'honneur, quatorze membres de cette assemblée et moi-même, en septembre 1976, de tenir une conférence de plus de trois heures avec les assistants directs de M. Kissinger, qui s'appelaient alors MM. Hartmann, aujourd'hui ambassadeur à Paris, Habib et Sonnenfeld. Cette conférence s'est tenue à Washington dans la salle d'opérations du département d'Etat, une salle où une vingtaine de pendules donnent l'heure dans les capitales du monde entier, une salle où sur la grande table sont disposés des appareils de téléphone qui sont reliés directement avec les ambassades américaines dans les capitales étrangères — ainsi, il y a un appareil pour Moscou, un pour Paris, un pour Tokyo, etc. Quand on décroche, on n'a aucun numéro à faire : on obtient directement l'ambassade et tous les postes comportent un haut parleur de conférence — une salle où une quinzaine d'équipes d'interprètes sont présentes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, prêtes à traduire... tout, une salle où se trouvent une batterie de télex et des liaisons radio avec le monde entier.

Voilà ce que nous avons vu et j'appelle cela une salle d'opérations, et elle ne sert pas forcément qu'en temps de crise. Je déplore que notre ministère des affaires étrangères ne dispose pas d'un équipement aussi indispensable.

Encore une fois, je suis tout à fait d'accord avec le président Bonnefous sur la nécessité de protéger les populations civiles — cela va de soi — mais voici trois ans que je souffre, pour ma part, de voir que le ministère des affaires étrangères n'était pas équipé comme le département d'Etat, ainsi que mes collègues et moi avons eu l'occasion de le constater.

Pour ma part, et sous ce seul angle, qui n'a rien à voir avec le problème de portée générale soulevé par le président Bonnefous, je me félicite de voir enfin le ministère des affaires étrangères doté d'une installation qui, sans être aussi perfectionnée que celle du département d'Etat, constituerait un semblant de salle d'opérations.

M. Charles de Cuttoli. Un téléphone pour Téhéran !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je ne veux pas répondre à un collègue, puisque je lui ai demandé de ne pas le faire, appliquant par là la règle qu'il nous impose constamment, quand il est au fauteuil de la présidence.

Je veux dire simplement qu'à partir du moment où la France fera l'effort que font les Américains pour protéger leurs populations civiles, je comprendrai la création d'un P. C. opérationnel, mais cet effort pour la protection de nos populations civiles, je l'attends toujours, je le demande depuis quinze ans. M. Marcellin va vous en parler prochainement ! Et cependant rien n'est entrepris.

M. le président. Monsieur Schmitt, il ne faut plus vous laisser troubler ni vous laissez interrompre. (*Sourires.*)

Je vous prie de poursuivre votre propos.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. L'effort pour assurer les moyens de fonctionnement des services généraux est prévu, tant sur le plan de l'adaptation des effectifs que sur celui de l'amélioration des rémunérations des personnels.

L'adaptation des effectifs comporte la création de dix-huit emplois à l'administration centrale — douze à l'étranger — et l'extinction de certains corps conduit à des transformations d'emplois.

Sur ce même plan du fonctionnement des services, nous avons enregistré une augmentation de 32 p. 100 des crédits destinés à l'informatique, domaine où le ministère des affaires étrangères était très en retard.

Si les dépenses prévues concernant les moyens de transport dans les ambassades augmentent, il faut constater que soixante de nos postes sont encore dépourvus de véhicule.

Malgré l'orientation, à vrai dire timide, prise par le ministère de mettre en œuvre une politique foncière, les crédits de mutation du personnel augmentent de 24 p. 100. On veut en accroître la mobilité, ce qui répond probablement à des impératifs d'efficacité ; peut-être faudrait-il, monsieur le ministre, pour assurer la pratique de cette intention, accélérer ce que la commission des finances du Sénat et celle de l'Assemblée nationale demandent depuis fort longtemps : que le ministère, par l'intermédiaire d'un organisme compétent et adéquat, parvienne par paliers à assurer à nos fonctionnaires à l'étranger un logement meublé comme le font les départements pour les représentants du Gouvernement. Cela éviterait que des conteneurs traversent à grands frais les océans plusieurs fois dans une carrière et souvent au détriment de ce qu'ils transportent. Les dépenses relatives à ces mutations se sont élevées à 160 millions en 1979, c'est-à-dire à 3 p. 100 du budget global, ce qui reste très important.

La seconde priorité de notre budget concerne les crédits réservés à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Pour être en progression moindre, ils ne sont pas pour autant sacrifiés. Un redéploiement des activités, encore que limité, va permettre une meilleure adaptation et une meilleure utilisation des crédits. Ce redéploiement va s'exercer à la fois sur le plan géographique et sur l'orientation vers des domaines plus techniques et plus scientifiques, répondant ainsi aux nécessités de mieux faire connaître la spécificité de nos industries de pointe.

Géographiquement, priorité est donnée au tiers monde producteur d'énergie ou en voie de développement rapide — on comprend pourquoi — et également aux dépenses rattachées au programme d'action prioritaire n° 9, destiné à accompagner les efforts d'exportation pour lesquels on note une progression de 51 millions de francs.

Les échanges culturels avec la Chine seront favorisés de même que vont être reprises nos relations avec l'Algérie.

Ce redéploiement prévoit la suppression de vingt-deux postes d'enseignant au Maghreb qui permet le renforcement de notre réseau de conseillers scientifiques à l'étranger.

L'accompagnement assuré à nos efforts d'exportation prend aussi la forme d'une aide apportée aux Français qui acceptent d'aller promouvoir l'industrie et les techniques françaises à l'étranger en assurant la scolarisation des enfants des familles concernées. Ce projet de budget comporte, dans ce domaine, la création de trente postes de chargés d'enseignement, effort qu'il est souhaitable de poursuivre.

Nos contributions internationales, qui sont globalement très lourdes, progressent à un rythme moins élevé, 22,2 p. 100 du budget au lieu de 23,2 p. 100 l'an dernier. Cette modération est d'autant plus remarquable que les contributions bénévoles — ce qualificatif ne plaît pas au président de la commission des finances — ont très fortement augmenté pour le P. N. U. D., le programme des Nations unies pour le développement, de plus de 50 p. 100 ; pour le F. I. S. E., le fonds international pour le secours à l'enfance, de plus de 11,8 p. 100.

Dans ce domaine, des compensations sont probables sous la forme d'achats de matériels ou de recrutement d'experts. Il s'agit, par ailleurs, de fonds bien gérés et appréciés par les pays en voie de développement. Faut-il ajouter que, s'agissant du P. N. U. D., nous ne figurions qu'au treizième rang mondial, ce qui nécessitait un effort qui a été réalisé ?

Soulignons aussi la progression des dépenses d'assistance et de solidarité, notamment en faveur des Français nécessiteux de l'étranger.

Une explication s'impose également en ce qui concerne la multiplication par quinze du crédit réservé aux interventions politiques. Je pense utile de préciser qu'elle résulte du versement des indemnités aux représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes.

Des ombres, il y en a également dans ce budget et vous en êtes conscient, monsieur le ministre. La plus préoccupante porte sur la notoire insuffisance des moyens consacrés à la presse et à l'information. Depuis de nombreuses années vos prédécesseurs avaient promis de remédier à cette situation, qui porte un réel préjudice au rayonnement de notre langue et à la diffusion de notre culture. Ce budget de 1980 n'apportera pas encore de soulagement dans ce domaine, et c'est fort regrettable.

La commission des finances, notamment son président, a également souhaité une meilleure maîtrise des contributions internationales, à la fois qualitative et quantitative. L'effort commencé pour 1980 doit être poursuivi et devrait s'accompagner du retour au budget du ministère des affaires étrangères des crédits qui, au même titre, figurent au budget des charges communes. Notre politique étrangère, dans ce domaine, y gagnerait en clarté et en cohérence.

Il est également souhaité que soit établi un plan pluriannuel permettant la diffusion des émissions françaises à destination du monde sur ondes moyennes. Les transmissions actuelles sur ondes courtes sont, en général, très mal reçues.

Il est aussi demandé que continue l'effort amorcé de redéploiement et d'accroissement des effectifs de nos coopérants techniques. En dehors du Maghreb, nous n'avons dans le monde que 331 experts de coopération technique, soit quinze fois moins que la Grande-Bretagne et six à sept fois moins que l'Allemagne fédérale.

Il a également été demandé à mon collègue Héon, et je le dis en son nom, d'attirer votre attention sur le problème que pose aux Français à l'étranger le niveau en général élevé des frais de scolarité de leurs enfants.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations faites par la commission des finances sur le document budgétaire qui lui a été soumis. A la majorité elle vous propose, mes chers collègues, de donner un avis favorable à son approbation. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, modeste, auprès des masses d'autres départements ministériels, le budget des affaires étrangères est cependant au service d'une politique humainement ambitieuse, par tradition et par devoir.

M. le rapporteur de la commission des finances en a analysé les données techniques. Au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, il m'échoit d'interroger le Gouvernement sur le parti à tirer de ce budget, les initiatives prises ou à prendre, la politique à adopter, par exemple

au sein de la Communauté économique européenne, à l'égard des problèmes de sécurité et du désarmement, en Asie, en particulier au sujet du drame affreux des réfugiés.

Voyons le budget. De 1979 à 1980, les crédits passent de 4 599 millions de francs à 5 274 millions de francs.

Abstraction faite d'une nouvelle dotation pour les indemnités des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes, mais compte tenu d'un médiocre accroissement de 12,8 p. 100 des dépenses de notre action culturelle, la valorisation des autres moyens dépasse donc la hausse de 14,65 p. 100 de l'ensemble de votre budget et apparaît supérieure à la fois au progrès de 11,8 p. 100 attendu de notre produit intérieur brut et de 14,36 p. 100 du budget général de l'Etat.

La commission des affaires étrangères approuve la réforme de l'administration centrale et, à l'étranger, le pouvoir du seul dépositaire de l'Etat conféré à l'ambassadeur dans le pays où il est accrédité.

Mais honorerez-vous la création de 1 000 emplois jugés nécessaires par le plan de cinq ans du 13 octobre 1976 ? Vous en avez retenu 215 en 1978, 198 cette année. Avec un solde de 94 postes nouveaux en 1980, abandonnez-vous le projet que nous avons ratifié ? Mais comment croire que, dans le monde complexe et agité d'aujourd'hui, nos besoins en personnel sont devenus soudain moins pressants ?

Nous attacherons grand intérêt à votre réponse, et à ses implications.

En faveur des personnels, nous ne pouvons encore que vous encourager à persévérer dans une judicieuse politique d'acquisitions mobilières et immobilières.

Puis nous avons accueilli avec satisfaction votre mise en place d'une direction des Français à l'étranger, adaptée aux temps actuels et chargée de mieux assurer la sécurité, la protection sociale de nos compatriotes hors de la métropole et la scolarisation de leurs enfants.

En revanche, et parce qu'il n'est plus d'autre solution — MM. Palmero et Habert vous expliqueront la nature et l'étendue de nos alarmes — nous souhaitons fermement que vous présentiez, dès le printemps, un irréductible plan de cinq ans, raisonnablement financé dès 1981, de réaménagement continu de notre politique culturelle et radiophonique sur tous les continents. Le recul de notre langue prépare les échecs de notre expansion et de notre rayonnement.

Pour nos contributions internationales, je pourrais reprendre mes remarques de l'an dernier. Vous avez eu raison de relever, au bénéfice des plus démunis, notre concours au programme de développement des Nations Unies et au fonds international de secours à l'enfance. Mais, en cette année mondiale de l'enfant, je ne puis taire notre trouble profond à la nouvelle, répétée et jamais démentie, de l'enlèvement de milliers d'enfants noirs de dix à onze ans pour accomplir une scolarité complète de sept ou treize années à Cuba ou dans les camps éducatifs de la République démocratique allemande ou de la Roumanie.

Si une telle entreprise est engagée, comment la France, comment la communauté internationale réagissent-elles ? Nous devons le savoir.

Enfin, très opportunément — le 15 février — le Président de la République a exprimé le souhait d'un trilogue entre Européens, Africains et Arabes.

Le 21 mai, il a longuement conclu sur ce sujet sa déclaration à la sixième Conférence franco-africaine de Kigali. Puis il est allé s'en entretenir directement à Khartoum avec le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le maréchal Nimeyri, chef de l'état soudanais.

Le 14 novembre, le conseil des ministres a confié à un haut fonctionnaire de la présidence de la République le soin de mettre en œuvre cette politique du trilogue.

Le temps nous semble aujourd'hui venu pour le Gouvernement d'informer le Parlement, et donc le Sénat, sur cette importante initiative et sur l'état de son développement.

Notre commission recommande le vote du budget des affaires étrangères pour 1980 et souhaite obtenir précisions ou assurances sur les problèmes que j'ai évoqués et réponses aux questions que j'ai posées. Elle tient en outre à ouvrir, selon sa compétence, le traditionnel débat sur de grands enjeux de la politique internationale.

Et d'abord l'Europe.

La Grande-Bretagne soutient une vigoureuse querelle sur le « coût », dit-elle, de sa participation aux institutions de Bruxelles.

S'est-elle trompée d'Europe ?

Robert Schuman et le traité de Rome ont fondé l'Europe de la solidarité, non celle du « chacun pour soi ».

A cette fin, la règle de la préférence communautaire, protégée par un tarif extérieur douanier commun, a été établie.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Claude Mont, rapporteur pour avis. Il s'agit de dégager jour après jour un marché unique et prospère pour 250 millions de personnes.

L'exportation britannique, comme ses huit autres partenaires, y a déjà trouvé substantiellement son compte. Mais lorsque l'économie d'outre-Manche fait peu d'efforts pour respecter la préférence communautaire, pourrait-elle indéfiniment échapper aux droits du tarif extérieur commun ? En d'autres termes, pourrait-elle indéfiniment inverser la préférence commerciale au bénéfice de pays tiers, à l'encontre de l'Europe des Neuf ou plutôt des Huit ?

Et ce que Mme Thatcher appelle la « contribution britannique excessive » n'est nullement une cotisation gouvernementale, mais le produit d'une taxation européenne indépendante à l'entrée des importations dans la C. E. E., en Grande-Bretagne comme ailleurs. Y renoncer équivaudrait à primer les achats hors de l'Europe voulue solidaire.

Combien de temps y résisterait le Marché commun ?

Sans doute nul ne se refuserait à de raisonnables arrangements, compte tenu des liens particuliers du Royaume-Uni avec le Commonwealth. Dans des situations très comparables, l'Allemagne et l'Italie ont normalement obtenu un régime dérogatoire intermédiaire.

La Commission européenne propose de recourir à une certaine forme du « mécanisme correcteur » accordé à M. Wilson en 1975.

Mais la question vous reste posée, messieurs les ministres, de savoir si un principe fondamental du pacte européen peut être récusé.

Parallèlement, la politique agricole commune a été remodelée par le Parlement européen, non pas dans un débat au fond, mais à la faveur d'un transfert de crédits dans la discussion budgétaire et d'un nouveau mode de calcul de la taxe de coresponsabilité laitière, rendue plus lourde pour les usines à lait du nord de l'Europe, mais exonérant les productions inférieures à 60 000 litres.

Eclairé par la Commission européenne, le conseil des ministres des Neuf devra encore y réfléchir.

Qu'en toute hypothèse, la solution du grave problème du financement de la politique agricole commune n'ait pas d'incidences sociales négatives !

En un secteur bien différent, au terme de négociations longues et parfois difficiles, malgré de persistantes critiques compréhensibles, la politique européenne à l'égard des pays en voie de développement est plus qu'un succès. L'accord de Lomé II, signé le 31 octobre entre la C. E. E. et cinquante-sept Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, confirme un système de relations économiques unique au monde, bâti sur la solidarité des peuples et non sur la trompeuse loi de l'offre et de la demande.

Même si elle n'atteint pas les dix milliards d'unités de compte européennes demandés, l'aide financière est portée de 3 400 millions pour les cinq dernières années à 5 600 millions pour la période de 1980 à 1985. L'augmentation est de 62 p. 100 en dépit des sérieuses incertitudes de la conjoncture.

Simultanément, les crédits d'un Stabex élargi, qui garantissent les recettes d'exportations vitales de nos partenaires, passeront de 375 millions à 550 millions d'unités de compte européennes. Pour les trente-cinq pays les plus pauvres, ils ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Mais nous regrettons que l'accord ne mentionne ni le respect de normes minimales de travail édictées par l'Organisation internationale du travail, ni le respect, à la suite des événements d'Ouganda ou de Centrafrique, des droits de l'homme, par exemple sous la forme retenue en septembre 1978 par l'Assemblée parlementaire consultative C. E. E. - A. C. P.

Plus unie, plus solidaire, plus stable, l'Europe occidentale assumera mieux, avec les pays en voie de développement, une coopération de nature à faire naître un nouvel ordre économique plus juste.

Mais cette Europe, notre Europe, s'interroge sur sa sécurité et sur le désarmement.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu deux traités, Salt I et Salt II, sur la limitation quantitative et qualitative de l'accroissement des armements stratégiques intercontinentaux, ceux qui sont susceptibles de les menacer réciproquement sur leur propre territoire, en langage conventionnel : dans leurs « systèmes centraux ».

La profusion des armes nucléaires tactiques américaines dans les « systèmes avancés », c'est-à-dire les zones intermédiaires, c'est-à-dire l'Europe, encore appelée « zone grise », n'a pas conduit à ce jour à une négociation sur l'armement euro-stratégique, cet armement qui pourrait intervenir dans un conflit limité à l'Europe.

Mais cet équilibre est aujourd'hui compromis tant par l'apparition du missile balistique sol-sol mobile SS 20 muni de trois ogives à guidage indépendant capables d'atteindre n'importe quel

objectif de l'Europe occidentale à partir d'une base de départ soviétique, que par l'engagement d'un nouveau bombardier supersonique, le Tupolev 26, appelé *Backfire*, équipé de missiles nucléaires de croisière, sans compter l'augmentation régulière des dépenses militaires soviétiques.

Le chancelier Schmidt s'était alarmé de cette situation dès l'automne 1977.

Aux tout premiers jours de septembre, le rapport de l'Institut international d'études stratégiques de Londres et le « Livre blanc » sur la politique militaire de l'Allemagne fédérale s'accordaient pour constater que la « modernisation accomplie par les forces du pacte de Varsovie se faisait plus rapidement que celle de l'O.T.A.N. »

Dès lors, les ministres du Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N. ont recommandé, le 14 novembre, l'installation de 572 missiles nouveaux, essentiellement des *Cruise* et des fusées *Pershing II*, dans cinq pays européens de l'alliance, dès 1983.

Entre autres, la négociation des Salt III traitera de ces problèmes. Les Etats-Unis souhaitent la préparer en étroite collaboration avec leurs partenaires européens. Les associeraient-ils aux discussions avec les Soviétiques ? « C'est une possibilité peu probable, mais qui n'est pas écartée », a déclaré le secrétaire d'Etat Cyrus Vance à l'issue du Conseil de l'Atlantique nord, le 31 mai, à La Haye.

Le Gouvernement français refuse d'inclure éventuellement notre force nucléaire dans des arrangements dominés par les deux superpuissances. D'aucuns vous demanderont, monsieur le ministre, si nos intérêts et les intérêts de l'Europe seront mieux défendus en notre absence.

Au contraire, la commission des affaires étrangères et de la défense a été unanime à approuver ces termes du communiqué de La Haye : « Les ministres du conseil de l'Atlantique nord ont souligné l'importance que revêt le maintien d'un équilibre entre toutes les parties de l'Acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, et se sont déclarés résolus à poursuivre leurs efforts à la réunion de Madrid, en 1980, pour que celui-ci reçoive une pleine application dans tous ses principes et dispositions. »

Qui contesterait qu'il pourrait y avoir encouragement, en cette circonstance, à la proposition française de Conférence du désarmement en Europe présentée dans le plan du 25 mai 1978 ? Les ministres du pacte de Varsovie s'y étaient montrés favorables le 15 mai dernier, à Budapest. Quelles sont les perspectives ?

Quelles sont aussi les perspectives de mise en œuvre de nos projets de création d'une Agence internationale de satellites de contrôle et d'un Fonds de taxation des armements au bénéfice du développement ?

La France a eu raison de n'ignorer ni les sécurités légitimes, ni les exigences du développement dans son plan réaliste, concret, de désarmement.

L'état du monde exige qu'elle consacre tous ses moyens, qu'elle s'associe tous les concours pour le faire adopter, amendé s'il le faut mais non dénature, par les Etats.

Qui ne serait inquiet, en ce jour même, des conflits ouverts ou potentiels en Asie ? Les plus aigus hantent nos esprits : brigandage à l'ambassade américaine en Iran avec grands risques d'affrontements économiques et autres. Je souhaite plein succès, monsieur le ministre, aux conversations que vous devez avoir avec les deux membres du conseil de la révolution iranienne qui arrivent aujourd'hui à Paris.

Menace d'anéantissement physique du peuple cambodgien. N'est-ce pas la honte de notre époque ?

Dieu merci ! le 14 novembre, l'assemblée des Nations unies s'est honorée à demander avec une puissante majorité « la fin immédiate des hostilités » et le « retrait immédiat des forces étrangères du Kampuchéa ».

Que personne n'ignore l'appel de la conscience humaine !

Face aux drames de cette partie de l'Asie du Sud-Est, nous avons reconnu tout le prix des propositions concrètes et précises que vous avez présentées, monsieur le ministre, le 20 juillet, à Genève, pour organiser les secours massifs si possible mais urgents de la communauté internationale aux réfugiés asiatiques. Vous les avez fait ensuite adopter, le 5 novembre, aux Nations unies. Qu'elles ne rencontrent pas d'obstacles !

Je tiens cependant à signaler que le continent le plus affligé par cette malédiction est l'Afrique, avec quelque 4 millions de « personnes déplacées ».

Même dans le temps qui m'est trop mesuré, je me dois d'insister sur le nouvel état politique, économique et militaire qui s'institue en Asie. Notre expérience, nos intérêts nous créent des devoirs dans cette région.

La Chine nous pose des problèmes divers.

Je vous confirme l'importance majeure, dans le cadre européen ou non — je vous l'ai signalé devant la commission — de nos relations avec les cinq pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique — l'A.S.E.A.N. — dont le rapprochement a évolué du club informel de 1967 à la coopération politique

de 1974 et à une éventuelle concertation militaire de principe aujourd'hui. Dans un souci d'indépendance, ces pays veulent échapper à l'influence de l'U.R.S.S., de la Chine, des Etats-Unis. Ils détiennent d'énormes réserves de matières premières et constituent un marché de 250 millions d'habitants.

Dites-nous que la France va davantage encore engager une action méthodique, puissante, persévérante dans leur direction.

Modeste — n'avais-je pas trop raison de le dire bien haut ? — apparaît le budget du ministère des affaires étrangères en comparaison des initiatives et des responsabilités mondiales qui incombent à la France.

En l'approuvant, nous exprimerons notre soutien actif dans les tâches complexes, parfois redoutables, mais toujours salutaires, qui vous sont confiées. (*Applaudissements sur les trèves de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Palmero, rapporteur pour avis.

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, on nous propose, pour l'année 1980, de voter un crédit de 2 218 millions de francs en faveur de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Cette somme représente une augmentation de 12,80 p. 100 par rapport au budget de 1979, mais celle-ci est inférieure à l'augmentation générale du budget de l'Etat, qui s'élève à 14,30 p. 100.

D'autre part, nous relèverons que les crédits ainsi affectés à la direction générale ne représentent plus que 42 p. 100 du budget global du ministère des affaires étrangères, ce qui est regrettable car, depuis 1976, époque à laquelle ils représentaient presque la moitié du budget, ils n'ont effectivement cessé de diminuer.

Néanmoins, cette somme permettra de faire face au rajustement des traitements et aussi d'accomplir un certain nombre d'opérations nouvelles intéressantes qui répondent d'ailleurs aux demandes que nous avons précédemment formulées.

Il s'agit, notamment, de trente emplois nouveaux créés en vue d'améliorer la scolarisation des enfants français à l'étranger et de dix emplois créés pour le renforcement de notre représentation scientifique à l'étranger.

Il convient de signaler que les crédits de ce chapitre augmentent de plus de 39 p. 100, grâce à un apport de 10 millions de francs prélevés sur le fonds de la recherche.

La majoration est également supérieure à la moyenne pour les échanges artistiques — 15,6 p. 100 — et pour les bourses — 15,16 p. 100. Un effort particulier est prévu en faveur de la Chine — 7 500 000 francs contre 2 897 000 l'année dernière — ainsi que de l'audio-visuel, sans compter la création de 200 postes supplémentaires de coopérants techniques en Algérie, ce qui portera le total des coopérants à 3 100, conformément à l'accord franco-algérien du 14 février 1978.

A propos du Maghreb, la redistribution de notre effort s'effectue dans le sens que nous avons souhaité. En effet, la part des crédits qui lui sont consacrés est tombée, d'une année à l'autre, de 41,67 à 36,26 p. 100.

Pour l'Asie et l'Océanie, également, on enregistre une diminution de 11,73 à 5,63 p. 100, qui est tout à fait indépendante de notre volonté. Cela tient, hélas ! Aux événements douloureux que vous connaissez.

Lorsqu'on examine plus particulièrement la situation en ce qui concerne le Maghreb, qui absorbe la plus grande partie de nos crédits, on se rend compte que les effectifs, qui étaient de 40 221 en 1962, sont passés à 10 568. On observera que dans les trois pays, nos coopérants enseignants sont maintenant concentrés dans les universités et dans les grandes classes de l'enseignement secondaire national, dont l'effectif des élèves a, dans les trois pays considérés, plus que doublé depuis 1970 et quintuplé depuis 1960.

Le processus de formation d'enseignants et de cadres nationaux permettra, dans un avenir relativement proche, à la Tunisie, au Maroc, à l'Algérie, de se passer des coopérants français. Cette mutation est déjà presque achevée en Tunisie ; elle est très avancée en Algérie et au Maroc.

Soulignons, en compensation, que des dizaines de milliers d'enseignants nationaux sont en fonction au Maghreb et qu'ils ont tous été formés par nos cadres avec le concours de notre coopération.

Nous mettrons l'accent sur le problème de la scolarisation des enfants français à l'étranger pour apporter notre concours à notre collègue M. Habert, qui rapporte ces crédits.

En effet, la scolarisation des enfants français à l'étranger s'appuie sur un réseau comprenant 163 lycées et collèges ainsi que 103 écoles françaises. Environ 41 000 enfants français sont scolarisés à l'étranger.

Le nombre des élèves étrangers qui suivent l'enseignement du français a tendance à augmenter puisqu'il était de 72 500 en 1978, et de 73 800 en 1979. En revanche, le nombre des étrangers qui suivent les cours de nos établissements culturels a diminué, de 134 000 à 126 000. Parallèlement, le nombre de nos experts s'est abaissé également de 2 800 à 2 600.

En fait, l'aide accordée par la France aux Etats en voie de développement relève au moins de treize ministères et nous regrettons de ne pouvoir, à l'occasion de l'examen de ce budget des affaires étrangères, avoir une vue d'ensemble de l'effort de la France en ce domaine.

Si tous ces crédits ne peuvent pas être concentrés dans le budget des affaires étrangères, nous espérons au moins que le ministère pourra, l'année prochaine, nous faire connaître l'effort des autres ministères au titre de l'aide apportée aux Etats en voie de développement.

L'accent est mis sur la coopération technique, qui est un moyen privilégié d'intervention des pays industrialisés auprès des pays en voie de développement.

Au moment où notre pays, comme d'autres pays industrialisés, constate qu'il est de plus en plus tributaire de l'extérieur pour ses ressources en matières premières, il est plus urgent que jamais que notre balance commerciale avec les pays exportateurs de ces ressources puissent être équilibrée par des ventes de produits à forte valeur ajoutée, d'usines clés en main et, éventuellement, de brevets.

En fait, le choix de notre coopération technique résulte des considérations économiques, politiques ou, quelquefois, purement humanitaires.

A cet égard, nous relevons que, au cours des deux années écoulées, seize accords de coopération culturelle, scientifique et technique ont été conclus et que six accords seront négociés avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine avec la Corée du Sud, le Népal, le Nigeria, le Mozambique, Singapour et la Zambie.

L'accord culturel avec la Chine a fait suite à la visite du Premier ministre à Paris, M. Hua Kuo-Feng. Cet accord, qui porte sur les échanges des années 1980-1981, a motivé l'augmentation du crédit, qui a presque triplé d'une année à l'autre. Il a ainsi permis l'ouverture d'une université chinoise avec enseignement en français dès l'année prochaine, notamment pour les mathématiques, la physique spatiale, l'informatique et la gestion.

La Chine s'est engagée à introduire l'enseignement du français à la télévision et à augmenter le nombre des enseignants français sur son territoire, qui passera de deux à trente en 1980. La formation en France de spécialistes chinois interviendra à raison de deux-cents stagiaires par an. En outre, un certain nombre d'échanges artistiques sont prévus.

Je signalerai qu'en l'occurrence cet accord n'est pas meilleur — ce serait même plutôt le contraire — que celui qui a été passé entre la Chine et la République fédérale d'Allemagne.

Il convient également de souligner le succès que vous avez obtenu à l'occasion de votre visite à Berlin-Est puisqu'un centre culturel y sera créé, avec réciprocité à Paris, ce qui, jusqu'à présent, avait été refusé aux Occidentaux. Ainsi, l'Union soviétique reste désormais le seul pays communiste à ne pas admettre de centres culturels français ni même de salles de lecture publiques.

Nous espérons que vous obtiendrez prochainement, monsieur le ministre, le même succès avec l'Union soviétique qu'avec la R. D. A.

Dans notre rapport, nous tenons à souligner avec sympathie l'action des volontaires du service national. Ils sont, cette année, 3 263, dont 2 839 exercent en Afrique du Nord et au Levant. Sur ces 2 839 volontaires, 1 901 sont rémunérés intégralement par les autorités locales.

En ce qui concerne les bourses, le nouveau régime sera appliqué. Cette année, les bourses ont été fixées à 1 400 francs. Il a été accordé, durant l'année écoulée, 11 718 bourses d'études et 4 668 bourses de stagiaire.

Quant au chapitre des contributions aux organisations internationales, le crédit s'élève à 1,2 milliard. Là encore, il ne représente qu'une faible partie des contributions de la France à l'action internationale puisque le budget des charges communes en recèle un grand nombre.

La Cour des comptes a déjà souligné que ce procédé n'était pas très orthodoxe et que tous les crédits consacrés à l'action internationale devraient désormais figurer au budget des affaires étrangères. Je suppose, monsieur le ministre, que vous n'y êtes pas hostile.

A l'intérieur de ce crédit de 1,2 milliard, un milliard est consacré aux contributions obligatoires, dont le tiers à peu près va aux Nations Unies.

Nous prenons en charge 6,26 p. 100 des dépenses de l'O. N. U. Après les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Japon et la République fédérale d'Allemagne, nous arrivons au cinquième rang

avant la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada dans le palmarès de cette participation financière, si bien qu'il ne reste que fort peu pour les contributions bénévoles.

Mais nous notons avec satisfaction, comme nous l'avions souhaité les années précédentes, que vous avez relevé ce crédit, qui est passé de 113 à 153 millions de francs, ce qui permettra effectivement de renforcer l'aide au programme des Nations Unies pour le développement, qui augmente de 55 p. 100, ce qui n'est pas négligeable, le reste étant consacré au fonds international pour l'enfance, dont les crédits augmentent de 18 p. 100.

Je voudrais dire un mot en ce qui concerne l'U. N. E. S. C. O. puisque c'est cette année qu'a été renouvelée la commission nationale de cet organisme qui a tenu sa première réunion où vous étiez brillamment représenté par un de vos collaborateurs qui connaît bien la maison.

Nous pourrions saisir l'occasion de regretter que cet organisme international se laisse trop souvent investir par la politique. Sa vocation universelle est celle du dialogue des cultures, et certes pas à s'ériger en juge des gouvernements.

La qualité même des membres qui composent la commission nationale démontre l'intérêt que la France apporte à sa contribution intellectuelle, de même, d'ailleurs, que l'importance de sa participation financière.

Mais nous relevons, dans la gestion de l'U. N. E. S. C. O., certaines contradictions. Récemment, un rapport américano-australien a fait ressortir que 40 p. 100 du budget sont employés pour l'éducation, et que plus de 36 p. 100 des fonds ont été alloués, durant les années 1977-1978, à l'Afrique. Or, il a été constaté, après enquête dans huit pays d'Afrique, qu'il était pratiquement impossible de savoir où étaient passés les crédits.

En revanche, à la même époque, on a relevé des éditions importantes de l'U. N. E. S. C. O. — 377 titres édités représentant 70 000 pages imprimées — on a expédié 400 télex, rédigé 255 communiqués de presse, à tel point que les archives ont dû être allongées de près d'un kilomètre. On peut tout de même s'inquiéter quelque peu de l'utilisation des fonds.

On a noté aussi l'inflation des colloques, réunions et séminaires. Il y a eu 168 colloques en 1977, et leur nombre est passé à 226 en 1978. Il semble bien que le slogan de l'U. N. E. S. C. O. pourrait être : « palabres et papiers ».

En revanche, cet organisme a pris une excellente initiative en créant un bureau de coopération scientifique européen, ce titre étant entendu au sens le plus large puisqu'il regroupe également le Canada, Israël et les Etats-Unis d'Amérique, c'est-à-dire 80 p. 100 de la connaissance scientifique mondiale. Mais on a doté ce bureau de crédits permettant uniquement aux experts de se réunir pour savoir ce qu'ils pourraient faire, et, cette décision étant prise, il n'y a plus de crédits pour la mettre en œuvre. Votre action devrait permettre à ce bureau de coopération de jouer un rôle plus effectif.

Je ne m'attarderai pas sur le chapitre des émissions de radio vers l'étranger car tous les rapporteurs, notamment le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, ont condamné l'action radiophonique actuelle de la France.

Nous avons déjà eu ici-même au mois de juin un débat à l'occasion de questions orales. Nous relèverons simplement que Radio France internationale recevra 19 298 330 francs, c'est-à-dire pratiquement le même crédit que l'an dernier, alors qu'il lui faudrait presque dix millions de francs de plus.

Nous aurons l'occasion de développer ce chapitre au moment du vote des crédits puisque la commission des affaires étrangères a déposé un amendement significatif à ce sujet.

J'en arrive aux commentaires habituels sur la francophonie. Celle-ci concerne 80 millions d'hommes qui ont le français comme langue maternelle. En fait, 150 millions de personnes pratiquent couramment le français. A l'O. N. U., trente nations sur les cent trente-huit membres l'ont choisi comme langue de travail.

Vous trouverez dans mon rapport écrit un commentaire sur les activités des différentes agences qui s'occupent de ce problème. Je n'y reviens pas.

Je relève cependant l'intérêt de la proposition du président Senghor, formulée au colloque franco-africain de Kigali, en mai dernier, tendant à la constitution d'une organisation commune des pays partiellement ou entièrement de langue française. Vous avez donné votre accord de principe, monsieur le ministre, et il est bon, effectivement, de soutenir cette initiative. Mais, cette année, en matière de francophonie, le plus important est peut-être qu'une Canadienne reçoive le prix Goncourt et qu'une Française qui vit dans une île au large des côtes des Etats-Unis soit peut-être admise à l'Académie française.

Je voudrais aborder un autre chapitre délicat, monsieur le ministre, celui des Français détenus à l'étranger. Nous ne nous occuperons pas, bien sûr, du sort des détenus de droit commun, mais on compte tout de même, sur les cinq continents, vingt-six prisonniers politiques de nationalité française. Puisque nous aidons ces pays, alors même qu'ils se conduisent de façon plutôt

cavalière avec certains de nos ressortissants, il y a certainement des remontrances à faire à cet égard. Je sais que vous y procédez toujours avec la discrétion nécessaire, car il ne s'agit pas d'actions qui doivent faire les titres des journaux, mais aussi avec toute la fermeté voulue et vous avez, dans certains cas, obtenu des résultats. Nous avons eu l'occasion de vous signaler d'autres difficultés et nous vous demandons, bien sûr, de continuer votre action dans cette voie.

Nous sommes impatients de connaître la définition de la politique nouvelle dans nos relations culturelles, scientifiques et techniques. Nous espérons même la connaître avant 1980 et en trouver déjà la traduction dans le budget de l'année prochaine. Hélas ! ce n'est pas le cas, mais nous voudrions, à ce propos, souligner que le problème sera d'abord financier.

On ne peut pas rénover, moderniser, développer notre action si 50 p. 100 du budget des affaires étrangères ne sont pas consacrés spécifiquement aux relations culturelles.

Notre action s'exerce à l'étranger dans des pays à monnaies fortes, où nous sommes soumis aux fluctuations de celles-ci. Demain, une hausse du dollar ou du prix du pétrole peut compromettre gravement notre action dans de nombreux pays. Par conséquent, la question financière est capitale et intimement liée à votre nouvelle politique.

Il faudra éviter la tentation du saupoudrage, faire en sorte que notre aide se porte sur des pays où l'implantation française constitue déjà une base appréciable et une possibilité de multiplication de notre action.

Je mentionnerai aussi l'aide à apporter aux pays qui ont une tradition historique liée à la nôtre, ainsi qu'aux pays d'avenir, aux « grands » de demain.

Sur le plan scolaire, nous insistons pour que l'égalité des frais scolaires, donc la gratuité de l'enseignement, qui est en vigueur en France, s'applique à tous les Français vivant à l'étranger. Il n'est pas normal que nos compatriotes éloignés soient obligés de payer pour la construction d'un lycée ou d'une école.

S'agissant des étrangers en France, le montant des bourses devra être aligné sur celui des bourses des autres grands pays qui donnent le plus si nous voulons ne pas perdre les meilleurs éléments, quitte à faire une politique de qualité plutôt que de quantité si le crédit global ne peut être majoré.

A propos des étudiants étrangers, comme nous avons eu l'occasion de nous en expliquer avec Mme le ministre des universités, ceux qui viennent chez nous au bénéfice d'une bourse, donc avec l'accord des deux pays, sont connus, contrôlés, vérifiés. Mais nos universités reçoivent un grand nombre d'étudiants étrangers qui entrent chez nous sans contrôle, qui ont été quelquefois rejetés par les universités de leur pays ou dont l'admission y a été refusée et qui viennent encombrer les nôtres. Il n'existe à leur endroit aucun contrôle. Une liaison entre les deux ministères serait utile pour y remédier.

La politique des centres culturels est évidemment très heureuse, et il faut la développer, mais il ne faudrait pas que ces centres culturels soient un lieu « à sens unique » où l'on veuille à tout prix administrer la culture française. Ces centres culturels doivent être plutôt des carrefours d'échanges entre deux civilisations. S'il en était vraiment ainsi, on y attirerait davantage de ressortissants des pays dans lesquels nous déployons nos activités.

Enfin, notre action culturelle doit déboucher sur des affaires. Exporter des idées, c'est bien, mais il faut aussi exporter du matériel. Les aspects scientifiques de notre action culturelle doivent donc s'ouvrir sur ces débouchés. Mais encore faudrait-il qu'il y ait, à cet effet, davantage de coordination entre l'attaché culturel et l'attaché commercial et aussi peut-être qu'il soit porté plus d'intérêt aux problèmes du tourisme qui nous semblent très négligés dans nos ambassades.

Enfin, je voudrais reprendre une suggestion déjà formulée plusieurs fois sur la nécessité de doter notre pays d'une revue officielle de prestige. Vous savez que chaque ministère et maints organismes éditent des documents qui, souvent, sont jetés dans les corbeilles à papiers. Mais on constate que, dans nos ambassades, on ne dispose pas d'un document de prestige susceptible de servir la France.

Nous recevons, en tant que parlementaires, des revues particulièrement luxueuses en provenance de pays comme l'Italie, la République démocratique allemande et même la Corée. Or nous n'avons pas d'équivalent dans notre pays, alors qu'il nous serait certainement facile, grâce à toutes les intelligences dont nous disposons en France, de réaliser un ouvrage qui serait mis à la disposition des ambassadeurs et que ceux-ci pourraient remettre aux personnalités importantes du pays où ils sont en poste.

En effet, actuellement, comme j'ai pu le constater, un ambassadeur de France ne peut offrir que *Le Monde* aux personnes francophones qu'il rencontre. On doit y voir la preuve que la liberté de la presse existe en France. (*Sourires.*)

En conclusion, notre commission des affaires étrangères émet un avis favorable à ce budget, sous réserve de l'adoption de

l'amendement qu'elle soumettra au Sénat lors du vote des crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. le président. La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, dans le projet de loi de finances pour 1980, le budget alloué à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques — la D.G.R.C.S.T. — dépasse, pour la première fois, les deux milliards de francs.

Comme l'ont déjà indiqué les rapporteurs qui m'ont précédé à la tribune, l'augmentation de ce budget par rapport à celui de 1979 se situe aux alentours de 13 p. 100. Cette augmentation — M. Palmero vient de le souligner — est inférieure à celle de l'ensemble des crédits du ministère, qui croissent légèrement plus que le budget de l'Etat.

La première observation de votre commission des affaires culturelles sera pour regretter que la priorité relative accordée au ministère ne soit pas répercutée sur la D.G.R.C.S.T.

L'analyse d'ensemble des crédits a déjà été faite; je n'y reviens donc pas. Notre commission a constaté que, d'une manière générale, les orientations qu'elle souhaitait voir prendre concordent avec celles qui ont été choisies par la direction générale.

Les personnels servant en diffusion sont en augmentation, ce qui est bien nécessaire devant les périls que court la langue française dans le monde — ce point est illustré dans mon rapport crité évidente — 5,7 p. 100 en 1977, 7,9 p. 100 en 1978 et établissements d'enseignement français à l'étranger.

En même temps, la coopération a été moins négligée que dans les précédents budgets : après des accroissements d'une médiocrité évidente de 5,7 p. 100 en 1977, 7,9 p. 100 en 1978 et 11,7 p. 100 en 1979 — la progression est portée à 12,3 p. 100 pour 1980, ce qui est encore assez peu, mais qui permet à la coopération de disposer pour la première fois de plus d'un milliard de francs de crédits et de parvenir — ce qui était le vœu de notre commission — à un certain rééquilibrage avec la diffusion.

L'avis de notre commission a été également entendu en ce qui concerne la répartition géographique et l'élargissement des actions de la direction générale dans certains secteurs : le Moyen-Orient, l'Europe occidentale, et, surtout, l'Amérique latine ; mais, à cet égard, notre commission estime que nos efforts de redistribution devraient être plus accentués encore, en particulier vers le continent américain.

Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, notre commission a pris note de l'assurance qui lui a été donnée par le ministère que les réductions envisagées du nombre d'enseignants n'affecteront en rien les capacités de scolarisation dans cette région, notamment dans ces pays amis que sont le Maroc et la Tunisie.

Elle s'est interrogée, pour ce qui concerne l'Algérie, sur la nature de la relance de notre coopération et sur l'affectation qui serait donnée à 200 coopérants supplémentaires prévus pour ce pays. Sans doute tiendrez-vous, monsieur le ministre, à nous donner des éclaircissements à ce sujet.

Notre commission s'est demandée si cette mesure était de celles dont l'urgence se faisait le plus sentir, notamment eu égard aux insuffisances qui subsistent dans quelques autres domaines.

Parmi celles-ci, la situation des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger demeure le point le plus sombre. Je n'insiste pas sur cette question, puisque M. Schmitt, au nom de M. Héon, et MM. Mont et Palmero en ont parlé longuement.

Vous savez, monsieur le ministre, que la voix de la France n'est plus entendue dans de vastes régions du monde, ni en Extrême-Orient, ni dans le Sud-Est asiatique, ni dans l'Ouest de l'Amérique, ni surtout en Amérique latine, alors que tant de gens dans ce sous-continent souhaiteraient l'écouter.

Notre commission des affaires culturelles avait décidé de présenter un amendement à ce sujet. Etant donné que la commission des affaires étrangères entendait le faire de son côté, nous lui avons laissé le soin de le déposer, pour, bien entendu, nous y rallier et le soutenir.

Le problème, en effet, concerne non seulement les relations culturelles, mais, de façon plus générale et plus profonde, la présence de la France dans le monde.

Parmi les autres points d'insuffisance déjà signalés par notre commission, je mentionnerai la faiblesse du budget des relations scientifiques. Mais celui-ci, cette année, est relevé par un transfert de 10 millions de francs du fonds de la recherche. Il faut espérer que ce transfert indispensable ne revêtira pas un caractère exceptionnel et deviendra la règle.

Notre commission a décelé une autre faiblesse dans les dépenses en capital, et notamment les crédits de paiement. Ceux-ci ne permettront pas à la D.G.R.C.S.T. d'apporter l'aide en investissements qui serait nécessaire aux écoles françaises

s'implantant dans de nouvelles régions d'expansion économique ; ces écoles devront continuer à s'appuyer sur l'association nationale des écoles françaises de l'étranger pour les prêts qu'elles contractent en vue de la construction ou de l'élargissement de leurs locaux scolaires. Il serait tout à fait souhaitable, pour éviter un trop grand endettement des associations de parents d'élèves gestionnaires de ces écoles, que, d'une façon systématique, la direction générale puisse leur accorder son concours lorsqu'elles doivent emprunter.

En contrepartie de ces insuffisances, notre commission a noté que des mesures nouvelles, en nombre important, figurent au projet de budget. Elles présentent des aspects positifs. C'est ainsi qu'une mesure d'un montant de plus de 15 millions de francs règle l'irritante question des frais de déplacement des personnels, qui traînaient depuis plusieurs années et avait été stigmatisée dans notre rapport de l'an passé.

C'est ainsi encore que la création de trente postes d'enseignants va renforcer l'encadrement des écoles françaises de l'étranger qui en ont grand besoin.

Je ne cite pas de chiffres, afin d'éviter des redites, mais mon rapport écrit souligne l'étendue des lacunes qui restent à combler. Sur ce point, les conclusions des rapports sur l'enseignement français à l'étranger que vous avez demandés, monsieur le ministre, à plusieurs personnalités, concordent avec les vœux récemment exprimés par le conseil supérieur des Français de l'étranger : ce ne sont pas trente, mais cent postes d'enseignants qui devraient pouvoir être créés, selon un programme pluriannuel, dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, dont les effectifs ne cessent d'augmenter.

Une mesure de cette nature aiderait à atténuer les frais de scolarité dont le coût élevé vient d'être dénoncé successivement par la commission des finances et par la commission des affaires étrangères et qui demeurent la croix que continuent à porter nos compatriotes établis hors de France, alors qu'ils aspirent à la gratuité de l'enseignement dans des conditions analogues à celles de la métropole. Il faut améliorer, rectifier cette situation !

Aussi est-ce avec expectativa que votre commission a pris acte de la création, au sein de votre nouvelle direction des Français de l'étranger, d'une « division de la scolarisation des jeunes français ». Nous espérons que le rôle d'incitation et de coordination qui lui est assigné permettra de mettre sur pied un plan de redressement, qui est très attendu. Les ministères de l'éducation et de la coopération étant également concernés, nous pensons qu'il serait nécessaire, pour fixer les lignes principales de ce plan, de réunir sans délai une commission interministérielle, dans laquelle les représentants des français de l'étranger devraient, naturellement, être représentés.

C'est d'ailleurs avec plaisir que nous avons entendu, voici deux jours, dans cet hémicycle, M. le ministre de la culture, que j'interrogeais sur la diffusion du livre français à l'étranger — question qui vous concerne aussi, monsieur le ministre — nous dire que M. le Président de la République allait convoquer un conseil des ministres restreint pour étudier l'ensemble de l'action culturelle de la France à l'étranger. Nous en attendons des décisions susceptibles d'apporter des solutions de fond aux problèmes que je viens rapidement d'évoquer.

C'est donc bien dans une situation d'attente que nous nous trouvons. Plusieurs des aspects du projet que nous examinons nous laissent penser qu'il s'agit d'un budget de transition — comme l'avait d'ailleurs défini M. le secrétaire d'Etat devant notre commission — d'un budget d'attente, dont les orientations, notamment en ce qui concerne la scolarisation des jeunes Français de l'étranger, semblent laisser présager des actions d'une ampleur plus grande pour les années prochaines. Le moment est venu pour le Gouvernement de concrétiser certaines des promesses faites par les plus hautes instances de l'Etat. Espérons que cette attente ne sera pas déçue !

Dans ces conditions, et avec toutes les réserves qui ont été exprimées, la commission des affaires culturelles a décidé, dans sa majorité, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la D. G. R. C. S. T. pour 1980. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

(M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

**PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.**

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, mon propos s'efforcera de prolonger les très intéressantes remarques que viennent de présenter les dif-

férents rapporteurs et se situera dans la perspective qu'offre l'examen de chaque budget du ministère des affaires étrangères, examen qui nous donne l'occasion de considérer l'état du monde et l'action de la France, qui tente de rendre le monde plus solidaire et mieux organisé.

Plus solidaire et mieux organisé. Selon ce projet, la paix cesserait de n'être que la guerre différée ou évitée pour devenir enfin la marche du progrès vers la solidarité d'une communauté humaine qui se reconnaîtrait comme telle.

Le rappel de ces principes suffit à dire que j'approuve le Gouvernement — et c'est le sentiment de la majorité des membres de la commission que j'ai l'honneur de présider que je vous traduis — d'inspirer son action d'un idéal qu'il fonde sur les droits et les devoirs de l'homme et où l'homme refuse d'être le sujet pour tenter de devenir l'acteur de son histoire.

Mais un regard sur l'année qui s'achève montre, malheureusement, la distance qui sépare cet idéal de la réalité. Il permet de découvrir un spectacle, je dirai, sans forcer les mots car j'exprime mes propres sentiments, souvent horrible : en une seule année — 1979 — un million de réfugiés, 250 000 victimes de la guerre et une quinzaine d'Etats impliqués dans des conflits armés ou entraînés par le fanatisme tandis que la plupart des autres demeurent soumis à des dictatures de droite ou de gauche qui brisent les libertés et méprisent la dignité des hommes.

Pour garder cependant l'espérance, nous pouvons prendre appui sur la certitude — que vous avez, monsieur le ministre, clairement manifestées à la tribune des Nations unies — que notre monde a progressé depuis la dernière guerre mondiale plus qu'il ne l'avait fait auparavant.

Nos vieilles nations d'Europe se sont réconciliées. Celles qui ont pu rester dans le camp de la liberté, après les funestes accords de Yalta qui emprisonnent les autres derrière le rideau de fer, gardent l'initiative de s'unir dans une communauté désormais pourvue d'un parlement directement élu par les peuples qui la composent. Voilà un progrès.

La Chine, immense, longtemps en exil d'elle-même, a trouvé sa place dans l'équilibre des nations. C'est un autre progrès.

Le colonialisme a cédé la place à l'accession d'une centaine de peuples à l'indépendance politique. C'est encore un progrès.

En dépit de crises toujours renaissantes, l'ensemble des nations a su évoluer et éviter, depuis trente ans, la déflagration mondiale.

Cependant, après ces trente années de recherche et d'effort vers la paix et d'étapes heureusement franchies, la puissance de destruction des armes n'a cessé de croître et de se disperser. Jamais, me semble-t-il, l'anxiété des peuples n'a été plus grande qu'aujourd'hui. Pourquoi ? Sans prétendre répondre complètement à cette interrogation angoissée, je voudrais en avancer quelques causes.

Cette anxiété se nourrit, pour une part, d'anticipations, qui sont des prévisions assurées, et, pour une part, d'éléments irrationnels.

Les anticipations tout d'abord.

D'ici à l'an 2000, notre planète comptera deux milliards d'êtres humains supplémentaires qu'il faudra nourrir — autant que la population mondiale d'il y a cinquante ans ! Quelle fantastique progression, qui, lorsqu'on en prend la mesure, conduit à penser que l'éruption démographique n'est pas seulement un changement de quantité ; elle entraînera aussi un changement de l'ordre et de la nature du monde.

Et si, d'ici à cette échéance — relativement proche — le monde reste divisé en blocs d'affrontement — non plus en deux, mais, comme nous le voyons et comme nous le verrons sans doute de plus en plus, en plusieurs blocs antagonistes — la confrontation dégènera en conflits latents et, un jour — comment ne pas le redouter ? — en luttes ouvertes jusqu'au péril de la survie des hommes.

Terrible dilemme, inévitablement posé, qui situe face à face les peuples riches et les peuples pauvres. Tout se jouera, nous semble-t-il, dans les prochaines années, autour de la capacité de renverser les courants d'affrontements, emportés par la violence, en union pour un développement solidaire de l'humanité.

Voici la question que je voudrais poser ce soir devant vous, monsieur le ministre : ce renversement est-il possible et comment y parvenir ? Quel rôle la France peut-elle remplir pour concourir utilement à cette fin ?

L'idée, encore fragile, bien que lucidement avancée par la France, d'un accord Nord-Sud entre les pays développés et les autres, est sans doute la plus féconde de toutes les initiatives diplomatiques qui puissent être prises. Mais quelle chance de progression comporte-t-elle ? Ne faudrait-il pas oser reconsidérer l'évaluation du principe d'indépendance des nations auquel nous sommes attachés, au moment où surgit l'interdépendance des pays ? L'interdépendance n'est rien d'autre qu'une dépendance tant qu'elle ne parvient pas à s'organiser comme une solidarité capable d'assurer la paix et la sécurité des peuples.

L'angoisse qui nous saisit devant le monde tel qu'il dérive vers les hasards de la violence ne provient pas seulement de l'explosion démographique dont je viens de parler ni seulement de la faim qui l'escorte et s'étend comme un cancer sur le monde. Elle tient aussi, pour l'Europe et notamment pour la France, à une extrême dépendance à l'égard des approvisionnements énergétiques, en particulier pétroliers. Il suffirait d'une rupture d'approvisionnement ou d'un bouleversement des prix pour provoquer des conséquences désastreuses sur l'économie mondiale et porter l'humanité aux frontières d'une catastrophe.

La seule voie du salut passe, comme vous vous y employez, par un accord entre les pays industrialisés, les pays producteurs et les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, qui doivent se rapprocher.

Il n'est aucune impossibilité d'avancer dans cette direction si la sagesse et la raison prévalent sur les égoïsmes et les fanatismes. Il faut donc tout mettre en œuvre pour réduire, et un jour peut-être surmonter, ces tendances. Il appartient aux pays développés d'en prendre l'initiative puisqu'ils sont les principaux consommateurs d'énergie.

Les orientations fixées à Tokyo en juin dernier offraient un espoir. Qu'en est-il advenu ? Elles provenaient d'une initiative de la Communauté économique européenne. L'engagement de plafonner les importations pétrolières, de développer une politique d'économie et de création d'énergies nouvelles, de promouvoir un programme mondial d'investissements, ouvrait les chances d'un nouvel ordre international. Qu'en reste-t-il aujourd'hui devant le fanatisme de l'Iran et la contagion que sa fureur risque de répandre, malgré la modération dont vient de faire preuve le dixième sommet arabe réuni à Tunis ?

Pour rendre, là aussi, sensible mon opinion, j'estime que si la Communauté économique européenne a de bonnes pensées, elle parle à voix trop basse. Face au drame qui oppose les Etats-Unis et l'Iran, elle s'exprime avec la réserve d'un spectateur à peine concerné par une tragédie...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ... qui se déroulerait sur une scène extérieure. Un Etat, cependant, se rend complice de prise d'otages. Ces otages sont des diplomates accrédités. Que fait l'Europe ? Elle s'exprime par un soupir qui me paraît plus faible encore de résolution que de moyens ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et du R. P. R.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Je ne peux imaginer qu'une diplomatie puisse escompter tirer de cette résignation un bénéfice d'exception, même s'il est vrai, c'est du moins mon opinion, que les Etats-Unis d'Amérique sont, pour une part, responsables de la situation qu'ils subissent.

L'attitude ambiguë de l'Union soviétique ajoute une interrogation supplémentaire. Si calculées et prudentes que soient ses réactions devant l'événement, ce pays ne cesse de poursuivre un objectif de déstabilisation au Moyen-Orient et en Afrique. Il s'appuie sur une puissance militaire d'une ampleur jamais atteinte et toujours croissante, qui contraste avec l'abaissement relatif des Etats-Unis d'Amérique, au point de créer un dangereux déséquilibre en Europe.

L'expansion de l'influence politique et militaire de l'Union soviétique en Afrique constitue une menace permanente sur nos approvisionnements comme sur la liberté de leur acheminement par la voie des mers.

Comment conjurer ces périls que l'on préfère généralement passer sous silence et qui ajoutent leurs menaces au défi de la crise économique mondiale ?

Jé ne voudrais pas, monsieur le ministre, que mes collègues pensent que je cherche, à l'occasion d'un discours glissé dans une discussion budgétaire, à dramatiser une situation qui est sérieuse, qui peut être redressée, mais je crois sincèrement que jamais, depuis la dernière guerre, l'enjeu de notre destin n'a été plus dangereux.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Sûrement.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Disons le mot, nous sommes pris au piège du pétrole. Nous savons maintenant que nos civilisations industrielles sont fragiles. Nous savons aussi que les démocraties de liberté ne survivent jamais ou presque jamais aux désastres économiques générateurs d'inflations et de troubles. L'impuissance dégénère toujours en dictature et la faiblesse en guerres. Nous le savons, en tout cas, les hommes de ma génération ne l'oublient pas, depuis Hitler et Munich.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Notre ambition doit tendre à faire reculer la misère des plus pauvres, à résorber pas à pas la crise de l'énergie et de l'économie, à développer un effort qui n'obtiendra des résultats que dans un climat de sécurité.

Mais, pour avancer sur la voie de la sécurité, deux conditions paraissent devoir être remplies. La première consiste en une volonté d'ouverture, de dialogue et de solidarité des pays développés avec les pays producteurs, qui veulent préparer leur avenir et leur développement, assurer la valeur de leurs avoirs compromis par l'instabilité monétaire. Cet axe, qui est celui du Gouvernement français, est prioritaire. Il ne doit pas être perdu de vue, malgré les accès de violences auxquels succombent certains pays producteurs, dont l'évolution des mœurs n'a pas pu suivre le bouleversement des techniques. C'est pourquoi, je le répète, la majorité des membres de votre commission des affaires étrangères encourage la diplomatie française à maintenir l'axe qu'elle s'est fixée : celui de la solidarité mondiale.

Mais un autre axe, non moins indispensable, nous paraît devoir être forgé : celui de la solidarité entre les pays qui composent la Communauté économique européenne et l'établissement à partir d'une Europe plus unie, de relations plus étroites entre l'ensemble des pays de l'Alliance Atlantique.

La politique de l'ouverture que nous pratiquons et qui est indispensable ne peut réussir que par la cohésion de l'Europe et de l'Alliance atlantique. Même si cette partie du monde à laquelle nous appartenons, qui compose ce qu'il est convenu d'appeler le « monde libre » et qui, comparé à d'autres, mérite, malgré ses imperfections, cette appellation, porte la responsabilité lointaine ou récente d'erreurs, d'incompréhensions et de fautes, ce monde libre n'en est pas moins l'espace de nos libertés, de nos mœurs et de nos valeurs de civilisation. Cet espace ne retient dans son orbite aucun peuple par la force des armes. L'impérialisme, s'il existe, est ailleurs ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

Le monde libre doit vivre sa solidarité avec le reste du monde, mais il ne le pourra que s'il échappe aux divisions qui l'affaiblissent et retrouve la cohésion et la confiance en lui-même. Nous en sommes loin.

Le temps d'une remise en ordre de nos objectifs est venu et je souhaitais le dire ce soir à cette tribune.

La Communauté économique européenne, après l'espoir qui fit naître le surgissement de son Parlement, au printemps dernier, s'enlise dans des contestations subalternes. Quand notre espace de liberté est menacé, nous n'entendons parler, à Strasbourg, que de montagnes — d'ailleurs amplifiées par l'imagination — de poudre de lait. Je prends à témoin ceux de mes collègues qui assistent au même spectacle. La Grande-Bretagne fait ses comptes. Il paraît qu'elle va vous les présenter. Aidons-la à les redresser si la nécessité en est démontrée, après avoir pris la mesure des avantages qu'elle tire du pétrole découvert dans son domaine et des inconvénients qu'impose à l'Europe l'excès de ses importations agricoles hors du Marché commun.

M. Pierre Croze. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Oui, aidons-la à redresser sa situation, mais n'acceptons jamais qu'elle remette en question les principes de base de la Communauté. Si la Communauté économique européenne ne convient pas à la Grande-Bretagne, qui en est cependant partie intégrante et qui demeure plus que jamais indispensable à son équilibre surtout dans la perspective de l'élargissement de la Communauté à la Grèce et, plus tard, à l'Espagne et au Portugal, qu'elle le dise clairement. Si elle choisit d'y demeurer, comme nous le souhaitons, qu'elle accepte d'en vivre loyalement la loi, toute la loi, et sans esprit de retour. Devant l'immensité et la complexité en chaîne des périls qui assaillent l'Europe, puisse le souffle de Churchill animer de nouveau un peuple dont l'histoire s'est toujours confondue avec l'audace et le courage au service de la grandeur et de la liberté.

La Communauté économique européenne, de l'avis de la commission des affaires étrangères du Sénat, ne doit pas céder au glissement vers une zone de libre échange et se réduire au jeu du retour à chaque pays des avantages financiers pour compenser les participations de chaque Etat.

La Communauté ne peut se résorber en un mécanisme de compensation. Elle doit devenir une solidarité vécue et se donner une personnalité indépendante.

Atteindrait-elle cet objectif qu'elle pourrait enfin établir sur des bases nouvelles et équilibrées, sans risque de subir une prépondérance, ses rapports avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous y gagnerions tous en sécurité et en dignité. Le monde attend l'affirmation de l'Europe pour équilibrer l'Amérique du Nord et donner par leur entente le poids qui fait défaut à l'équilibre du monde.

Ajouterai-je que l'indispensable détente avec l'Est, qu'il nous faut poursuivre malgré l'indifférence — au demeurant prévisible dès le départ — que l'Union soviétique porte aux obli-

gations contenues dans les accords d'Helsinki, passe par l'équilibre des forces aussi longtemps que la politique de désarmement, à laquelle la France a apporté une contribution réaliste et imaginative, ne l'emportera sur celle de la course aux armements, à laquelle nous assistons.

Actuellement, l'équilibre des forces est rompu au bénéfice des puissances du pacte de Varsovie. La France n'échappera au péril des hégémonies et des intimidations, voire de la « finlandisation » d'une partie de l'Europe — je fais allusion à l'Allemagne —, qu'en favorisant le rétablissement de l'équilibre des forces par le développement, comme elle le fait, de sa propre capacité de dissuasion, mais aussi par l'incitation de ses partenaires à l'effort de sécurité.

Nous ne devons pas nous laisser intimider malgré l'ampleur des périls. La résignation conduit au désastre; l'esprit de la résistance à la survie.

Le sursaut d'énergie, que j'appelle de toute la force de ma conviction, n'ouvre pas, monsieur le ministre, une nouvelle alternative politique dont le premier terme cesserait d'être l'indispensable ouverture à la recherche de la solidarité mondiale. La solidarité demeure le seul fondement durable de la paix. Mais — et c'était là l'objet de mon intervention — l'énergie de la France, la cohésion de l'Europe et — même si le propos doit surprendre — le renforcement de nos alliances sont les conditions de la sécurité dont la solidarité a besoin pour s'étendre sur le monde. Les deux exigences sont liées: pour dire oui à la détente, il faut dire non à la régression de l'Europe et à la désintégration du monde libre.

Rétablir la cohésion, non pour en user d'une manière offensive mais pour mieux établir l'équilibre des forces dans le monde, contenir ainsi les fanatismes et les violences, ne céder ni aux intimidations, ni aux imprécations, devenir, comme nous le fûmes au temps des plus grands périls, assurés de nos résolutions, engagés dans la défense de la liberté, telle est la voie où il nous semble que la France doit s'engager avec éclat. Cette voie n'entraîne aucun changement des lignes directrices de notre politique. Elle ne demande peut-être que la modification de ses accents.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. La guerre froide est éteinte, tant mieux ! La paix molle et facile des années d'abondance a vécu; le temps de l'énergie et de la rigueur est venu. La France n'a jamais failli. Elle choisira le temps de son avenir. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., du C. N. I. P. et de l'U. C. D. P.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget que j'ai l'honneur de présenter au Sénat ne saurait à lui seul refléter les grands choix de la politique étrangère de la France. Il n'en demeure pas moins que l'efficacité d'une diplomatie dépend aussi et dans une assez large mesure des moyens humains, administratifs et matériels par lesquels elle s'exécute.

En outre, la diplomatie est de moins en moins une affaire de chancellerie. Elle est, de plus en plus, l'orchestration de notre présence culturelle, économique et humaine à travers le monde, présence qui, elle aussi, est de plus en plus fonction des moyens d'intervention que la puissance publique consacre à son action extérieure.

C'est la raison pour laquelle les choix budgétaires sont, dans ce domaine comme dans d'autres, les indicateurs d'une volonté.

Aussi commencerai-je, si vous le permettez, par exposer dans leurs grandes lignes les choix qui ont présidé à l'élaboration de ce budget.

Je traiterai ensuite de trois grands chapitres de notre politique étrangère qui ont relativement peu de rapport avec les choix budgétaires mais qui préoccupent l'opinion et qui sont décisifs pour notre avenir. Ils ont été abordés par vos rapporteurs, par M. le président Lecanuet dont j'ai suivi avec beaucoup d'attention l'intervention et par M. Claude Mont. Je ne répondrai pas maintenant, ils voudront bien m'en excuser, à l'ensemble des points qu'ils ont soulevés, me réservant de le faire lorsque je serai amené tout à l'heure à reprendre la parole pour répondre aux orateurs. Je me saisirai alors des thèmes que je n'aurai pu traiter maintenant.

Ces thèmes, ce sont ceux qui, je crois, sollicitent actuellement notre attention: d'abord la sécurité en Europe dans son ensemble; ensuite les questions qui se posent, à la veille de la réunion de Dublin, à la Communauté des Neuf; enfin, bien entendu, la situation au Moyen-Orient, y compris en Iran.

Mais commençons par le budget. Vos rapporteurs — auxquels je dirai que j'ai apprécié la minutie et le sérieux de leur travail et que j'ai pris note avec soin des suggestions dont ils ont

assorti leurs commentaires — ont bien voulu souligner les aspects positifs de ce budget et, aussi, en relever les insuffisances.

Pour ma part, ce qui me paraît le plus important, c'est sa tendance. Or, qu'il s'agisse du niveau du budget ou des options qui sont retenues, cette tendance est en conformité avec mes principaux objectifs.

Je citerai trois de ces objectifs.

En premier lieu, ce budget confirme et accentue l'effort de redressement entrepris par mes prédécesseurs et, de ce fait, il permet de franchir une nouvelle étape dans la rénovation de la diplomatie française.

En deuxième lieu, il accroît les moyens d'une politique en faveur des Français de l'étranger. Je voudrais dire, dès maintenant, à quel point j'attache de l'importance à cet aspect de notre politique. J'y reviendrai ultérieurement.

Enfin, en troisième lieu, ce budget préfigure la relance des relations culturelles auxquelles — comme l'ont dit vos rapporteurs — vos commissions et votre assemblée attachent, comme moi-même, beaucoup d'importance.

En ce qui concerne le redressement, force est de constater que le budget de 1980 marque une nouvelle étape dans un effort qui a été engagé voilà deux ans. Pour la troisième année consécutive, le budget des affaires étrangères croît plus vite que l'ensemble des budgets de l'Etat, son taux de croissance étant de 14,9 p. 100. Je ne voudrais pas me livrer ici à de subtils calculs de pourcentage; je ne retiendrai que cette indication qui me paraît essentielle, à savoir cette croissance plus rapide que la moyenne et qui fait qu'en 1980, pour la première fois depuis 1976, le budget des affaires étrangères dépassera le seuil de 1 p. 100 des dépenses de l'Etat. C'est faible, mais la tendance n'en est pas moins nette et je veux ici m'en réjouir.

J'en viens maintenant aux grands choix et aux options que le budget exprime. Conformément aux décisions qui avaient été prises en 1976 et à celles qui ont été rappelées par le Président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay le 19 avril dernier, c'est l'outil diplomatique qui continuera à bénéficier de la priorité de l'effort budgétaire.

L'exécution du plan de cinq ans se poursuit et je remercie M. Claude Mont de l'avoir observé. Il est vrai qu'il m'a posé, sur la création de mille emplois annoncée par mon prédécesseur, une question à laquelle je ne peux faire qu'une seule réponse, celle qui figure dans les documents qu'il a attentivement étudiés: cette année, des emplois nouveaux sont créés, de l'ordre de la centaine. Si la progression était homogène, ce chiffre pourrait même être supérieur. Que M. Mont me permette de lui dire que l'objectif reste celui qui avait été annoncé et qu'il conviendra de rattraper dans l'avenir ce qui n'aura pu être fait dans l'immédiat.

Je citerai maintenant quelques-uns de nos objectifs.

En premier vient la dignité de la représentation de la France à l'étranger, représentation qui doit être mieux assurée. Il convient, notamment, d'envisager la rénovation et l'entretien des édifices diplomatiques et consulaires. Il est également nécessaire de compenser, dans la rémunération de nos agents, les hausses locales de prix et les variations des taux de change; ce poste figure d'ailleurs désormais à l'intérieur du budget du ministère. Il convient, en outre, de faire en sorte que les personnels d'exécution de nationalité étrangère qui, très souvent — certains d'entre vous me l'ont fait remarquer — perçoivent des rémunérations extrêmement faibles, voire indignes d'eux, se voient accorder cette année une revalorisation particulièrement sensible de leur traitement.

Le deuxième objectif consiste à assurer, entre nos postes et l'administration centrale, des liaisons rapides et sûres. Les travaux d'automatisation du chiffre sont en voie d'achèvement. La France disposera donc désormais, à cet égard, de l'un des meilleurs outils, en même temps que l'un des plus sûrs qui puissent exister dans les services diplomatiques du monde.

Nous entreprenons en outre, avec des crédits relativement importants puisqu'ils avoisinent les quinze millions de francs, la desserte de nos postes par des liaisons radio qui nous permettront de nous maintenir en liaison avec eux quoi qu'il arrive, même si, à la suite de certains troubles, les circuits de communication civils sont interrompus.

Notre troisième objectif est de mieux assurer la sécurité de nos personnels et de nos édifices, non seulement par une protection humaine mais également par des dispositifs matériels coûteux qui sont progressivement installés dans toutes nos ambassades.

J'évoquerai, enfin, la rationalisation de notre outil diplomatique. Elle constitue la première étape d'un programme de développement de l'informatique qui sera appliquée l'année prochaine.

Ces mesures budgétaires n'auraient naturellement qu'une signification partielle si elles n'allaient de pair avec des réformes administratives qui sont en cours d'exécution. Certains d'entre vous les ont peut-être suivies. Je voudrais ici non pas les évoquer toutes — ce sera peut-être l'occasion d'un autre débat —

mais simplement rappeler le décret qui, le 1^{er} juin dernier, a donné aux ambassadeurs de France autorité sur l'ensemble du personnel qui représente notre pays à l'extérieur, de telle sorte que la coordination de notre diplomatie soit totalement assurée à l'étranger.

Une autre réforme a consisté en la mise en place d'une « structure de crise ». Je répondrai à cet égard à M. le président Bonnefous dont je comprends et partage les préoccupations au sujet de la protection civile.

En l'espèce, ce dont il s'agit est tout différent. Il ne s'agit pas de protéger un état-major qui, dans l'hypothèse d'une crise affectant le territoire national, se trouverait tout à coup menacé, mais, comme vous l'avez fait observer, monsieur le président Dailly, d'une sorte de « salle d'opération » destinée à traiter les crises qui, se produisant à l'étranger, mettent en cause des intérêts ou des citoyens français.

L'expérience montre qu'alors — nous l'avons constaté au début de l'année au Tchad — des opérations d'évacuation du personnel français et des résidents français s'avèrent nécessaires. Ces opérations, quelle que soit la façon dont elles se présentent — il peut s'agir, par exemple, de prises d'otages — exigent que plusieurs ministères travaillent ensemble, qu'un certain nombre de ressortissants et de parents français soient informés et qu'il soit immédiatement répondu aux multiples sollicitations de la presse et de la télévision.

Il faut donc disposer non seulement de locaux, mais aussi de connexions télégraphiques, téléphoniques et télévisuelles qui impliquent la mise en place d'un équipement relativement coûteux, vous l'avez souligné à juste titre, monsieur le président.

Je suis surpris, d'ailleurs, étant donné le monde qui est actuellement le nôtre, que des dispositions de ce genre n'aient pas été prises plus tôt. Elles le seront cette année puisque c'est à la fin de 1979 que le local sera créé.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je suis heureux, monsieur le ministre, de vous avoir fourni l'occasion de me donner des explications qui me rassurent.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Sans votre question, monsieur le président, je n'aurais en effet pas accordé ici à cette décision, qui me paraissait aller de soi, autant d'importance. Je vous en donne acte.

Après l'accent que je viens de mettre sur l'outil diplomatique qu'est la priorité du plan de cinq ans, j'en viens à ce que je signalais comme une autre priorité importante à mes yeux : la situation des Français de l'étranger.

Certes, l'intérêt que porte mon département aux Français de l'étranger n'est pas nouveau et ce n'est pas au Sénat que je l'apprendrai. Je voudrais simplement saisir cette occasion pour saluer l'action des sénateurs qui représentent les Français à l'étranger, témoigner de leur efficacité et de leur dévouement et les remercier de l'esprit de coopération qui caractérise leurs relations tant avec le ministre qu'avec ses services.

L'évolution des colonies françaises à l'étranger exige, à cet égard, une adaptation de mon département. La création de la direction des Français à l'étranger répond à cette nécessité.

Cette décision est importante en elle-même, mais elle s'accompagne aussi de mesures concrètes destinées à faciliter l'insertion de nos compatriotes dans leur pays d'accueil.

La scolarisation est l'un des services qui sont le plus attendus. Certains de vos rapporteurs ont souligné les charges financières qui en découlaient. C'est un problème que nous connaissons bien. Je m'efforce, d'ailleurs, de réduire le coût de cette scolarisation, tout au moins de l'égaliser, sans que l'objectif idéal — la gratuité — puisse être considéré, je vous le dis en toute franchise, comme un objectif proche.

Aider les Français de l'étranger, c'est aussi veiller à ce que nos consulats, qui sont leurs interlocuteurs quotidiens, soient suffisamment pourvus en personnels et en moyens. Le personnel doit être suffisamment formé pour pouvoir traiter les problèmes qui se posent aujourd'hui aux Français de l'étranger. Je pense, en particulier, au problème de leur affiliation à la sécurité sociale, qui exige, nous le savons tous, une spécialisation qui n'est pas toujours celle des personnels diplomatiques classiques.

Parallèlement, les crédits consacrés à l'action sociale doivent augmenter dans tous ces domaines. Des augmentations très sensiblement supérieures aux 14,3 p. 100 d'augmentation de mon budget ont été prévues puisqu'elles se situent, en moyenne, aux alentours de 25 p. 100. Mais je n'entrerai pas ici dans le détail des chiffres.

La troisième orientation est celle qui concerne les relations culturelles. J'ai noté ici l'intérêt que vos rapporteurs attachent, comme moi-même, à cet aspect de l'action extérieure de la France. Le budget qui vous est soumis et qui a reçu un avis favorable n'est, à vrai dire, à cet égard, qu'un budget de transition — je le reconnais — transition vers une action à la fois renouvelée dans son inspiration et, je l'espère, étendue dans ses moyens.

Cependant, je voudrais, en ce qui concerne l'actuel budget, signaler trois faits : tout d'abord, son taux d'augmentation atteint 13 p. 100, donc supérieur à celui des dépenses de l'Etat de même nature, qui s'élève à 12,3 p. 100 ; ensuite, la direction générale bénéficie de la part la plus importante des mesures nouvelles avec 220 millions de francs sur les 535 prévus ; enfin, les crédits de la coopération technique, culturelle et scientifique, par opposition à la diffusion, dépassent pour la première fois le milliard de francs, comme l'a d'ailleurs noté dans son rapport M. le sénateur Habert. Je sais que cette amélioration est conforme au souhait du Sénat, qui l'a plusieurs fois exprimé. Elle est importante, puisque la croissance cette année est de 12,8 p. 100, alors qu'elle n'était que de 5,7 p. 100 en 1977.

J'ajoute qu'à l'intérieur de l'enveloppe des relations culturelles, ce sont les formes les plus modernes de notre action qui sont privilégiées, ce qui ne signifie pas que les échanges artistiques soient négligés ; au contraire, une augmentation significative leur est accordée cette année. Il n'en demeure pas moins que c'est l'audio-visuel qui doit retenir l'attention dans le monde d'aujourd'hui. Un effort important est réalisé dans ce domaine, ainsi que MM. Palmero et Habert ont bien voulu le relever.

D'autre part, la coopération scientifique doit se développer. On a souligné qu'à cet égard le fonds de la recherche franchissait, cette année, le seuil des 10 millions de francs.

Enfin, il faut noter l'importance de la formation des étudiants étrangers et de la coopération avec le tiers monde dans toute une série de domaines, notamment l'énergie et les matières premières. Dans un certain nombre de pays, notre coopération est relancée ; je pense, en particulier, à la Chine et à l'Algérie.

Vos rapporteurs ont mis l'accent sur l'insuffisance de l'action radiophonique. Je crois qu'à cet égard un amendement a été déposé. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir. Je tiens simplement à souligner ici l'importance que j'attache à l'action radiophonique de la France. Celle-ci s'est développée à travers le monde africain et moyen-oriental au cours des dernières années dans des conditions qui sont heureuses, mais qui restent, il est vrai, insuffisantes dans un certain nombre de régions qui attendent la France et les Français. Un effort supplémentaire doit donc être réalisé.

J'ajoute que l'on m'a demandé, à l'Assemblée nationale, de faire en sorte que nos ambassadeurs reprennent l'étude qui avait été conduite voilà quelques années pour apprécier comment la voix de la France est effectivement entendue, quel est le coefficient d'audibilité matérielle de nos moyens de diffusion radiophoniques vers l'étranger.

Je me suis engagé à entreprendre cette étude à la lumière de laquelle un effort supplémentaire pourra, je l'espère, être fait.

J'ai conscience que cela ne saurait constituer encore cette croissance vigoureuse des crédits culturels que vos commissions préconisent depuis plusieurs années.

Cependant, dès mon arrivée au Quai d'Orsay, j'ai prescrit une étude en profondeur sur l'avenir de nos relations culturelles. Cette étude étant désormais achevée, je serai en mesure de présenter, dans quelques jours, sur la base des suggestions qui ont été faites et qui font l'objet de très larges consultations, auxquelles ont d'ailleurs participé un certain nombre de membres de cette assemblée, un ensemble de propositions à un conseil restreint auquel M. le ministre de la culture et de la communication s'est justement référé devant vous ces jours derniers.

Ce qu'il faut faire, c'est à la fois opérer une concertation permanente entre les différentes administrations qui contribuent à notre présence culturelle dans le monde, c'est réexaminer l'esprit dans lequel cette coopération culturelle s'exerce à l'étranger, c'est aussi engager une relance, une redistribution des moyens, une remise en cause d'un certain nombre d'habitudes administratives. En effet, il ne s'agit pas seulement d'obtenir plus de crédits ; il s'agit aussi de réexaminer à la lumière du monde tel qu'il est l'action de la France telle qu'elle se déroule depuis un certain nombre d'années pour la replacer dans la perspective de la meilleure efficacité de notre action culturelle à l'étranger.

A cet égard, le budget — je l'ai souligné — n'est donc pas une première étape. Il n'est que la préfiguration de l'action qui devra être engagée et dont j'aurai d'ailleurs l'occasion de m'entretenir dans quelques jours avec votre commission des affaires culturelles, quand les orientations générales auront été arrêtées par le Gouvernement.

J'en viens aux grands problèmes de la politique étrangère, qui non seulement retiennent l'attention des hommes d'Etat, mais préoccupent les opinions publiques.

D'abord, l'Europe.

Les problèmes qui se posent sont de deux ordres ; ils ont d'ailleurs été abordés par M. Lecanuet. Les uns se rapportent à la sécurité de l'Europe et ne peuvent être traités qu'à l'échelon du continent tout entier ; les autres ont trait à son organisation et concernent la Communauté des Neuf.

Je voudrais traiter d'abord de la sécurité, dont je n'aborderai pas ici tout les aspects, me limitant aux propositions de la France à cet égard.

Depuis bientôt quinze ans, la France est au premier rang de ceux qui se sont faits les avocats et les artisans de la détente en Europe. Dans une entreprise aussi difficile et d'aussi longue portée, des retards et parfois même des reculs momentanés sont inévitables. Que des déceptions, auxquelles certains ont fait allusion, se manifestent, il n'y a pas lieu d'en être autrement surpris, mais je crois qu'elles ne sauraient masquer l'importance des résultats et je voudrais attirer votre attention sur certains de ceux-ci.

Des foyers de crise potentiels, comme celui de Berlin, ont été désamorçés. Sachons en mesurer la portée ! Les relations bilatérales entre les Etats des deux moitiés de l'Europe se sont intensifiées. La voie du dialogue et de la coopération s'est ouverte dans des conditions difficilement imaginables dans les années qui ont succédé à la seconde guerre mondiale.

C'est pourquoi la France a estimé, voilà dix-huit mois, que le moment était venu d'aborder les problèmes de sécurité dans l'esprit de la détente. Au mois de mai 1978, elle a pris l'initiative de proposer la réunion d'une conférence sur le désarmement en Europe.

Il s'agit, vous le savez, de partir de l'adoption d'un ensemble cohérent de mesures de confiance pour aborder, dans une étape ultérieure, la limitation et la réduction des arsenaux conventionnels à l'échelle et dans le cadre de notre continent.

Accueilli avec surprise, voire avec un certain scepticisme au départ, ce projet est aujourd'hui au centre des réflexions et des consultations de la plupart des gouvernements européens. Nous avons entamé d'utiles conversations à ce sujet avec les pays du Pacte de Varsovie et, en premier lieu, naturellement, avec l'Union soviétique. Sur plusieurs points, des convergences sont apparues entre leurs thèses et les nôtres. Nous entendons, pour notre part, approfondir le dialogue et, si possible, élargir ces convergences.

Nous avons naturellement discuté de ces problèmes avec les Neuf et avec le Conseil de l'Europe. Dans un cas comme dans l'autre, ils viennent, ces derniers jours, de confirmer leur adhésion aux trois idées essentielles de notre projet : l'idée de procéder par étapes en donnant la priorité au développement des mesures de confiance ; l'idée de placer, dès le début, ce processus dans la perspective d'un véritable désarmement et l'idée, enfin, que, pour être significative et efficace, l'entreprise doit être le fait de tous les Etats européens et viser dans son application l'ensemble de notre continent et non pas, comme d'autres efforts de désarmement, une fraction seulement, en l'espèce le centre de l'Europe.

Nous ne nous dissimulons pas l'ampleur des difficultés qui demeurent, mais nous avons lieu d'espérer que le prochain grand rendez-vous de la détente, qui est fixé à Madrid pour l'automne 1980, sera l'occasion d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de la détente : fidèle à sa vocation pacifique et au rôle pionnier qui est le sien en Europe depuis quinze ans, la France fera pour sa part tout ce qui est en son pouvoir pour que cette échéance soit celle d'un progrès pour la sécurité et la paix de notre continent, non pas dans la faiblesse, non pas dans l'abandon, non pas dans le renoncement à nos alliances, mais dans la fidélité à la ligne qui a été suivie et qui a marqué — je le disais tout à l'heure — d'importants progrès dans les relations et dans la paix sur le continent européen.

D'autres échéances plus immédiates nous attendent dans le cadre de l'Europe des Neuf. En effet, demain, le Conseil européen se réunit à Dublin. Il est devenu, vous le savez, l'organe de décision, d'impulsion et d'arbitrage de la Communauté européenne. Au-delà de leur objet précis, les problèmes qui feront l'objet de la discussion mettent en jeu les principes de l'organisation de l'Europe, les règles de son fonctionnement et les conditions de son progrès.

Du point de vue des principes, la position du Gouvernement tient en trois points.

Premier point : la France a la volonté de favoriser le développement de l'organisation de l'Europe.

Je n'ai pas besoin de m'y étendre longuement. Chacun connaît, dans cette Assemblée, la part que la France a prise, au cours de ces dernières années, à l'institution du Conseil européen, à l'élection au suffrage universel de l'Assemblée et à la mise en place du système monétaire européen.

Je voudrais, sur ce point, dire à M. Lecanuet qu'il ne faut pas, à mon avis, faire preuve, sur l'organisation de l'Europe, d'un pessimisme excessif. Il est vrai qu'observés à une certaine distance, les débats européens sont toujours entourés d'une sorte de confusion, d'un sentiment de piétinement. Cela ne paraît pas répondre à l'attente qu'on a de l'Europe à travers le monde. Il est vrai que l'Europe est attendue et que sa voix doit s'élever pour répondre à cette attente. Mais il est, je crois,

équitable de reconnaître, et j'en ai fait moi-même l'observation pendant les six mois où j'ai assumé la présidence du conseil des ministres à Bruxelles, que cette Europe est en marche. Qu'elle rencontre des difficultés — nous le verrons sans doute à Dublin demain — ce n'est pas la première fois ! Et c'est de difficultés surmontées en obstacles écartés que l'Europe a progressé. Il est clair que dans la perspective qui est celle du monde d'aujourd'hui, cette organisation de l'Europe est plus nécessaire que jamais.

Deuxième point : l'organisation de l'Europe doit se faire dans le respect des équilibres institutionnels. Cette exigence ne procède pas d'un juridisme pointilleux, mais d'une nécessité politique. Une communauté n'existe que par la confiance entre les partenaires qui la constituent. Cette confiance elle-même ne peut subsister si les règles convenues sont modifiées au gré des circonstances ou des intérêts de chacun.

Les débordements de compétence, les détournements de procédure, les prétentions unilatérales ne sont pas seulement des désordres regrettables. Ils minent les fondements mêmes de la Communauté. Contrairement aux craintes qui s'expriment ici et là, cette préoccupation, je le dis, n'est pas propre à la France. Nos partenaires la partagent et, je n'en veux pour preuve que le caractère exemplaire des discussions budgétaires qui viennent de se dérouler au conseil des ministres de la Communauté.

L'Assemblée européenne, vous le savez, dans l'exercice des prérogatives que lui confère le traité, avait voté un certain nombre d'amendements à la politique agricole commune. Le conseil a eu la sagesse de les repousser en prenant soin de préciser que sa décision n'était nullement dirigée contre l'Assemblée, ni même contre l'orientation que traduisaient ces amendements. Il n'était simplement pas possible d'utiliser la procédure budgétaire pour modifier une politique commune, en l'espèce la politique agricole commune, arrêtée, selon d'autres règles, dans une autre enceinte — qui est le conseil des ministres de l'agriculture — par les Etats membres.

Le troisième point concerne l'organisation de l'Europe et la nécessité pour celle-ci de se réaliser dans la conformité aux principes communautaires. Beaucoup peuvent penser que cela va de soi. Il se trouve que, dans les circonstances actuelles, il est bon de rappeler que ces principes sont : l'unité de marché naturellement, la solidarité financière également et la préférence communautaire.

Tels sont les trois principes qui commanderont l'attitude du Gouvernement dans les prochains débats européens. A l'intérieur du cadre qu'ils tracent la discussion est possible. Il est clair que la bonne volonté réciproque est nécessaire.

Cela signifie, pour l'immédiat, que la France examinera dans un esprit d'objectivité le problème posé par la croissance des versements britanniques au budget communautaire. De concert avec ses autres partenaires, elle est prête à étudier des solutions conformes aux principes communautaires — je le disais voilà un instant — et raisonnables dans leur montant financier, cela va sans dire.

Il est normal que dans la Communauté, on tienne un juste compte des difficultés que peut éprouver un partenaire et la France fera preuve de cet état d'esprit. Bien sûr, le même esprit de compréhension doit valoir pour tous, c'est-à-dire aussi pour les partenaires de la Grande-Bretagne, et je pense, à cet égard, en ce qui concerne la France, aux légitimes préoccupations que nous cause la situation actuelle pour la viande de mouton.

Il n'est ni normal ni acceptable que ce produit, par l'effet d'un arrêt de la Cour de justice, se voie imposer, contrairement à la pratique communautaire constante, une liberté de circulation qui n'irait pas de pair avec une organisation communautaire du marché.

J'ajoute qu'il s'agit là, non pas, comme certains le prétendent, d'une affaire de marchandage, mais de logique et de justice. C'est dans ce même esprit que le Gouvernement abordera, le moment venu, les problèmes plus généraux du développement de la Communauté.

Je n'évoquerai pas ici le problème de l'élargissement puisque le traité d'adhésion de la Grèce sera soumis au Sénat et nous fournira une meilleure occasion de débattre de ces problèmes. Je dirai simplement quelques mots de deux problèmes : les institutions et la politique agricole commune.

A l'initiative de M. le Président de la République, en effet, une mission de réflexion et de proposition avait été confiée, voici un an, à trois sages. Ils viennent de remettre leur rapport et il est donc trop tôt pour prévoir l'accueil que les chefs d'Etat lui réserveront. Il est peu probable qu'il fasse l'objet d'une discussion en profondeur à Dublin à partir de demain.

C'est un document important ; il est marqué par un souci de rigueur, mais aussi par le réalisme dans les solutions qu'il propose ; il constitue une contribution à un exercice important auquel nous serons amenés à nous livrer, exercice qu'il faudra aborder avec le désir de faire en sorte que la Communauté élargie à douze membres conserve une capacité de décision et

d'initiative et que l'élargissement ne se traduise pas par un alourdissement, par une lenteur accrue du mécanisme institutionnel de la Communauté économique européenne.

Le deuxième problème est celui de la politique agricole commune. Chacun, aujourd'hui, me semble-t-il, est conscient que les excédents qui affectent certaines productions entraînent un coût financier trop élevé. Nous aurons l'occasion de dire à propos de l'adhésion de la Grèce que le sort des produits méditerranéens n'est pas satisfaisant.

Ces défauts doivent être corrigés dans l'intérêt de la politique agricole commune elle-même. Bien loin d'y être opposée, comme certains le disent parfois, la France est la première à le souhaiter.

Permettez-moi de redresser quelques idées erronées qui circulent à ce sujet. Il est faux d'affirmer que la France est un des principaux bénéficiaires de la politique agricole commune ; il est faux de dire que nos agriculteurs en tirent plus d'avantages que ceux d'autres pays ; il est faux, surtout, de prétendre que la France est responsable des excédents agricoles.

Qu'on procède à un examen objectif des faits et l'on s'apercevra que les causes de la situation actuelle ne sont pas où on le croit et que les défauts qu'on constate ne proviennent pas de l'application des principes de la politique agricole commune, mais bien plutôt de leur méconnaissance. La France, je n'hésite pas à le dire, n'a aucune raison de fuir la lumière sur ce sujet. Elle a, au contraire, tout intérêt à ce qu'elle soit faite et elle s'y emploiera.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la Communauté doit faire face à des circonstances et à des problèmes différents de ceux qu'elle a connus à son origine. La Communauté elle-même a changé. Elle doit continuer de s'adapter. Il n'en résulte pas qu'elle ait à se renier ; simplement elle doit entreprendre comme tout organisme vivant, l'effort sur soi nécessaire pour apporter les aménagements à son existence. Nous le ferons avec un esprit d'ouverture, mais aussi avec la ferme volonté de défendre les principes permanents de la Communauté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

Je souhaiterais maintenant parler du Proche-Orient. A vrai dire, en le faisant, je ne m'éloigne guère de l'Europe. Peu de régions du monde en sont aussi proches par la géographie, par le commerce, par l'histoire. Il n'en est aucune dont la stabilité soit plus nécessaire à la prospérité et à la sécurité de l'Europe. Il n'en est malheureusement aucune où l'instabilité soit une donnée aussi permanente et aussi préoccupante.

Devant cette situation, notre premier devoir est de comprendre. Au-delà des soubresauts d'une actualité mouvementée et souvent, comme aujourd'hui, dramatique, il faut chercher des causes profondes.

Voici une région du monde habitée par des peuples qui ont, à juste titre, le sentiment d'être les héritiers d'une haute civilisation et qui éprouvent l'amertume d'avoir été méconnus pendant près d'un siècle dans leur indépendance et dans leur fierté. Sous des formes différentes, le conflit israélo-arabe, les efforts de ces pays pour s'assurer le contrôle de leurs ressources naturelles, la révolution iranienne traduisent une même revendication fondamentale de dignité. Cette revendication s'accompagne de violence et elle ne va pas sans injustice. Elle ne saurait conférer à ceux qui la présentent le droit de méconnaître ou de bafouer la dignité des autres, mais s'il faut condamner les excès, il importe d'en reconnaître la nature véritable.

Il ne suffit pas de comprendre, il faut agir en conséquence et c'est ce à quoi s'efforce le Gouvernement.

Dans le conflit du Proche-Orient, il s'est attaché à définir les conditions d'une paix qui serait durable parce qu'elle ferait droit à ce qu'il y a de légitime dans les aspirations de toutes les parties en cause. C'est pourquoi, sans renoncer en rien à son engagement à l'égard de l'existence et de la sécurité d'Israël, il a été le premier en Occident à reconnaître que les Palestiniens ne pouvaient être regardés comme une collection anonyme de réfugiés, mais qu'ils étaient un peuple qui avait droit, lui aussi, à une patrie, c'est-à-dire à une terre à laquelle il soit attaché par des liens historiques et sur laquelle il puisse bâtir son avenir sans renier son passé. Aussi longtemps qu'on prétendra nier ce fait ou faire obstacle à son expression, on ne fera que prolonger le conflit et son sanglant cortège.

Dans la crise du pétrole, dont M. Lecanuet a, à juste titre, souligné l'importance, la France — vous l'avez noté — estime depuis le début, c'est-à-dire depuis 1973, que la solution ne réside ni dans la confrontation ni dans l'invective, parce qu'elle est convaincue qu'au-delà de leurs intérêts immédiatement antagonistes, les pays producteurs et les pays consommateurs ont un intérêt commun à assurer une évolution ordonnée du marché et une responsabilité commune envers

le reste du monde, à commencer par les pays les plus démunis, les plus pauvres, qui sont ceux que la crise du pétrole atteint le plus cruellement et, souvent, le plus dramatiquement.

C'est cette vision que la France a fait prévaloir, à Strasbourg d'abord, à Tokyo ensuite. A l'effort de modération qui est à juste titre demandé aux pays producteurs de pétrole doit correspondre, de la part des pays consommateurs, un effort comparable d'économie et de développement des ressources alternatives d'énergie. Ce n'est que sur de telles bases qu'un dialogue fondé sur l'égalité et la solidarité des partenaires pourra s'engager. C'est à ce prix que pourront être écartées les menaces qui pèsent sur l'économie mondiale, c'est-à-dire sur tous et sur chacun.

Face à la révolution iranienne, enfin, la France a considéré qu'il ne lui appartenait pas de décider à la place des Iraniens eux-mêmes ce qui était bon ou mauvais pour leur pays. Elle n'en est que plus libre pour rappeler que le droit de chaque Etat trouve ses limites dans le respect du droit des autres et de ceux de la communauté internationale tout entière. Si les règles qui protègent les missions diplomatiques et leurs activités ont un caractère absolu, qu'aucune raison, aucune circonstance n'autorise à enfreindre, c'est que leur respect est essentiel à la sécurité des rapports entre Etats et, donc, à la paix entre les nations. C'est aussi que, bien loin d'être l'expression de la loi du plus fort, elles sont la garantie des faibles. S'affranchir des règles du droit international, ce n'est pas se libérer, c'est se livrer sans recours à l'arbitraire des puissants.

Tel est le sens de l'action constante menée par notre diplomatie pour obtenir la libération du personnel de l'ambassade américaine à Téhéran, des contacts maintenus à ce sujet avec les uns et avec les autres et de l'appel lancé, mercredi, par le Gouvernement.

Que certains puissent, avec le président de votre commission, juger qu'en l'espèce la voix et la réaction de l'Europe aient été faibles et en quelque sorte atténuées me paraît négliger le fait que, dans une circonstance de ce genre, l'objectif — je pense qu'on en conviendra — n'est pas de se satisfaire soi-même par des déclarations, mais d'agir de façon aussi conséquente, aussi responsable et aussi efficace que possible. C'est ce que la France s'est efforcée de faire dans une situation dont je défie quiconque de dire comment elle pourrait être facilement éclaircie et résolue.

C'est dans cette voie que la France et le Gouvernement entendent persévérer.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, dans le monde actuel, il n'est guère de sujets vitaux pour notre existence nationale et pour notre avenir où le facteur international n'intervienne de manière directe et souvent déterminante.

C'est vrai de notre sécurité. Certes, elle relève en premier lieu de notre volonté et de notre effort de progrès. Mais elle est liée en même temps à la solidité de nos alliances, à l'équilibre des forces dans le monde et aux progrès de la détente.

C'est vrai de notre prospérité. Rompant avec un long passé protectionniste, la France a choisi de s'ouvrir à la concurrence internationale et de resserrer sa solidarité avec ses voisins et partenaires d'Europe occidentale. Elle y a gagné de se trouver aujourd'hui au premier rang des nations commerçantes du monde, mais elle y a gagné naturellement aussi une certaine fragilité. Tout ce qui affecte la stabilité des relations monétaires, le régime des échéances, la régularité des approvisionnements la touche désormais directement dans sa balance des paiements, dans son taux de croissance, dans son niveau de vie.

C'est vrai enfin des valeurs politiques et humaines que la France incarne à ses propres yeux et aux yeux du monde, et qui sont un élément essentiel de notre fierté nationale. Dans le monde troublé qui est le nôtre, la France ne saurait, à cet égard, se contenter d'un rôle de spectateur. Elle a un héritage culturel et moral à préserver, un patrimoine de valeurs à défendre, un réseau d'amitiés et de solidarités à entretenir. Y renoncer serait une démission. Ni les Français ni ceux, nombreux hors de nos frontières, qui regardent vers la France ne le comprendraient.

Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, on retrouve aujourd'hui la réalité internationale, les défis qu'elle nous lance, mais aussi les chances qu'elle offre à notre action. La diplomatie n'est pas le luxe qu'elle a pu être en d'autres temps, l'ornement que des souverains épris de gloire souhaitaient ajouter à l'éclat de leur règne. La diplomatie d'aujourd'hui est en prise directe sur les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. On ne peut la séparer de leurs craintes et de leurs espoirs. Elle doit être au service de leurs soucis et de leurs aspirations.

Telle est l'ambition de la politique extérieure de la France. Ceux qui la conduisent ont conscience qu'au-delà des divergences sur les méthodes, sur les analyses ou sur les accents, monsieur

le président, un large accord existe dans le pays sur les principes fondamentaux et sur les grands choix d'une politique d'indépendance, de sécurité, de solidarité et de rayonnement de la présence française dans le monde. (*Applaudissements sur les traverses de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-huit minutes ;
- groupe socialiste : vingt-huit minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : vingt-six minutes ;
- groupe de la gauche démocratique : vingt-trois minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : vingt-deux minutes ;
- groupe communiste : vingt minutes ;
- groupe du centre national des indépendants et paysans : dix-huit minutes.

La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le hasard veut que je sois le premier orateur inscrit. Vous auriez sans doute souhaité un lever de rideau plus prestigieux ! (*Protestations et sourires.*) J'en suis très conscient car, après trois remarquables rapports et deux grands discours, dont le vôtre, monsieur le ministre, que j'ai particulièrement admiré, je n'entretiendrai pas le Sénat des grands problèmes de la politique étrangère de la France, je ne lui parlerai pas de la structure de l'Europe, ni du désarmement ou du maintien de la paix. Mon propos, pour être plus simple, n'en sera pas pour autant mineur car j'ai l'intention de revenir, brièvement, rassurez-vous, mes chers collègues, sur un sujet que nos rapporteurs ont déjà effleuré et qui ne peut laisser indifférent le sénateur des Français de l'étranger que je suis, attaché par excellence aux problèmes de l'information.

Je vous parlerai donc de la voix de la France dans le monde. D'autres avant moi s'y sont attachés — vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — à l'Assemblée nationale. Des députés — les débats nous apprennent qu'il s'agissait, confondus, pélemêle, aussi bien de députés de la majorité que de députés de l'opposition — ont souligné ce qu'ils ont appelé les insuffisances de la voix de la France. Je ne ferai pas miennes leurs critiques. Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, vous-même déjà répondu par avance à mon intervention.

Je connais les lacunes, mais je connais aussi les mérites et les difficultés de Radio France internationale. Je suis de ceux, et vous le savez, qui cherchent non pas à détruire, mais à construire, quelles que soient les difficultés et les obstacles que pour ce faire il faut parfois abattre. Les gouvernements étrangers, je le sais — je pense en particulier à ceux d'un continent qui m'est particulièrement cher, l'Afrique — souhaitent que Radio France internationale puisse encore augmenter son audience. Les témoignages de satisfaction, malgré les réserves qui ont été formulées, abondent dans d'autres domaines, et je n'en veux pour preuve que le nombre des délégations étrangères qui viennent quai Kennedy s'informer du mode de fonctionnement, tout en souhaitant, bien entendu, l'élargissement de l'audience de notre radio internationale.

Il me semble, mes chers collègues, rajeunir d'une année : je me vois à cette même place, en décembre 1978, alors que j'exposais, non pas à vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, mais à votre collègue le ministre de la culture et de la communication, la grande misère de l'information radiophonique à l'étranger. Depuis un an, je crois pouvoir dire que la situation reste la même, que la *Voice of America* — je parle surtout en tant que Français d'Afrique — continue, par ses relais extrêmement puissants et modernisés de Monrovia, au Libéria, à inonder tout le continent africain, que la *Deutsche Welle*, solidement implantée au cœur de l'Afrique, que la *Kigali*, au Rwanda, émet en 40 langues par 40 émetteurs et sur quatre continents. Quant à la B. B. C., elle émet sur cinq continents en 42 langues et par 82 émetteurs.

Face à ces géants de l'information radiophonique, Radio France internationale oppose ses émissions par 20 émetteurs, dont 8 seulement de 500 kilowatts qui émettent d'Allouis et d'Issoudun, c'est-à-dire du centre de la France, absolument sans aucun relais, car je trouve contestable l'exception, sur laquelle je reviendrai lors de l'examen des crédits, du relais

de Chypre exploité par la Somera — société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion — c'est-à-dire par Radio Monte-Carlo.

Radio France internationale émet, en direction de l'Afrique et de l'Océan Indien, 16 heures 30 par jour en français et une heure en anglais, en direction des pays de l'Est pendant 15 heures, vers l'Ouest pendant 5 heures. L'émission est mauvaise sur cette chaîne Ouest. Ceux qui sont allés aux Antilles peuvent le constater : l'audition est pratiquement nulle sur le continent américain.

L'an dernier, j'avais déposé un amendement, que M. Jean-Philippe Lecat m'avait demandé de retirer, ce que j'avais fait, qui tendait à répartir différemment la redevance pour permettre des locations d'antenne et d'heures d'émission du relais gabonais de Moyabi.

Ce relais, qui n'a pas encore fonctionné, qui a été construit par une société française, est entrete nu depuis l'année dernière grâce à des crédits du ministère de la coopération — et j'ai été particulièrement heureux, tout à l'heure, d'entendre M. Robert Galley dire que ces crédits seraient maintenus et qu'ils étaient l'annonce de la location, à Radio France Internationale, de l'émetteur de Moyabi.

M. Lecat a tenu parole. J'ai donc retiré mon amendement sur la promesse qu'il m'avait faite que le conseil des ministres s'en saisirait dès les premières semaines de 1979. Cette promesse a été tenue.

Des essais sont actuellement en cours au Gabon, effectués par des équipes de techniciens français qui font fonctionner l'émetteur de Moyabi. Je souhaite que nous puissions, dès cette année, entendre la voix de la France à partir de ce puissant réémetteur gabonais.

Cela pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes financiers car il faudra acheminer les programmes par satellite depuis Pleumeur-Bodou jusqu'à Moyabi et, bien entendu, payer au gouvernement gabonais la redevance qu'il va nous demander. A ce sujet, monsieur le ministre, il serait bon que ce pays ami nous consente effectivement, pour la location de son émetteur, un prix d'ami.

Nous obtiendrons ainsi une amélioration considérable de l'écout de Radio France internationale en Afrique. Cependant, je souhaite que les antennes — car il paraît que cela est techniquement possible — puissent être orientées vers l'Amérique du Sud. En effet, quand on connaît le capital de culture française et d'amitié que la France possède dans le continent latino-américain, on ne peut que demander que nos amis d'Argentine, du Brésil et d'autres pays d'Amérique du Sud puissent enfin entendre la voix de la France.

Votre budget, monsieur le ministre, est en forte augmentation — de 14,7 p. 100 — et je m'en félicite. Je relève notamment, concernant les différents postes de ce budget, des mesures que j'approuve et que je voterai tout à l'heure.

Ainsi, nous notons une augmentation de 18,5 p. 100 pour la rémunération du personnel étranger dans nos postes diplomatiques et consulaires, de 22,7 p. 100 pour l'entretien du parc automobile, et de 32 p. 100 pour la modernisation de l'informatique. Par ailleurs, les contributions internationales bénévoles seront majorées de 35 p. 100 et les crédits destinés au programme des Nations unies pour le développement augmenteront de 25 p. 100.

Il s'agit là d'initiatives généreuses que j'approuve, mais je constate que les crédits concernant la presse et l'information n'augmentent, alors que la progression générale du budget est de 14,9 p. 100, que de 7 p. 100, tandis que les crédits alloués à Radio France Internationale restent absolument identiques à ceux qui avaient été accordés par la loi de finances pour 1979. Pourtant, Radio France Internationale avait demandé et prévu une augmentation de 11 p. 100, c'est-à-dire inférieure à l'augmentation générale de votre budget.

J'entends bien que le budget de Radio France Internationale — heureusement — n'est pas uniquement alimenté par le ministère des affaires étrangères puisqu'il reçoit une partie de la redevance versée par Radio France. Seulement, je constate, en même temps, qu'une subvention de 6,5 millions de francs — c'est-à-dire à peu près la moitié de celle que vous allouez à Radio France Internationale — est accordée à la Somera alors qu'il s'agit non pas d'un service public, mais d'une société, certes alimentée à 50 p. 100 par des fonds publics, dont la vocation est cependant essentiellement commerciale. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'écouter les émissions diffusées en France, par Radio Monte-Carlo.

Je rappelle que Radio Monte-Carlo émet à partir de Roumoules, émetteur qui, autant que je le sache, se trouve non pas sur le territoire monégasque, mais dans le département du Var. Radio Monte-Carlo avait tellement inondé les ondes dans le sud de la France et dans le sud de la Méditerranée qu'on

a été obligé de construire un relais pour Radio France à Réal-tor, près d'Aix-en-Provence, de façon à pouvoir, avec l'argent du contribuable, faire entendre Radio France dans ces régions.

M. Dominique Pado. Très bien !

M. Charles de Cuffoli. Pour se convaincre de la vocation commerciale de Radio Monte-Carlo, il suffit d'écouter les émissions destinées au Moyen-Orient. Elles sont uniquement axées sur une publicité dans laquelle les produits d'origine japonaise occupent de loin une place essentielle, sinon primordiale.

J'en parlerai, si vous me le permettez, mes chers collègues, lors de la discussion de l'amendement que j'ai déposé à l'article 27 et qui rejoint celui qui a été déposé par la commission des affaires étrangères de notre Assemblée.

Je salue en vous, monsieur le ministre — permettez-moi de le dire en toute simplicité et, je crois, en toute amitié — non seulement un grand ministre des affaires étrangères, mais le ministre qui se veut être celui des Français de l'étranger.

Les mesures que vous avez déjà prises l'ont prouvé. Vous les avez évoquées tout à l'heure et je n'y reviendrai pas, notamment en ce qui concerne la direction des Français de l'étranger. Permettez-moi quand même de vous remercier, de tout cœur et avec émotion, de l'augmentation que vous avez accordée au crédit concernant l'action sociale en faveur des Français de l'étranger âgés.

Aussi, en m'adressant à vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, je m'adresse au ministre du dialogue, à l'homme de bonne volonté que vous êtes, pour que la voix de la France puisse être entendue sur l'ensemble de la planète et porte avec elle le message de culture, d'humanisme et de paix que tous les hommes attendent de notre pays. *(Applaudissements.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de cette discussion à vingt et une heures quarante-cinq. *(Assentiment.)*

— 3 —

CANDIDATURES

A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de procéder à la désignation, par suite de vacance, de l'un de ses membres pour le représenter au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial, en application de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973.

La commission des affaires économiques et du Plan a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. Serge Mathieu.

Cette candidature a été affichée.

Elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

Je rappelle que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de procéder à la désignation de deux de ses membres pour le représenter au sein de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole, en application de l'article 2 du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949.

La commission des affaires économiques et du Plan a fait connaître à la présidence qu'elle propose les candidatures de MM. Raoul Vadepied et Michel Sordel.

Ces candidatures ont été affichées.

Elles seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

NOMINATIONS A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires économiques et du Plan a présenté une candidature pour un organisme extraparlamentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Serge Mathieu membre de la commission nationale d'urbanisme commercial.

Je rappelle que la commission des affaires économiques et du Plan a présenté deux candidatures pour un organisme extraparlamentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame MM. Raoul Vadepied et Michel Sordel membres de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Chaumont.

M. Jacques Chaumont. Monsieur le ministre, le Gouvernement a la préoccupation légitime de préserver les grands équilibres géostratégiques du monde tel qu'il est et de poursuivre une politique de détente, d'entente et de coopération avec toutes les nations.

J'aimerais, dans cette perspective, formuler quelques observations concernant l'Afrique, la sécurité de la France et l'Europe.

A titre liminaire, je noterai que, de 1960 à 1979, la part du produit national brut que nous consacrons à notre aide publique au développement est passée de 1,38 p. 100 à 0,60 p. 100, c'est-à-dire que cette part est inférieure au 0,70 p. 100, que le Président de la République avait fixé comme objectif. Il y a donc là un effort à accomplir pour marquer notre solidarité réelle avec le tiers monde.

Cela dit — et pour parler plus spécifiquement de l'Afrique — la politique active que nous avons conduite dans plusieurs Etats, la Mauritanie, le Tchad, le Zaïre et l'ex-empire centrafricain, a été contestée aussi bien que louangée.

Les faits, pour l'instant, vous donnent raison : les équilibres existant en Afrique ont été sauvegardés, le régime zaïrois a été maintenu, un changement de président s'est effectué dans le calme dans l'Etat centrafricain, les conditions préalables à des solutions acceptables ont été créées au Tchad et préservées en Mauritanie.

En bref, la déstabilisation d'une partie de l'Afrique a été évitée, et cela doit être souligné.

Ne craignez-vous pas, cependant, que les liens privilégiés que nous avons tissés avec quelques régimes africains, que l'on peut raisonnablement considérer comme contestables, ne nous coupent des élites nouvelles qui, dans l'Afrique de demain, prendront la place des dirigeants actuels ?

De profonds mouvements travaillent l'Afrique ainsi que des aspirations neuves. C'est à ceux qui incarnent ce devenir de l'Afrique qu'il faut aussi tendre la main.

Je suis persuadé, par ailleurs, que, malgré les difficultés, les désillusions, il faut poursuivre avec obstination une politique hardie de coopération avec les Etats anglophones et lusophones vers lesquels l'histoire nous avait jusqu'ici moins conduits.

Pour ce qui est de la sécurité de la France, monsieur le ministre, ce que vous avez engagé en matière de désarmement et poursuivi en matière de détente doit être encouragé. Vous vous en êtes fort clairement et fort complètement expliqué. Mon propos visera donc plus spécifiquement notre défense et les accords Salt.

Depuis plusieurs années, la technologie en matière d'armement a subi une grande mutation : les nouveaux vecteurs à la portée allongée, les nouvelles têtes nucléaires durcies, très sophistiquées, susceptibles de ne provoquer que des dommages limités aux populations civiles, rendent possibles aussi bien la destruction réciproque des Etats-Unis et de l'Union soviétique qu'un conflit nucléaire limité à la seule destruction des objectifs militaires.

Ces innovations technologiques ont eu leur traduction dans les doctrines d'emploi. En dix ans, les Etats-Unis sont passés de la doctrine des représailles massives à celle de la riposte graduée et nous avons vu, au cœur de l'été, poindre peut-être une doctrine Carter, une doctrine anti-force.

Les accords Salt II montrent que les deux plus grandes puissances du monde ont pris en compte ces données technologiques nouvelles et le fondement de ces accords apparaît bien être d'assurer la sanctuarisation réciproque de leurs territoires nationaux.

Dans cette perspective et compte tenu de la possession par l'Union soviétique du bombardier Backfire et des missiles SS 20, les conditions sont réunies pour qu'il y ait un jour un découplage entre la dissuasion américaine et la défense de l'Europe. L'hypothèse — ce n'est bien sûr qu'une hypothèse — d'un conflit nucléaire engagé sur le théâtre européen ne peut plus être écartée et l'Europe peut, un jour, être le champ de tests des intentions réciproques des deux Grands.

Cela nous dicte notre conduite : la France doit maintenir, même accroître, son effort de défense, et garder son indépendance, ce qui veut dire qu'elle ne saurait s'associer à des négociations Salt III, et cela pour au moins trois raisons.

La première est que notre force de dissuasion est un système central et qu'il ne fait pas partie, comme tel, des armements de la « zone grise », comme vous l'aviez rappelé à une réunion des ministres dans le cadre de l'O. T. A. N.

La deuxième est que notre force de dissuasion, telle qu'elle est, est la force minimale susceptible d'assurer une dissuasion. Elle ne saurait donc être diminuée, sous peine de perdre sa crédibilité. Pourquoi donc négocier, puisque nous n'avons rien à négocier ?

La troisième raison est que participer aux accords de Salt III équivaldrait à un retour subreptice dans le système intégré de l'O. T. A. N.

Telles sont les raisons sur lesquelles il me semble nécessaire de s'appuyer pour refuter les arguments des partisans d'une participation aux accords Salt III. Le Gouvernement a été ferme dans ce domaine. Nous souhaitons qu'il le demeure.

Toutes ces discussions sur la défense montrent ce qu'il y a de paradoxal à ce que l'Europe, première puissance commerciale du monde, soit incapable d'assurer sa propre défense et doive s'accrocher craintivement à la garantie américaine et à la présence des forces américaines sur son territoire.

Il y a là une situation quelque peu irréaliste et dont on imagine malaisément qu'elle subsiste pendant encore de longues décennies.

C'est pourquoi il faut, j'en suis persuadé, construire une Europe indépendante des superpuissances, une Europe européenne confédérale, une Europe pesant sur le destin du monde.

Cet idéal, hélas ! est de plus en plus vague et lointain.

Tout se défait ou semble se défaire : un jour, le mouton, un autre les langoustines, un troisième le lait, un quatrième les céréales, ce qui aboutit à remettre en cause la politique agricole commune.

Certes, chacune de ces productions représente pour des centaines de travailleurs des espoirs ou des souffrances, mais n'est-il pas clair qu'avec l'entrée de la Grèce, de l'Espagne ou du Portugal, l'Europe risque de se diluer en une vaste zone de libre échange aux frontières plus ou moins bien protégées contre les importations plus ou moins frauduleuses des pays tiers.

Est-il concevable, dans ce climat, de faire progresser, voire survivre notre Europe ?

Il faudra là beaucoup d'initiatives, de fermeté, de courage, d'imagination pour faire revivre cette solidarité européenne qui avait permis de créer, autour de la République fédérale d'Allemagne et de la France, un embryon d'Europe.

La réussite du Marché commun agricole fut le résultat de ces efforts. C'est cette construction qu'il faut relancer obstinément.

Certes, la Grande-Bretagne n'est pas entrée toute nue dans l'Europe, comme le souhaitait un illustre Français, mais qu'il soit clair qu'une renégociation réelle ou occulte des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun serait le plus sûr moyen de défaire l'Europe.

En conclusion, je voudrais noter que le fait marquant de ces dernières années est l'irruption des idées dans les mécanismes diplomatiques et j'entends par idées aussi bien les religions que les idéologies.

Loin de moi, l'idée de comparer ce qui ne peut l'être, mais, à l'évidence, les voyages du pape Jean Paul II montrent bien que les peuples, comme les hommes, ne se nourrissent pas seulement de pain.

Nous voyons bien que l'idéologie délirante d'un Pol Pot a subjugué le Cambodge avant de le conduire à sa perte, voire à sa disparition. Nous voyons bien que l'ayatollah Khomeyni tient tête aux Etats les plus puissants du monde avec l'arme du Coran. Nous voyons bien que Fidel Castro, dont le régime est loin d'être exemplaire, a su devenir un mythe dans un grand nombre d'Etats d'Amérique centrale et latine et dans de vastes régions du continent africain.

Si dissemblables que soient les buts, les motivations, les idéaux de ces hommes, le levier de leur force a été idéologique. Je crains que, imprégnée des analyses marxistes sur les infrastructures et les superstructures, l'intelligentsia occidentale ne se soit persuadée, depuis des décennies, que les phénomènes économiques dictaient l'évolution du monde. Aujourd'hui, dans le climat extraordinaire de tension et d'ébullition dans lequel nous vivons, il faut réapprendre le poids des hommes et des idées.

En son temps, le Général de Gaulle avait su donner à notre diplomatie une dimension qui allait bien au-delà de notre puissance économique, une dimension qui provenait de ce que la parole de la France était généreuse et libératrice.

Il serait fâcheux qu'aux yeux de maints pays du tiers monde et de pays comme le Brésil, le Nigeria, le Mexique, la Chine, qui seront parmi les grandes puissances du *xxi* siècle, la France ne dise rien d'autre que ce que disent les autres pays occidentaux et qu'elle ne fasse entendre qu'une voix frileuse et craintive.

Un nouvel ordre économique mondial se crée. Nous devons nous soumettre à ses lois et participer à leur élaboration, les infléchir, les modeler. Notre politique extérieure, entre autres objectifs, doit nous permettre d'obtenir, dans les meilleures conditions, les approvisionnements en matières premières, en particulier en pétrole, qui sont indispensables à la survie économique de notre pays.

Toutefois, cet objectif ne doit pas l'emporter sur les autres. Notre commerce extérieur ne doit pas dicter notre politique extérieure. Vous avez, monsieur le ministre, avec le dialogue Nord-Sud, le trilogue, eu d'heureuses initiatives. Nous espérons, car vous le pouvez et en avez la capacité, que, dans ce monde difficile, la voix de la France sera celle de la raison et de l'espoir. (*Applaudissements sur les traversées du R.P.R., du C.N.I.P., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Avant toute chose, je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, des propos que vous avez tenus tout à l'heure à l'égard des six sénateurs des Français de l'étranger. Nous avons toujours trouvé, auprès de vous et de vos services, une très grande compréhension de tous nos problèmes et le souci constant de mieux les résoudre.

Jeudi dernier, lors de sa déclaration devant le Sénat, le Premier ministre, soulignant les efforts budgétaires consentis dans certains domaines, s'exclamait à propos de votre département : « Savez-vous quelle était la grande misère du ministère des affaires étrangères ? »

Ce ne sont pas les sénateurs représentant les Français de l'étranger qui diront le contraire, d'autant que, bien placés pour le savoir et le connaître, ils ont toujours dénoncé cette grande misère, que ce soit devant notre assemblée ou au cours des sessions du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

En 1977, était défini un plan de redressement de cinq ans restaurant la structure de votre ministère. Votre projet de budget pour 1980 traduit la poursuite de cet effort de struction, mais celui-ci est malheureusement consenti au détriment des actions de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui ne sont pas redéfinies, ni géographiquement, ni sectoriellement.

Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que je vous exprime la satisfaction avec laquelle nos compatriotes établis hors de France ont appris la création d'une direction des Français de l'étranger. Il est prématuré d'analyser les crédits qui y sont consacrés, puisque c'est son premier budget et qu'une période de rodage lui est nécessaire pour s'adapter à son nouveau rôle.

Je souhaiterais cependant vous faire part de quelques observations qui rejoignent, je le sais d'ailleurs, vos propres préoccupations.

En raison de l'ampleur des besoins de nos compatriotes à l'étranger — leur nombre s'accroît régulièrement — il semble que cette direction ne dispose pas du personnel suffisant. C'est ainsi que le responsable de la division de la scolarisation de cette direction n'est toujours pas nommé. Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de pourvoir ce poste le plus rapidement possible.

Répondre à la protection juridique et sociale de nos compatriotes, à leur sécurité, à la scolarisation de leurs enfants, à leur réinsertion, exige des moyens en personnel très importants.

J'ai noté également, avec plaisir, que les crédits attribués aux actions d'assistance en faveur des Français de l'étranger progressent de 21,5 p. 100 cette année, progrès qui concerne essentiellement la très forte augmentation des crédits accordés aux Français nécessiteux. Sept millions de francs sont destinés à leur accorder le minimum vieillesse, en matière de protection sociale, et c'est là un aspect très positif de ce budget.

En revanche, aucun crédit ne semble être prévu pour les handicapés à l'étranger. Or, ces défavorisés mériteraient à eux seuls qu'une ligne budgétaire leur soit consacrée afin que des crédits propres en leur faveur soient différenciés des crédits globaux d'action sociale.

De même, nos consulats ne disposent pas d'un volant de crédits suffisants pour faire face à une situation de crise, ou lorsqu'ils sont contraints d'agir très rapidement. Ils ne disposent même d'aucun crédit pour constituer un stock d'urgence de médicaments ou pour venir en aide à nos compatriotes incarcérés.

Enfin, et en raison des nouvelles dispositions prises en matière de protection sociale, dispositions qui augmentent les charges et les activités de nos consulats, il paraît également nécessaire d'accroître le nombre d'emplois d'assistante sociale. Il n'en existe actuellement que douze de par le monde, ce qui est

nettement insuffisant, d'autant que leur rôle doit être double : renseigner nos compatriotes sur les mesures sociales prises en leur faveur d'une part, et leur apporter aide et assistance, d'autre part.

J'insisterai, enfin, sur le problème que pose la protection médicale de nos compatriotes à l'étranger dans les zones où l'infrastructure sanitaire reste insuffisante. Il serait opportun d'y envoyer davantage de volontaires du service national actif et de mettre en place de petits centres médicaux pourvus d'un équipement léger et qui permettraient d'assurer à tous nos compatriotes une protection sanitaire correcte.

Je voudrais évoquer maintenant le deuxième volet positif de ce budget qui concerne la restauration de notre outil diplomatique. La vie internationale, marquée par des poussées de violence d'autant plus inquiétantes qu'elles sont souvent le reflet de révolutions idéologiques incontrôlables, exige le renforcement de la sécurité de nos compatriotes.

Vous vous êtes efforcé d'y pourvoir en renforçant l'autonomie de nos ambassadeurs par le décret du 1^{er} juin dernier, en augmentant les moyens de fonctionnement des postes à l'étranger, en créant une « salle de crise », centralisant l'information et diffusant les instructions, dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre.

J'ai d'ailleurs pu constater personnellement la mise en place de cette salle lors des récents événements du Tchad, en février dernier, et j'ai pu apprécier les services que cette salle a rendus à tous nos compatriotes. J'en profite pour rendre hommage au dévouement de toutes les personnes qui faisaient fonctionner ce centre.

L'année 1980 sera la première étape pour doter en cinq ans l'ensemble de nos postes diplomatiques et consulaires en matériel radio afin de communiquer avec l'administration centrale, même en cas de rupture des télécommunications locales, problème que vous avez évoqué tout à l'heure. Ces délais d'équipement me semblent malheureusement trop longs et en raison de l'évolution rapide des situations internationales, je pense qu'il serait nécessaire d'équiper en priorité les lieux stratégiquement chauds, même lorsqu'ils ne le sont pas encore.

Mais si les structures de votre ministère font l'objet de réformes actives, il n'en va malheureusement pas de même des actions culturelles, scientifiques, techniques ou d'information, qui sont les parents pauvres de votre budget, comme l'ont déjà indiqué les rapporteurs.

Je constate avec regret qu'aucune direction nouvelle n'a été prise, qu'il n'existe pas un véritable redéploiement géographique et qu'aucun secteur prioritaire n'a été redéfini.

En ce qui concerne les options géographiques, l'analyse des tendances des relations économiques internationales peut éclairer les grandes options à prendre en matière d'aide au développement. Le rapport « interfutur », qui vient d'être publié par l'O.C.D.E., envisage comme l'un des avènements les plus probables de la scène internationale le schéma que je vais tracer.

La part de la Communauté économique européenne dans le revenu mondial baissera, tandis que les Européens connaîtront des difficiles problèmes d'organisation et d'adaptation structurelle.

L'accroissement du rôle du Japon, l'industrialisation de l'Asie du Sud-Est et la nouvelle politique chinoise peuvent faire de l'Extrême-Orient une zone qui deviendra l'un des centres importants de l'économie mondiale.

L'Amérique du Sud, comme l'Asie du Sud-Est, deviendra un élément important de l'économie mondiale, les trois plus grands producteurs industriels du tiers monde étant le Brésil, le Mexique et l'Argentine.

La France aurait donc avantage à développer son effort de coopération avec ces pays. L'Argentine, en particulier, pays aujourd'hui encore très fermé au monde industrialisé, offre des potentialités à saisir, d'autant que nous y sommes bien implantés.

Toujours d'après ce rapport, en Colombie et en Equateur, les potentialités sont énormes, notamment dans les domaines minier, agricole, océanographique et universitaire. La coopération devrait aboutir à un renforcement de la présence intellectuelle et scientifique française en Colombie et en Equateur.

Les secteurs prioritaires, liés au développement économique des pays en voie de développement, c'est-à-dire à la croissance du revenu et à l'atténuation de la pauvreté absolue, ne sont pas ceux qui figurent dans votre budget.

Dans cet esprit, trois secteurs me paraissent prioritaires et devraient, me semble-t-il, faire l'objet d'une action plus importante.

Tout d'abord, le développement rural que vous avez également évoqué, monsieur le ministre. Il convient en effet d'augmenter la productivité agricole, seul moyen susceptible d'assurer l'auto-suffisance alimentaire des pays en voie de développement.

Ensuite, la formation professionnelle technique qui doit être accélérée en vue de permettre l'autonomie des cadres nationaux.

Enfin, le développement de la recherche en vue de promouvoir les technologies appropriées au développement de chaque pays concerné. Malheureusement, je constate que les relations scientifiques restent les délaissées de votre budget, avec une progression de 3,45 p. 100. Bien qu'un effort ait été réalisé par rapport aux autres années, cette progression reste insuffisante en raison de l'importance que représente le transfert des connaissances techniques.

L'assistance pédagogique, et surtout technique, devrait donc progresser plus rapidement. En effet, l'enseignement technique voit son rôle s'accroître considérablement et les pays en voie de développement tendent à nous demander de plus en plus d'axer notre coopération dans ce sens. La diffusion de l'enseignement technique et la formation de nationaux, soit comme futurs formateurs, soit comme futurs utilisateurs de nos technologies, ne peut être que profitable aux deux parties.

De même, la formation technique en français permet également le développement de notre langue, ce qui rapproche les pays culturellement et peut ainsi, grâce à des liens plus étroits, déboucher sur de multiples accords.

Je trouve également très regrettable que les crédits des bourses accordées aux Français qui veulent se rendre à l'étranger ne bénéficient que d'une augmentation de 3,4 p. 100 contre 12,4 p. 100 en 1979. En effet, il vaut mieux encourager la formation sur place en y envoyant des professeurs et des formateurs français, afin de promouvoir les universités locales et freiner ainsi l'exode des élites locales.

Le fait d'envoyer nos étudiants dans les universités d'Amérique latine, par exemple, ou nos stagiaires dans des entreprises africaines serait très bénéfique et pour la France et pour ces pays.

Bien que ce problème ait été longuement évoqué avant moi, notamment par M. de Cuttoli, j'en arrive au dernier « laissé pour compte » de votre budget : la radiophonie à l'étranger. Les crédits affectés aux émissions radiophoniques en direct vers l'étranger ne bénéficient d'aucune augmentation. Ils s'élèvent, en 1980, à 19 721 830 francs. On a donc purement et simplement reconduit les crédits de 1979, ce qui, en fait, correspond à une diminution.

Cette somme va à Radio-France internationale pour 70 p. 100, les 30 p. 100 restant allant à la Somera. Cette dernière a une activité limitée puisque, n'émettant qu'en ondes moyennes à partir de Chypre, elle ne fait entendre notre voix que dans une zone peu étendue du Proche-Orient. En revanche, Radio-France internationale, grâce à ses émissions en ondes courtes, couvre toute l'Afrique, les pays de l'Est et la côte Est de l'Amérique du Nord.

Les émissions sur l'Afrique, qui totalisent dix-sept heures trente par jour et qui vont être relayées prochainement par un réémetteur installé à Mayoby, au Gabon, ont une très large audience dans tous les pays de ce continent. Je suis, chaque fois agréablement surpris de voir à quel point ces émissions sont de plus en plus écoutées et appréciées, tant par nos compatriotes que par les autochtones, dans tous les pays d'Afrique, que ce soit au Maroc, au Cameroun ou ailleurs. Partout, il ne m'en est fait que des éloges et le relais de Mayoby va encore permettre d'accroître cette audience.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, devant l'Assemblée nationale, que toute politique étrangère et culturelle doit être relayée par une information de qualité, largement diffusée par la radio, voire la télévision. Vous avez précisé, en particulier : « La voix de la France me paraît devoir constituer, parmi les initiatives nouvelles, parmi celles que doit impliquer la relance des relations culturelles, un sujet prioritaire ».

Si je note avec plaisir votre position sur cette question, je regrette de constater que votre budget contredit cette option. J'espère qu'il vous sera possible de rattraper ce manque en affectant des crédits plus importants au poste essentiel que représentent les émissions radiophoniques vers l'étranger.

En résumé, monsieur le ministre, je dirai que votre budget est un budget d'attente, un budget de transition, comme vous l'avez dit tout à l'heure.

Sans la réforme des structures et des méthodes de la D.G.R.C.S.T., notre politique étrangère reste handicapée. Le redéploiement géographique et la redéfinition des secteurs prioritaires de nos actions culturelles, scientifiques et techniques sont nécessaires à la création d'un nouvel ordre économique international. Les options choisies ne peuvent qu'éclairer les dialogues entre partenaires Nord-Sud. Plus le temps passe, plus le compte à rebours joue en notre défaveur.

A l'Assemblée nationale, il a été fait état d'une étude sur l'avenir des relations culturelles et techniques devant être réalisée par votre cabinet. Nous attendons son contenu avec intérêt, en espérant qu'elle amorcera une véritable réforme.

Bien que l'on en ait déjà longuement parlé ce matin lors de la discussion du budget de la coopération, je ne voudrais

pas terminer sans vous faire part de mon inquiétude sur le devenir de l'Afrique, ce grand pays que je connais bien pour y demeurer, pour le parcourir régulièrement et auquel tant de choses m'attachent.

Aucune politique étrangère n'échappe aux ornières idéologiques. Néanmoins, il faut éviter à tout prix que l'Afrique qui, par sa fragilité politique, économique et sociale, subit de multiples pressions étrangères, ne devienne le lieu de tension des relations Est-Ouest.

« La troisième guerre mondiale a commencé en Angola », disait le président Senghor.

Notre politique doit tendre à rendre l'Afrique moins vulnérable en diminuant ses carences économiques et en atténuant sa pauvreté par une assistance technique liée à son processus de développement.

L'Afrique doit devenir un partenaire économique à part entière, un concurrent international.

Dire « l'Afrique aux Africains », c'est vouloir qu'ils accèdent à un modèle de développement africain, adapté à leur mode de vie.

C'est dans cette voie que je souhaiterais voir s'orienter notre action et notre politique, afin que ce grand continent puisse se développer harmonieusement et dans la paix. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère des affaires étrangères est traditionnellement l'occasion, pour notre assemblée, de porter un jugement d'ensemble sur la politique étrangère de la France.

En vous écoutant attentivement tout à l'heure, monsieur le ministre, je me souvenais, presque involontairement, de ce vieux principe militaire : « Tout est dans tout et réciproquement. » En effet, à l'occasion de l'examen du budget des affaires étrangères ont été évoqués le budget de l'agriculture et la loi de programmation militaire, ce qui, en vérité, est naturel, puisque défense et diplomatie vont de pair et que économie communautaire et affaires extérieures — je ne dis pas affaires étrangères — ne peuvent être séparées.

Après l'excellent rapport de notre collègue M. Mont à qui un temps de parole trop limité, m'a-t-il dit, n'a pas permis d'évoquer comme il l'aurait voulu les problèmes européens, je voudrais exposer brièvement quelques-unes de mes préoccupations, à la veille même de la réunion du Conseil européen de Dublin.

Je ne brosserai certes pas ici un tableau d'ensemble de l'union européenne, de ses zones de lumière ou de ses zones d'ombre. Je me contenterai de traiter trois questions qui me paraissent à la fois essentielles, intimement liées et révélatrices : je veux parler de la maîtrise des dépenses de la politique agricole commune, de la perspective de création de nouvelles ressources propres et de la contribution britannique au budget communautaire.

Je crois opportun, mes chers collègues, d'indiquer que je m'exprimerai ici tantôt à titre personnel — en tant que membre de la commission des affaires étrangères du Sénat — et tantôt en tant que président de la nouvelle délégation du Sénat pour les Communautés européennes, délégation dont les premiers travaux ont porté, précisément, sur le projet de budget des Communautés pour 1980, le rapporteur étant notre éminent collègue, M. Spénale. Ces travaux ont d'ailleurs été communiqués, conformément à la loi et à notre règlement, à la commission des affaires étrangères.

La première question, qui est celle de la maîtrise des dépenses agricoles de l'Europe, est à l'ordre du jour. La commission des Communautés européennes, de même que plusieurs de nos partenaires au sein du Conseil et la majorité de l'Assemblée, sont favorables, à des degrés divers, à une limitation des dépenses de soutien des marchés agricoles, en particulier dans les secteurs qui connaissent des excédents structurels.

Les votes intervenus à Strasbourg le 7 novembre dernier ont été révélateurs d'un mécontentement qui atteint désormais d'assez larges couches d'opinion dans les Etats membres, ce qui n'est pas, disons-le, le moyen privilégié de faire enfin connaître l'impérieuse nécessité de l'union des peuples européens. Je m'inquiète, en effet, de voir que c'est finalement au moment où les choses iront mal que l'on aura une meilleure connaissance de la construction européenne.

Que faut-il penser des critiques adressées à l'Europe verte ? A cette première question il est, semble-t-il, relativement simple de répondre. Si la politique agricole commune est très largement perfectible, elle n'en constitue pas moins une politique dont on ne saurait impunément faire table rase. Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que je rappellerai que si, entre 1956 et 1957, on n'avait pas réussi à déterminer les règles de

la politique agricole commune, la France n'aurait vraisemblablement pas signé le traité du Marché commun.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jacques Genton. Les critiques adressées à l'Europe verte sont trop connues, je n'y insisterai donc pas. Je me contenterai d'en énumérer quelques-unes : accentuation des disparités régionales de revenus, aggravation des inégalités de revenus entre petits et gros producteurs, déséquilibre dans les garanties accordées aux productions septentrionales et méridionales de l'Europe.

La politique de soutien par les prix assure une rente de situation aux gros producteurs sans assurer un revenu équitable aux petits exploitants. Elle favorise la production d'excédents structurels de toute nature qui menacent la politique agricole elle-même. Il n'est donc pas inconcevable, un peu plus de vingt ans après que la conférence de Stresa eut jeté les bases de cette politique agricole commune, d'envisager de la repenser. Mais ce n'est ici ni le lieu ni l'heure d'imaginer comment orienter cette politique.

Améliorer sans anéantir, telle doit être l'orientation générale. N'oublions pas, en effet, ce que nous devons à l'Europe verte qui a notamment garanti la sécurité des approvisionnements de la Communauté — je disais hier soir, à l'occasion du budget de l'agriculture, que la couverture des approvisionnements de la Communauté était à peu près totale et que la France représentait 27 p. 100 en valeur de la production de l'ensemble des pays de la Communauté — et qui a également garanti une relative stabilité des cours des produits alimentaires.

Mais l'Europe ne semble pas encore à la veille d'un nouveau Stresa. Pour l'heure, il lui faut parer au plus pressé, c'est-à-dire à ce que l'on appelle la « marée laitière » et à l'accumulation difficilement supportable d'excédents structurels dans ce secteur sensible. A cet égard, la France n'a pas adopté une attitude négative. Elle admet le principe d'un renforcement de la politique de coresponsabilité dans le secteur laitier, mais à une double condition : que la nouvelle politique soit différenciée, frappant plus lourdement les « usines à lait » du nord de l'Europe que les petits exploitants de nos départements ruraux, et qu'elle s'attaque au problème posé par les importations de matières grasses végétales et de soja.

Cette position, qui est d'ailleurs partagée en partie par l'Assemblée parlementaire européenne, n'a, hélas, pas reçu l'aval de la commission des communautés européennes. C'est pourquoi je me permets de l'évoquer devant le ministre des affaires étrangères.

Dans ses toutes dernières propositions, la commission demande un relèvement non sélectif de la taxe de coresponsabilités. Cette position ne saurait être acceptée en l'état. Mais il y a plus grave, car dépassant le secteur laitier, la commission propose de suspendre du 1^{er} avril au 15 août les achats d'intervention pour la viande bovine, mesure en soit limitée, mais qui traduit néanmoins la volonté de remettre en cause certains principes de la politique agricole commune.

Or, sur ce point, la délégation du Sénat pour les Communautés a été catégorique dans les conclusions qu'elle a adoptées le 20 novembre : si des aménagements de la politique agricole commune devaient éventuellement intervenir pour remédier à certains excédents structurels, cela ne devrait résulter que d'un très large accord au sein du conseil de ministres des communautés ne remettant pas en cause les principes mêmes de la politique agricole commune. Je crois qu'on ne saurait mieux dire.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jacques Genton. La France se trouve, en fait, devant un triple choix : soit refuser toute discussion avec ses partenaires, au risque de conduire ceux d'entre eux qui ne demandent que des aménagements à rejoindre le Royaume-Uni dans son hostilité de principe à la politique agricole commune ; soit accepter des aménagements successifs de cette politique avec la crainte justifiée qu'une concession entraîne et justifie la concession suivante, et puis l'autre ; soit demander une renégociation d'ensemble de l'Europe verte avec le danger réel que le Royaume-Uni obtienne *de facto* la constitution d'une entité largement dépendante de l'extérieur et assurant la survie de ses producteurs par un système de paiement des déficits que nous connaissons déjà.

Il faudra donc à la diplomatie française toute la souplesse que nous lui connaissons et toute la fermeté que nous attendons d'elle pour à la fois préserver l'essentiel et accepter les aménagements qui s'imposent. Il est vrai, monsieur le ministre, qu'après les discussions du comité Maudling de 1956, qu'après les discussions de la petite zone de libre-échange, qu'après les discussions de l'adhésion, nous sommes des gens expérimentés !

La seconde série de remarques que je voudrais présenter portera sur une question connexe mais qui, à mon sens, va

être, dans les jours qui viennent, la question la plus importante, je veux parler de la création de nouvelles ressources propres. Jusqu'à maintenant, personne n'est très au courant de ce que sont ces ressources propres et de ce que seront, surtout, les nouvelles ressources propres. C'est une question qui constitue actuellement un sujet tabou. Il convient donc d'essayer de dédramatiser cette question en développant trois idées : la première, est que le problème peut être repoussé dans le temps ; la deuxième, est que le problème ne peut être éludé à terme ; la troisième, est que la solution du problème va requérir courage et cohérence.

Qui est au courant, en dehors de vous, bien entendu, de la perspective de l'épuisement des ressources propres de la Communauté que la commission envisage pour 1981 ? Elle devrait pouvoir, à mon sens, être repoussée au moins d'un an à trois conditions, semble-t-il. D'abord, il faudrait pratiquer au niveau communautaire une politique plus systématique d'économies, économies résultant d'une limitation de certains excédents structurels — nous n'allons pas y revenir — en particulier dans le secteur laitier ; économies sur les crédits de personnels, par exemple en restructurant certains services de la commission plutôt qu'en augmentant globalement les effectifs, ainsi d'ailleurs que le suggère le rapport de M. Spierenburg que nous connaissons bien et qui est un homme sérieux.

Economies également sur certains frais de représentation et de missions sur lesquels un certain rapport de la Cour des comptes européenne a mis l'accent.

Cette situation, monsieur le ministre, est tout à fait en contradiction avec l'esprit spartiate qui animait la mise en place des institutions de la Communauté, voilà vingt ans.

Pourquoi n'essaierait-on pas d'y revenir ?

Economies, enfin, par une chasse plus systématique aux fraudes dans le secteur du fonds européen d'orientation et de garanties agricoles, notamment sur le secteur de la garantie.

La seconde voie dans laquelle il faudrait s'engager consiste à ajuster les crédits votés aux besoins réels de l'économie communautaire. Il faut savoir que, pour l'exercice 1978, le degré d'utilisation des crédits de paiement du fonds social européen et du fonds européen des économies régionales a été tout à fait faible. Oui, éviter tout gonflement inutile du budget des communautés me paraît être le second impératif.

La troisième voie à suivre, c'est de recourir à des moyens de financement extra-budgétaires. Nous les connaissons dans nos communes. Nous n'avons pas d'autres moyens. La Communauté a pris ce chemin avec la création, en 1975, des emprunts communautaires communément appelés emprunts en pétrodollars destinés à venir en aide aux Etats membres connaissant des difficultés avec leur balance des paiements suite aux dépenses d'approvisionnement en pétrole ; puis, avec l'instauration, en 1978, d'un nouvel instrument financier destiné à promouvoir les investissements de la Communauté, c'est-à-dire ce que l'on a appelé — et il sera sans doute content qu'on lui ait donné son nom — les facilités Ortoli, c'est-à-dire les emprunts faits par l'intermédiaire de la banque européenne d'investissements avec des bonifications d'intérêt ; enfin, avec l'octroi de prêts en faveur des économies des Etats membres moins prospères participant au système monétaire européen, prêts qui combinent les emprunts pétro-dollars et les emprunts de la deuxième catégorie.

Nous pensons qu'il convient de continuer dans cette direction pour assurer des ressources communautaires avant d'envisager une autre solution. Dans le même ordre d'idées, en ne budgétisant pas le cinquième F.E.D., c'est-à-dire le fonds européen de développement pour les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique, de la nouvelle convention de Lomé, le Conseil a permis d'éviter l'épuisement prématuré des ressources propres. Je suis là en contradiction avec les rapports de nos commissions qui disaient qu'il fallait budgétiser les fonds du F.E.D. Mais, dans le cas particulier, c'est une bonne affaire qu'on ne l'ait pas fait car sinon nous aurions peut-être déjà accentué l'épuisement des ressources de la Communauté.

Ces palliatifs ne sauraient cependant dissimuler le problème de fond : les recettes propres de la Communauté vont atteindre leur rendement maximum.

Le produit des droits de douane diminue du fait des accords conclus par la Communauté dans le cadre mondial et régional. Le point de T.V.A., c'est-à-dire le taux plafond de T.V.A. dont l'assiette a été harmonisée et qui peut être prélevée sur les Etats membres, sera bientôt atteint et, en vertu de l'article 199 du traité de la Communauté économique européenne, aucun déficit budgétaire n'est envisageable.

Dans le même temps, les dépenses vont augmenter, pas seulement dans le domaine agricole, mais aussi dans le secteur régional du fait de l'élargissement méridional.

Alors, que faire ? La délégation du Sénat pour les Communautés européennes n'a pas manqué de poser la question. Elle a considéré comme souhaitable que la Communauté économique européenne s'interroge sur l'utilité de se doter de nouvelles

ressources propres afin de permettre le développement de toutes les politiques communes et, en premier lieu, de la politique agricole.

Dans cette perspective, un déplaçonnement partiel de la T.V.A. pourra sans doute être examiné. Je pense, à titre personnel, que cette interrogation, je dis bien cette interrogation, devrait être approfondie. En effet, on ne peut vouloir une chose, c'est-à-dire la progression de l'Europe, le développement de ses politiques, et son contraire, la stabilisation de ses recettes. Il faudra donc envisager très sérieusement l'augmentation des ressources propres.

Je n'irai pas jusqu'à dire que nous avons accepté de vous proposer ou de vous suggérer un taux. Pour le moment, il s'agit du principe. Cette mesure doit être clairement et courageusement expliquée à l'opinion. Il ne s'agit pas nécessairement d'augmenter la charge fiscale globale, les dépenses engagées au niveau communautaire venant souvent en déduction des dépenses nationales. Il faut rappeler que le volume du budget communautaire est limité à 0,8 p. 100 du produit industriel brut de la C.E.E. et à 2,6 p. 100 des budgets nationaux.

Il faut dire enfin que le budget exerce une double fonction : il produit un effet redistributeur des richesses et à ce titre il symbolise la solidarité au sein de la Communauté ; il peut par ailleurs exercer un effet de convergence des économies en contribuant à la cohésion économique de l'Europe des Neuf, convergence indispensable pour le bon fonctionnement du système monétaire européen.

En résumé, s'il ne saurait être question de faire du budget l'instrument de transferts permanents considérables, comme le demandaient un jour les auteurs du rapport Mac Dougall, du nom d'un groupe d'experts chargés de ce travail demandé par la commission, il faut donner aux politiques de la communauté les moyens financiers sans lesquels elles demeureront des vœux pieux.

Voilà donc déjà deux énormes difficultés, celle des dépenses et celle des futures ressources, qui ne tarderont pas à faire l'objet de nos prochaines délibérations.

La troisième série de remarques que je voudrais faire pour conclure, monsieur le président, devant vous monsieur le ministre, à la veille de Dublin, concerne la contribution britannique au budget communautaire. Il ne faut pas hésiter, dans cette affaire, à démystifier un certain nombre de choses. Tout d'abord les difficultés britanniques sont réelles mais récentes ; ensuite, elles devraient être temporaires ; par ailleurs, elles résultent principalement du fait que le Royaume-Uni ne joue pas suffisamment le jeu de la préférence communautaire en s'approvisionnant largement dans les pays du Commonwealth. Il ne faut pas en faire un grief de principe à la Grande-Bretagne ; c'est une habitude ancestrale dont le maintien devrait durer quelque temps encore, mais peut-être se ralentir, en tout cas qui ne peut pas se poursuivre au détriment des autres pays de la Communauté.

Face à des requêtes excessives, la France a su adopter une attitude ferme et, finalement, la proposition formelle de la commission tend seulement à un assouplissement conditionnel et partiel du mécanisme correcteur arrêté à Dublin en 1975.

On peut déjà se demander si la proposition tendant à faire « sauter » les verrous relatifs à l'état de la balance des paiements n'est pas une concession excessive sur le plan des principes, compte tenu du fait que, depuis que le pétrole de la Mer du Nord apporte quelques bénéfices, la balance des paiements du Royaume-Uni devrait être différente de ce qu'elle était il y a quelques années.

Quoi qu'il en soit, la délégation du Sénat pour les Communautés européennes a adopté dans cette affaire une attitude très claire : elle juge inacceptable, dans sa forme actuelle, la requête du Royaume-Uni tendant à diminuer considérablement sa contribution au budget communautaire ; elle estime que la France ne devrait marquer son accord avec un mécanisme correcteur transitoire que si celui-ci ne remettait pas en cause l'acquis, n'hypothéquait pas l'avenir et incitait le Royaume-Uni à réorienter ses achats de produits agricoles et industriels vers ses partenaires.

Nous avons entendu souvent ici, et je crois que c'est M. Maurice Schumann qui le disait hier, que la R.F.A. comme l'Italie avaient, à l'origine du Marché commun, connu des difficultés analogues et qu'on s'en était sorti ; pas si facilement que cela, mais on s'en est sorti !

D'ailleurs, cette dernière idée paraît particulièrement intéressante. En effet, la part des importations du Royaume-Uni en provenance de la C.E.E. dans le total de ses importations est passée de 34 p. 100 en 1972 à 35 p. 100 en 1976 et à 43 p. 100 au cours des trois premiers trimestres de 1978. Pourquoi ne pas inciter le Royaume-Uni à effectuer une part croissante de son commerce extérieur avec les autres Etats membres, ce qui aboutira à une diminution relative de sa part dans le financement du budget.

En dernière analyse, dans l'affaire britannique, c'est bien l'état permanent de renégociation dans lequel se trouve la Communauté qui est le plus inquiétant.

Après le comité Maudling, après la petite zone de libre-échange, après les demandes d'adhésion, le Royaume-Uni se sentira-t-il jamais membre à part entière d'une véritable communauté non seulement d'intérêts, mais aussi de destin ?

Je sais bien que mes paroles ne franchiront probablement pas cet hémicycle mais, si elles arrivaient à Dublin, peut-être pourraient-elles vous rendre service, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans les jours qui viennent.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions que je voulais livrer au Sénat. Ce n'est pas par une attitude frileuse de repli sur soi et de crispation face à la crise que la Communauté démontrera aux citoyens qui ont élu leurs représentants le 10 juin dernier que l'Europe est une idée porteuse d'avenir.

Vous avez exposé tout à l'heure, monsieur le ministre, les principes qui animent l'action du Gouvernement français. Vous avez évoqué l'organisation et les règles de fonctionnement de l'Europe, les conditions de son progrès, la volonté manifestée par la France de favoriser le développement européen dans le respect des équilibres institutionnels, la nécessité de réaliser l'Europe dans la conformité aux principes communautaires.

Si vous êtes animé de ces intentions — et pourquoi doute-rais-je de vous ? — demain, à Dublin, les choses n'iront peut-être pas aussi mal que l'on pouvait le craindre au départ. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le monde est en crise, sans doute parce qu'il est à la recherche d'un nouvel équilibre et que les gésines de ce genre sont toujours douloureuses.

Monsieur le Président de la République parlait hier soir d'état d'incertitude.

Peu importe ici la précision ou la finesse du diagnostic ; le fait est que, dans cette mouvance faite d'instabilité et d'imprévisible, il manque à l'Europe, dont nous sommes, une volonté politique claire, une cohérence interne et un dessein qui soit autre chose que l'addition des réflexes frileux et des intérêts nationaux égoïstes ou apeurés.

C'est dans ce monde pourtant que la France doit définir sa place. C'est dans cet espace, en tout cas, qu'elle devrait affirmer une orientation claire, laquelle refusant les hégémonies antagonistes et complices, appellerait à l'initiative, à de nouvelles définitions et à de nouvelles pratiques qui n'abandonneraient plus le destin du monde, aux illusions de la puissance militaire, pas davantage au libre jeu du marché, moins encore à la souveraineté des compagnies transnationales.

Nous souhaiterions trouver davantage cet élan et ce souffle dans votre politique, monsieur le ministre.

Les progrès enregistrés dans l'information du Parlement — au niveau de cette Assemblée du moins — font peut-être progresser le dialogue, ils n'affectent pas encore véritablement les contenus. Et c'est le contenu qui fait le crédit extérieur du pays. Sur ce plan, nous attendons de la diplomatie française qu'elle subisse moins le monde et qu'elle en domine davantage les contraintes.

Moins subir le monde extérieur, c'est d'abord lui parler, c'est véhiculer son message culturel, c'est apporter la voix de la France à ceux qui l'attendent, les Français de l'étranger, certes, mais aussi les 160 millions de francophones qui se reconnaissent dans notre langue. Notre collègue M. de Cuttoli a dit tout à l'heure d'excellentes choses sur ce plan.

J'ajouterai simplement ceci : monsieur le ministre, je suis gêné quand je me trouve dans les Emirats du Golfe, en Asie du Sud-Est, au Brésil ou en Amérique centrale. On entend toujours la B. B. C., là où a flotté l'Union Jack, on n'entend plus nulle part notre message radiodiffusé.

Le budget de 1980, après celui de 1979, ne voit aucun renforcement des moyens financiers consacrés à l'action radiophonique ; il y a là plus qu'une carence, presque une démission. Car ce ne sont pas les cinq heures trente minutes d'émissions quotidiennes mal reçues, mal entendues, qui doivent faire illusion. Pas davantage l'intervention de la Somera, dont le statut, tout comme le contrôle qu'exerce sur elle l'Etat, ne nous apparaît pas clairement. Alors on évoque, comme l'Arlésienne, l'émetteur de Moyabi.

Des négociations sont, nous dit-on, en cours. Pour quoi faire ? Quand ? Comment ? Nous souhaiterions, monsieur le ministre, moins d'affirmations faciles et plus d'engagements précis sur ce point essentiel pour le rayonnement culturel de la France et la permanence de son audience extérieure. (*Très bien !*)

Vous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez à la veille de faire des propositions au Gouvernement, nous en acceptons volontiers l'augure.

Ma seconde série d'observations portera sur les problèmes de sécurité. Et d'abord, vous n'en serez pas surpris, monsieur le ministre, sur les négociations Salt.

L'accord Salt II a été signé en juin à Vienne.

S'agit-il d'un accord de désarmement ? Non, dès lors qu'il vise davantage au contrôle réciproque du développement des forces nucléaires qu'à leur réduction.

S'agit-il d'un élément stabilisant dans la course aux armements ? D'une certaine manière oui ; au moins pour ce qui est des deux grandes puissances, mais guère pour l'Europe.

S'agit-il néanmoins d'une contribution positive à la détente ? Je le crois et c'est ainsi que nous l'interprétons.

Au-delà, il nous faut bien considérer que la philosophie qui sous-tend les négociations Salt — et qui est celle de la sanctuarisation réciproque — ne contribue aucunement à une plus grande sécurité européenne.

Cette sécurité est encore compromise, par le déséquilibre nouveau introduit par la modernisation du potentiel nucléaire soviétique de théâtre, résultant de la mise en situation opérationnelle du bombardier Backfire et du déploiement des S. S. 20.

Le S. S. 20 n'est pas un système anti-villes, mais bien avec sa mobilité, sa charge mirvée, de 3 fois 150 kilotonnes, sa portée de 4 800 à 6 400 kilomètres, un véritable système anti-force, seulement applicable au théâtre européen.

On estime que plus de 100 lanceurs SS 20 sont actuellement déployés face à l'Ouest, soit une puissance mégatonique en attente de plus de 50 000 kilotonnes. Militairement, c'est une menace sérieuse ; politiquement, c'est un élément de dégradation dans les relations Est-Ouest et une menace pour la détente.

Je suis de ceux qui pensent que l'Occident doit contrebalancer le déploiement du SS 20 par la modernisation de son équipement actuel. Il n'est jamais bon de négocier en position de faiblesse relative.

Quels que soient les arbitrages qui seront finalement retenus, l'option ou la combinaison choisie par l'Occident, il nous faudra vivre en vérité les trois à cinq ans à venir dans la réalité de la supériorité du potentiel soviétique sur le théâtre européen, et, ou bien s'engager résolument dans la voie de la limitation des armements, ou alors s'en remettre à la garantie américaine, dont on peut légitimement se demander, selon la formule d'un hebdomadaire, si elle n'est pas davantage ombrelle percée que parapluie protecteur.

Notre choix est celui d'un effort nouveau de désarmement parallèlement à une action de modernisation de notre dispositif de sécurité. Mais, avant d'en venir à cet aspect, je voudrais évoquer en quelques phrases, monsieur le ministre, la suite de la négociation internationale stratégique, la phase dite eurostratégique, en un mot Salt III.

Nous sommes favorables, monsieur le ministre, vous le savez bien, à une participation de la France à cette négociation ; le Gouvernement pas. Il l'a dit, vous l'avez répété, permettez-moi de vous le dire, prématurément et de façon trop péremptoire.

Prématurément, car ce fut dit avant même que Salt II fût signé et sans que l'on sache encore ce que serait Salt III.

Cette précipitation nous a surpris et inquiétés. L'argumentation nous a intrigués et d'autant moins convaincus qu'elle s'appuyait sur des affirmations contradictoires.

Contradictoires, car on ne peut tout à la fois reprocher aux super-puissances de négliger l'intérêt des autres nations — ce qui fut l'argument utilisé jadis par le Gouvernement français du moment, pour refuser de siéger à la conférence du désarmement à Genève — et refuser, aujourd'hui, de se joindre à la négociation, quand Russes et Américains nous invitent à discuter avec eux de sujets qui portent essentiellement sur la sécurité de l'Europe, dont la nôtre ne peut être dissociée.

Contradictoires encore, car il s'agira davantage, dans une première étape, de la mise en place de procédures de contrôle, que de réductions réelles. Alors, pourquoi refuser que la France accepte de se soumettre à certains contrôles déjà acceptés par les deux Grands, ou complémentaires de ceux auxquels ils ont déjà souscrit.

Et pourquoi se priver, enfin, de cette chance, qui nous est offerte, à nous seuls, de parler au nom et pour le compte de l'Europe ?

Nous considérons, pour notre part, que la France, ses intérêts, son audience sont directement concernés par cette négociation, dès lors qu'il s'agira à Salt III des armes nucléaires de théâtre.

L'alternative à l'absence, c'est la consultation ; et la consultation dans le cas particulier, c'est la dépendance américaine acceptée.

Répondant à une observation similaire de mon ami Jean-Pierre Cot à l'Assemblée nationale, vous avez dit nous trouver à la fois

imprudents et pressés : j'accepte le risque s'il s'agit de la sécurité de la France et du désarmement et je suis pressé, monsieur le ministre, de rendre à l'Europe, fût-ce d'abord pour et par la France, une voix dans ce débat qui la concerne au premier chef.

M. Robert Schwint. Très bien !

M. Robert Pontillon. Et puisqu'il s'agit du désarmement, restons-y un instant encore. Dans ce domaine, nous avons trop souvent le sentiment qu'il est urgent d'accorder l'acte aux propos.

Vous avez dit aux Nations Unies, le 26 septembre dernier, qu'il était essentiel de tenir compte de la géographie de la sécurité ; c'est à l'échelle régionale, ajoutez-vous, qu'il devrait être le plus aisé de progresser de façon concrète. Nous en sommes bien d'accord, mais quelle forme précise et prochaine entendez-vous donner à cette expression ? L'emprunt fait au programme socialiste d'une conférence européenne du désarmement ne suffit pas en lui-même si l'effort est relâché, si l'initiative ne suit pas l'annonce du projet et si le cadre reste arbitrairement limité dès le départ aux forces conventionnelles qui constituent l'essentiel de la menace, à l'exclusion des forces nucléaires.

Faudra-t-il attendre Madrid pour nourrir d'un contenu substantiel cette proposition, ou devons-nous nous satisfaire de la multiplication des colloques — comme celui annoncé sur le thème « Science et désarmement » — pour que l'imagination vienne enfin utilement seconder la volonté politique ?

L'action politique ne consiste pas à faire des discours, disait hier soi à Antenne 2, M. le Président de la République. Pouvez-vous, appliqué à ce domaine, nous préciser, monsieur le ministre, ce qui, dans l'action française pour le désarmement, relève davantage de l'action, du projet, de la négociation diplomatique, que du discours ?

Il est aussi d'autres aventures offertes à notre initiative, dès lors qu'il s'agit de contribuer à la solution pacifique des conflits et de renforcer le crédit de notre pays. Le Moyen-Orient aurait pu être de celles-là. Tout nous y conviait, tout nous y prédisposait.

Là aussi — pour ne pas dire là encore — nous avons gaspillé notre capital, sans bénéfice pour l'ensemble, sans profit pour notre pays, sans même la médiocre compensation d'un traitement privilégié de la part des Etats pétroliers.

Chacun sait ou ressent, en effet, que la paix ne s'établira durablement au Moyen-Orient que dans le cadre d'un règlement général accepté par toutes les parties au conflit et les impliquant toutes également, et que cela passe par le préalable palestinien et inévitablement par une négociation entre Israël et les représentants légitimes de ce peuple malheureux.

Mais c'est aux Palestiniens eux-mêmes à désigner leurs mandataires. Il ne nous appartient pas d'accorder de brevet de représentativité à celui-là plutôt qu'à tel autre. Et c'est ici qu'interviennent les tentatives de l'O.L.P. pour s'approprier l'exclusivité de cette représentation et tenter d'obtenir, par le biais d'invitations officielles, la consécration diplomatique qui lui fait défaut.

A l'Assemblée nationale, le 7 novembre dernier, vous avez dit, monsieur le ministre, que vous ne voyiez pas d'intérêt à favoriser l'invitation en France de M. Arafat, sauf à ce que celle-ci puisse contribuer à une évolution positive de la situation au Moyen-Orient.

Le porte-parole du quai d'Orsay, explicitant cette formule, ajoutait qu'il n'y avait pas d'objection de principe à la visite de M. Arafat.

Il n'y a pas d'objection de principe ! Cela est vite dit !

Permettez-moi alors, monsieur le ministre, de m'inquiéter de ces principes qui semblent gouverner vos actions, et de m'interroger sur l'absence d'objections.

Les principes, ils ne peuvent, à notre sens, résulter que du respect des engagements internationaux qui ont créé l'Etat d'Israël, ou délibéré de ces problèmes et que nous avons acceptés, parce que nous avons voté les résolutions de l'O.N.U., la 242 notamment. Hormis cela, il n'y a plus de référence valable aux principes, il n'y a que concession à l'opportunité, pour ne pas dire, à l'opportunisme.

Or ces principes, vous le savez bien, monsieur le ministre, sont toujours contestés par l'O.L.P. dont la charte programmatique, adoptée dès 1964 avant même la guerre de 1967, revendique toujours la suppression de l'Etat d'Israël.

Et cela, c'est l'article le plus connu : il faudrait encore citer l'article 6 de la même charte sur la définition de la nation palestinienne ou tels autres qui assimilent dans une confusion regrettable sionisme et racisme. Qu'on m'entende bien, personne ne songe à contester l'existence, même si elle est de création récente, de la nation palestinienne. Personne ne conteste le droit de ce peuple à choisir sa patrie. Mais le principe à respecter en

la circonstance, c'est de veiller à ce que les Palestiniens ne contestent pas, ne refusent pas l'existence de l'autre : l'Etat israélien.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Robert Pontillon. Et vous savez bien, monsieur le ministre que c'est le refus de l'O.L.P. de revenir sur cette déclaration-programme, qui fait seul aujourd'hui obstacle à une discussion bilatérale, comme elle nourrit inutilement l'irrévérence insolent des ultramontains d'Israël.

Voilà pour les principes.

Quant aux objections que vous ne faites pas, ou que vous ne faites plus, elles devraient pourtant subsister à mon sens, aussi longtemps que le terrorisme restera pour l'O.L.P. un moyen privilégié de l'action politique.

Nous ne reprochons pas à la diplomatie française — et pas davantage à votre personne, monsieur le ministre — d'essayer de retrouver dans la région une autorité et un crédit que les inconséquences accumulées depuis quinze ans ont progressivement ruinés : ce crédit, il ne se retrouvera que par la rigueur et non par d'inutiles concessions à l'ambiguïté.

Et je dis qu'il y a ambiguïté quand le haut fonctionnaire que vous avez envoyé en mission dans cette région donne le sentiment à ses interlocuteurs libanais que le prix de ces concessions positives qui paieraient l'invitation d'Arafat à Paris, ce pourrait être l'amélioration de la situation au Sud-Liban, en ignorant totalement le problème d'Israël, de son existence et de la sécurité de ses frontières. Je dis qu'il y a là ambiguïté et, peut-être plus encore, doute en suspicion légitime.

Je dis en tout cas qu'il y a ambiguïté dans la position de la France quand l'objectif apparent n'est pas de contribuer à une amélioration réelle de la situation, ce qui implique des concessions réciproques tant du côté d'Israël que du côté des Palestiniens, mais d'agir comme si on voulait seulement vider par anticipation les accords de camp David de ce qu'ils portent en eux d'espoir et aussi de chance pour l'autodétermination des populations palestiniennes.

Dans le cas particulier, le risque d'une invitation sans contrepartie politique serait de confirmer la seule O.L.P. dans un mandat douteux et de l'encourager à montrer sa force pour imposer une reconnaissance que vous n'osez déjà plus lui marchander.

Cette force, votre envoyé spécial extraordinaire quittait à peine Beyrouth que l'O.L.P. la montrait à nouveau par une reprise des bombardements et des tirs dans le Sud-Liban.

Alors, nous nous interrogeons : avons-nous ainsi véritablement contribué à la paix, à une meilleure paix au Moyen-Orient, ou nous n'avons pas imprudemment contribué, par cette démarche, à compliquer une situation déjà compliquée par elle-même ?

Telle est, monsieur le ministre, notre dernière interrogation dans ce débat. (*Applaudissements sur les travées socialistes, de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre débat de politique étrangère se déroule à un moment où des problèmes graves et complexes sont à résoudre dans un monde en pleine mutation, où le colonialisme et l'impérialisme en fin de course reculent. Pour des millions d'habitants se pose aujourd'hui la question de leur survie : 800 millions d'être humains, selon le dernier rapport de la banque mondiale, vivent, en effet, dans un état de pauvreté absolue.

La France doit prendre toute sa place dans la solution de ces problèmes de façon que des progrès soient enregistrés dans la coopération et le nouvel ordre économique. Elle peut et elle doit le faire en toute souveraineté, sans ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

Cela concerne évidemment le Cambodge, qui a connu, entre 1975 et 1978, un véritable génocide avec 2 à 3 millions de morts, couvert alors par le silence du prince Sihanouk. Dans une situation difficile qui est due, comme vient de le constater le directeur de l'U.N.I.C.E.F., à l'ampleur de la dévastation du pays et à l'élimination de la plupart des cadres, la solution passe par une aide accrue et désintéressée à ce pays. Le directeur de l'U.N.I.C.E.F. déclarait en effet récemment, au cours d'une conférence de presse, que l'acheminement de secours à la population du Cambodge allait en s'améliorant et que les difficultés étaient imputables au manque de personnel expérimenté et de transports plutôt qu'à une mauvaise politique du gouvernement.

Au lieu de tenter de rétablir un régime néo-colonialiste au Cambodge, en appuyant les démarches belliqueuses, guerrières, du prince Sihanouk, soutenu par les Américains, au lieu de favoriser, par des manœuvres politiciennes, le retour d'un régime condamné, au lieu d'imposer des dirigeants que le peuple ne veut pas, la France se doit, selon nous, d'accroître son aide désintéressée, de reconnaître la République populaire du Cam-

bodge et le gouvernement qui administre ce pays dans les pires difficultés et qui tente précisément de régler le problème de la survie de la nation khmère.

Combien de milliards sont dépensés dans l'absurde course aux armements, alors qu'ils pourraient utilement résoudre le problème de la faim dans le monde ? C'est parce qu'elle constitue aussi pour l'humanité une charge financière énorme, parce qu'elle peut mettre en danger la survie même des peuples que la course aux armements doit être combattue fermement.

Selon nous, tout pas en avant compte. Toute initiative pour le désarmement, même limitée, est opportune et utile si elle permet de progresser vers l'arrêt de la course aux armements ou même vers la réduction progressive de ceux-ci.

Cela présente un intérêt d'autant plus important que diverses tentatives pour faire accepter aux peuples une nouvelle accélération de la course aux armements se font jour. Les plaidoyers en faveur du renforcement du potentiel militaire en Europe se multiplient, des projets sont à l'étude. Cela est confirmé par les décisions très graves que s'appête à prendre le conseil atlantique, sous la pression des Etats-Unis, et par l'implantation en Europe occidentale de fusées à moyenne portée, les *Pershing 2*, et de missiles de croisière *Cruise*. Un climat de peur et de tension est créé, y compris dans les commentaires bellicistes qui sont faits au sujet des propositions en faveur de la détente, de la décision unilatérale d'allègement du dispositif du pacte de Varsovie faite par l'Union soviétique, propositions que vous avez vous-même, monsieur le ministre, considérées comme intéressantes et favorables à la détente.

L'idée d'un monde dangereux afin de créer un sentiment d'insécurité et de résignation, de réveiller des réflexes d'union sacrée ne vous déplaît pas.

Nous, communistes, nous agissons en faveur d'une grande politique internationale qui permette à la France de contribuer activement à la résolution des grands problèmes de ce monde, en particulier le problème crucial du désarmement. C'est dans cet esprit que le secrétaire général du parti communiste, Georges Marchais, député du Val-de-Marne, a adressé au Président de la République, à l'occasion de la semaine du désarmement décidée par l'O.N.U., une lettre qui formulait une série de mesures précises.

Il proposait notamment que la France prenne sans tarder l'initiative d'une conférence réunissant tous les Etats signataires de l'acte final d'Helsinki et portant sur l'ensemble des problèmes du désarmement en Europe. Cette proposition reste valable. Quelle est votre opinion à ce sujet, monsieur le ministre ?

Quelles sont les initiatives concrètes que vous comptez prendre en faveur de la sécurité en Europe et du désarmement ? A ce sujet, vous avez évoqué dans votre exposé vos rencontres préparatoires à une conférence sur le désarmement avec des pays socialistes d'Europe.

Nous demandions également, dans cette lettre, que la question du désarmement soit inscrite à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Monsieur le ministre, nous aurions souhaité que le Gouvernement, appliquant les recommandations de l'O.N.U., développe un effort d'information et d'action, prenne des initiatives afin de sensibiliser l'opinion publique sur ce problème.

Nous agissons pour un progrès réel de la sécurité et de la coopération en Europe et en Méditerranée dans la perspective de la conférence de Madrid, en 1980. Monsieur le ministre, vous avez déclaré que cette conférence sera l'occasion d'ouvrir de nouveaux chemins vers la détente. Quels sont vos projets dans ce domaine ?

Respectueux des principes de souveraineté des nations, d'indépendance et de non-ingérence, nous considérons que chaque nation doit être en mesure de participer activement, quelle que soit sa dimension, à la solution des problèmes internationaux. C'est pourquoi, rappelons-le, nous récusons catégoriquement l'existence de blocs au sein desquels les volontés nationales disparaissent. Notre position en ce domaine est en tous points conforme à notre volonté d'élargir la coopération internationale.

Ce principe qui nous anime est vrai pour la Communauté économique européenne. La souveraineté de notre pays est à nos yeux une condition indispensable de sa participation active à l'Europe.

Nous voulons une Europe de progrès social, d'intense coopération entre les pays qui la composent, de coopération largement ouverte sur le monde. Or l'élargissement de la Communauté économique européenne aboutit à une concurrence insupportable pour des pans entiers de notre production industrielle et agricole. C'est la ruine pour des régions et des secteurs économiques entiers, c'est la marche vers l'abandon, au sein du Marché commun, de la règle de l'unanimité. Nous l'avons déjà dit, nous le répétons lors du débat sur l'entrée de la Grèce dans le Marché commun : notre pays a tout à perdre dans cette affaire, tout comme le peuple grec, qui serait aussi livré plus durement

à la politique de surexploitation des multinationales, comme le soulignent les communistes et les socialistes du parti Pasok en Grèce.

J'ai évoqué la grande entreprise qui se développe et qui tend à justifier un climat de peur et à favoriser une politique d'armement. Il en est de même dans l'appréciation portée sur les pays en développement, présentés comme des fauteurs de crise menaçant de miner notre économie. Nous estimons qu'un terme doit être mis aux campagnes gouvernementales tendant à dresser notre peuple contre les pays producteurs de pétrole ou de matières premières, pays qui mettent en avant leur volonté légitime de disposer souverainement de leurs ressources nationales.

Il faut se faire une raison : le monde a changé et change encore. Nous avons, quant à nous, mesuré à sa juste valeur l'importance de l'effondrement du système colonial. Libérées du colonialisme, des nations s'affirment et parviennent de plus en plus à faire entendre leur voix, y compris dans les plus hautes instances internationales.

Quoi de plus normal que les esclaves d'hier deviennent des hommes et des femmes libres, qu'ils remettent en question la loi du plus fort et du plus riche ? Nous soutenons leur lutte contre l'exploitation, pour leur dignité, pour la maîtrise de leurs richesses nationales, pour l'indépendance de leur nation.

Et nous le faisons sans sous-estimer les difficultés, les contradictions, les erreurs. C'est dans ce sens que nous apprécions la lutte anti-impérialiste du peuple iranien, victime pendant vingt-cinq ans des tortures, des massacres, de la répression militaire et culturelle.

Dans le même esprit, nous saluons la victoire diplomatique remportée par le Front Polisario à l'O. N. U. Quatre-vingt-huit pays viennent, en effet, de reconnaître que le Front Polisario était le représentant du peuple sahraoui, que ce peuple avait droit à l'autodétermination et à l'indépendance et que la lutte qu'il mène pour parvenir à ces buts était légitime.

L'assemblée générale de l'O. N. U. a, pour la première fois, qualifié d'occupation la présence marocaine au Sahara occidental et demandé à Rabat d'évacuer les territoires qui ne lui appartiennent pas.

Nous regrettons, monsieur le ministre, que le Gouvernement français se soit réfugié dans l'abstention et qu'il ne cesse d'apporter son aide aux forces armées marocaines, aide constatée sur place par une délégation de notre parti.

Cette démarche de l'O. N. U. témoigne à notre sens de l'évolution du monde, des difficultés que rencontrent les agresseurs impérialistes, en particulier l'impérialisme américain.

Cela est attesté par des rencontres internationales, comme la conférence des pays non alignés, qui s'est tenue à Cuba, la conférence de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est réunie à Monrovia et qui a soutenu le combat du peuple sahraoui.

Cela est attesté par la conférence de l'Organisation des Etats américains qui, au Mexique, s'est opposée à toute intervention des Etats-Unis au Nicaragua. Cela est attesté aussi par les négociations pour la nouvelle convention de Lomé, qui ont eu lieu entre la C. E. E. et cinquante-huit Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui réagissent contre les exigences néo-colonialistes et réclament une coopération plus équitable.

Cela est attesté au Proche-Orient par les protestations qui s'élèvent en Israël même pour une politique de paix, contre l'expulsion du maire de Naplouse, par la prise en considération croissante, dans cette région et dans le monde, de la seule solution permettant le règlement du problème palestinien : la reconnaissance officielle de l'O. L. P.

Comme mon collègue Maxime Gremetz à l'Assemblée nationale, je vous pose la question, monsieur le ministre. Il est temps que ce qui apparaît comme une évidence dans plusieurs capitales soit pris en considération par le Gouvernement français. Allez-vous inviter à une rencontre Yasser Arafat, leader de l'O. L. P., en vue de contribuer à un règlement pacifique du problème palestinien ?

Telle est, mes chers collègues, à l'occasion de ce débat de politique étrangère qui s'est instauré à la faveur de l'examen du budget, budget contre lequel nous voterons, l'opinion du groupe communiste sur quelques points particuliers.

Nous le savons — et l'exemple des travailleurs d'Alstom est là pour en témoigner — notre lutte peut vous imposer des reculs, vous amener à tenir compte des réalités. Il en est de même en politique étrangère. Notre action vous a conduit déjà à des adaptations, à des reculs modestes.

Mais nous continuerons à développer cette action dans le pays afin que s'affirme, dans le monde, une politique française de justice, de liberté et de paix. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Toute chose comporte le pour et le contre, le positif et le négatif, mais en parts inégales qui commandent nos jugements, c'est-à-dire, dans cette enceinte, finalement nos votes.

Vous avez mis en chantier, monsieur le ministre, d'importantes réformes. Vous avez su redresser — il était temps — les moyens du service diplomatique, notamment par le décret de juin 1979 qui fait désormais de l'ambassadeur le dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le pays où il est accrédité.

Vous avez créé une direction chargée du sort des Français expatriés. Vous avez constitué, au Quai d'Orsay, une cellule de crise, bonne initiative quand on voit des dirigeants étrangers, en violation des usages les plus anciens des sociétés civilisées, faire des ressortissants d'une autre nation résidant dans leur pays les instruments de leur chantage.

L'action en faveur des Français de l'étranger, qui étaient 1 300 000 au 1^{er} janvier 1979, faisait partie, je crois, des plus urgentes.

Vous savez combien il reste à faire en matière de protection, de rapatriement, d'action sociale surtout, en particulier en faveur des Français âgés résidant à l'étranger et démunis de ressources. J'espère donc, monsieur le ministre, que la direction des Français de l'étranger ne sera pas un cadre vide.

Mais le ministre des affaires étrangères n'est pas que le ministre de Français de l'étranger, même s'il a une responsabilité particulière à leur égard ; il est aussi le ministre des relations internationales de la France et de l'action de la France à l'étranger.

Pour la première fois depuis 1976, la part des affaires étrangères dans l'ensemble des budgets civils et militaires de l'Etat dépassera le seuil de 1 p. 100. Il ne s'agit pourtant là que d'un rattrapage.

Mais notre action va-t-elle toujours dans un sens favorable aux intérêts internationaux de notre pays ? Est-elle toujours conforme à notre tradition démocratique ? Vise-t-elle toujours à faciliter dans le monde la démocratisation de la vie internationale ?

Je pourrais, hélas ! trouver des exemples qui démontrent le contraire, dans certaines actions africaines par exemple. Fallait-il attendre quinze ans pour se rendre compte de ce qui se passait en République centrafricaine ? Notre armée doit-elle fonctionner comme une sorte de compagnie d'assurances accordant la subsistance aux dictateurs en difficulté ?

On a fait grand bruit, pour justifier certaines opérations, autour des interventions soviéto-cubaines. Cela mériterait un examen plus approfondi que celui auquel je pourrais me livrer dans le cadre d'un propos limité. C'est pourquoi je vous ai posé, monsieur le ministre, une question orale sur les problèmes spécifiquement africains, car je ne saurais nier que l'Afrique soit un élément essentiel des stratégies des grandes puissances et qu'à l'évidence le destin de l'Europe occidentale, sa liberté, sa survie même, soient immédiatement liés au devenir de l'Afrique. Croyez bien que j'en suis intimement persuadé.

Un sénateur au centre. Très bien !

M. Philippe Machefer. Mais les voies dans lesquelles nous fourvoyons en Afrique centrale, au Zaïre et au Sahara sont loin de servir notre cause dans le monde. Elles ternissent notre image et compromettent nos actions futures.

Je ne saurais, en regard, qu'approuver vos initiatives en faveur des droits de l'homme et contre le racisme, entre autres — c'est un exemple, encore qu'il s'agisse là d'une question qui n'est pas si simple — votre opposition à la venue d'une équipe sportive sud-africaine en France, car je ne vois pas pourquoi et au nom de quoi le sport échapperait aux règles de la morale internationale.

Plus heureuse encore est la préoccupation que vous manifestez, de plus en plus, pour le Sud-Est asiatique. Je pense, bien sûr, au Cambodge et à votre intervention humanitaire à l'O. N. U., et je vous en rends volontiers hommage, monsieur le ministre.

Mais je voudrais attirer à nouveau votre attention sur les relations avec les pays de l'A. S. E. A. N. — Malaisie, Thaïlande, Philippines, Indonésie, Singapour — qui représentent plus de 250 millions d'habitants. Un accord va-t-il intervenir entre elle et la C. E. E. ? Quelle est la position du Gouvernement français dans cette négociation ?

Je souhaite vivement, monsieur le ministre, que la France prenne rapidement des initiatives en faveur du rétablissement de la paix dans cette région du monde, dans le cadre d'un plan établi sur place et garanti par les puissances.

Le développement de nos relations avec la Chine représente également un élément positif.

Quelle est l'appréciation actuelle du Gouvernement, outre cette question chinoise, par rapport à l'évolution récente du problème coréen ? La disparition brutale du chef d'Etat sud-coréen vous a-t-elle amené à renoncer à votre projet de visite à Séoul ?

En Europe, je prends acte de l'intensification de la politique française vers les pays de l'Est. C'est le cas de l'Union soviétique, c'est le cas de la Pologne et celui de la Roumanie, avec lesquels reprend le dialogue tandis que se poursuivent favora-

blement les relations avec la Hongrie et la Bulgarie, et qu'elles se renforcent à la suite de votre récent voyage à Berlin, avec la République démocratique allemande.

En ce qui concerne l'Amérique latine, des succès sont, certes, enregistrés, mais croyez-vous, monsieur le ministre, que l'avenir de notre présence culturelle soit assurée dans ce continent alors que les réseaux de télévision de l'ensemble de l'Amérique latine ne transmettent que douze heures — je dis bien « douze heures » — d'émissions françaises par année — je dis bien « par année » ?

Cela me conduit à traiter des problèmes de notre présence à l'étranger. Les crédits pour les opérations à l'étranger progressent de manière telle que seront rendues possibles les constructions de plusieurs chancelleries et de plusieurs résidences, mais au titre IV, nous constatons que les interventions publiques ne suivent pas.

Les crédits pour les organismes de presse et d'information, l'action cinématographique et les bibliothèques à l'étranger n'augmentent de 8,7 p. 100, contre 23,3 p. 100 dans le dernier budget.

Les dépenses en matériel du service de presse et d'information stagnent.

Quelle pauvreté — on l'a signalé précédemment — que celle des moyens radiophoniques utilisés vers l'étranger ! Mes collègues représentant les Français de l'étranger, qui sont mieux placés que moi pour prévoir toutes les conséquences négatives de cette insuffisance et, à l'instant, mon collègue M. Robert Pontillon, ont suffisamment insisté sur cette question pour que je ne m'étende pas davantage sur ce problème.

Cependant, je ne résiste pas à la tentation de dire que les crédits affectés, en France, au financement des émissions radios vers l'étranger représentent la vingt-deuxième partie de ce que la R.F.A. y consacre et la vingtième partie de ce que le Royaume-Uni dépense.

Ne me dites pas, monsieur le ministre, que nous ne pouvons le faire faute de fonds. L'écart avec nos voisins est véritablement trop grand pour qu'une pareille explication soit recevable.

Alors, allons-nous continuer de duper nos partenaires en leur faisant croire que l'apprentissage de notre langue leur servira à quelque chose quand, dans bien des conférences internationales, nos propres représentants utilisent l'anglais pour s'exprimer ?

S'il est une réaction unanime, en effet, devant le budget qui nous est présenté, c'est celle qui nous conduit à affirmer l'urgence d'une réforme de notre politique de relations culturelles au niveau des structures de gestion, au niveau des orientations prioritaires, dans un souci de clarification et d'efficacité, et plus précisément le souci qui nous anime tous, celui de la réorganisation de la politique de francophonie, particulièrement à destination des pays où la France est en recul.

Je sais combien ce problème, monsieur le ministre, vous préoccupe actuellement. Cependant, cette année encore, le budget de la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques augmente moins rapidement que le budget de l'Etat. La progression est même inférieure à celle que l'on avait enregistrée en 1979.

S'agissant des interventions publiques, les crédits affectés aux relations culturelles augmentent de 10,54 p. 100, ce qui représente un pourcentage inférieur à la hausse du coût de la vie et, si l'on tient compte d'un transfert de charges d'un titre à l'autre, les mesures nouvelles réservées aux actions culturelles n'augmentent que de 8,5 p. 100 par rapport à 1979.

Il n'y a d'ailleurs que deux actions nouvelles ; accroissement de la capacité d'accueil des établissements français d'enseignement à l'étranger et développement des échanges culturels avec la Chine.

Alors là, il faudrait tout de même rappeler que la Chine a décidé de nous envoyer à ses propres frais 250 boursiers chaque année et ouvre à l'université de Wu Han des départements scientifiques où l'enseignement se fera en français. Cela est sans doute très intéressant, mais dépend encore, trop souvent à mon sens, de la bonne volonté d'un partenaire.

En Algérie, la création de deux cents postes supplémentaires de coopérants techniciens répond, c'est vrai, à notre préoccupation.

De même approuvons-nous l'effort consenti en vue de l'installation de « téléthèques » permettant, à l'étranger, la diffusion de nos programmes de télévision.

Mais comment, avec le budget que vous avez et que vous nous soumettez, monsieur le ministre, pensez-vous répondre aux exigences de la nouvelle politique de relations culturelles à l'étranger que votre ministère est en train de définir et que nous attendons avec impatience ?

La dégradation de nos moyens va-t-elle se poursuivre, plus nette encore qu'il n'y paraît si l'on songe à l'apparition d'une nouvelle rubrique dite « subventions aux collectivités locales » où sont inscrites des dépenses qui, je l'estime, n'ont tout de même rien à voir avec les relations culturelles de la France ?

Le dernier problème est celui des contributions internationales : 1 200 millions de francs de crédits sont inscrits dans le fascicule budgétaire pour les contributions internationales, obligatoires ou volontaires. Or, dans le seul budget des charges communes, le volume des crédits consacrés à l'action internationale atteint 2 300 millions de francs. Je crois qu'il y va de l'autorité et de la cohérence de l'action du ministère de procéder aux regroupements nécessaires.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales préoccupations dont je voulais faire état à l'occasion de ce débat sur le budget de votre ministère. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de répondre aux questions qui m'ont été posées, je voudrais, une nouvelle fois, remercier les rapporteurs non seulement pour le sérieux et la bienveillance dont leurs rapports font état à l'égard du budget du ministère des affaires étrangères, mais aussi pour les suggestions qu'ils ont bien voulu faire. J'en ai pris bonne note et, si tout n'est pas possible cette année, je puis les assurer que les orientations que ces suggestions fixent inspireront notre action, et j'espère que, dans le budget de l'année prochaine, ils retrouveront la marque de leur influence.

Je m'arrêterai d'abord aux questions et observations relatives à ce budget. Sans pour autant dénaturer ce qui a été dit, je diviserai mon propos en deux parties : tout d'abord, ce qui a trait aux relations culturelles en général, et, ensuite, aux émissions radiophoniques de la France à l'étranger, important sujet qui a retenu l'attention de plusieurs membres de votre assemblée.

Dans le cadre des questions culturelles, des observations m'ont été présentées sur ce que l'on peut appeler les méthodes de la direction générale des relations culturelles de mon ministère, sur la coopération et sur la scolarisation des Français de l'étranger dont j'ai d'ailleurs parlé dans mon intervention, mais j'y reviendrai brièvement.

M. Palmero a défini plusieurs orientations : notamment l'importance de l'action scientifique, la transformation de nos centres culturels en lieux de dialogue, la sélection nécessaire des étudiants étrangers...

M. Francis Palmero. Des étudiants non boursiers.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Non boursiers, cela va sans dire car je suppose que la sélection des boursiers est faite avec attention ; ce sont du moins les instructions que je donne aux conseillers culturels qui nous représentent à l'étranger.

Ces orientations sont précisément celles que j'ai l'intention de soumettre, parmi d'autres, aux délibérations du Gouvernement.

M. Croze a souhaité un redéploiement géographique. C'est, également, une orientation que nous avons retenue. Je ferai cependant remarquer que ce redéploiement, dans une large mesure, est déjà entré dans les faits, puisque, par exemple, les crédits consacrés au Maghreb, qui représentaient 41 p. 100 des crédits globaux de la direction, n'en représentent plus que 37 p. 100.

Nous consacrons aujourd'hui 12,4 p. 100 de nos crédits à l'Amérique latine.

A titre d'exemple, nous faisons un effort équivalent pour l'Equateur et pour les Pays-Bas. Je ne dis pas que cette attitude épuise l'effort à faire dans le sens du redéploiement. Mais il ne faut pas non plus exagérer les ressources financières que celui-ci peut procurer à notre action.

Le deuxième thème que je veux développer est celui de la coopération. M. Chaumont m'a incité à faire davantage pour l'Afrique anglophone. Il a parfaitement raison. Nous avons lancé — elles sont en cours d'exécution — un certain nombre d'opérations remarquables à destination de l'Afrique anglophone.

Par exemple, sur cinq ans, nous formons 1 500 ingénieurs nigériens, boursiers des deux gouvernements, dans nos écoles d'ingénieurs où ils reçoivent la qualification souhaitée et où ils sont soumis à la sélection nécessaire.

En Algérie — je remercie M. Machefer de l'avoir rappelé — nous consentons un effort avec l'envoi de 200 coopérants supplémentaires. Il ne faut pas regretter, comme a semblé le faire M. Machefer à propos de la Chine, que nos partenaires assurent une part importante de la charge financière de ces opérations. Je juge, au contraire, qu'un des objectifs que nous devons poursuivre est de faire prendre en charge une fraction croissante de nos opérations culturelles à l'étranger, car c'est une des meilleures façons de mesurer le prix que nos partenaires y attachent.

Les crédits de la direction générale sont, je le reconnais volontiers, insuffisants par rapport aux objectifs que l'on peut

et que l'on doit avoir. Encore faut-il, quand on veut établir un rapport entre ces crédits et l'action effectivement entreprise « sur le terrain », tenir compte de l'évolution qui, dans tous les pays, en particulier dans ceux d'Afrique du Nord, mais dans d'autres aussi, comme la Chine que vous avez citée, associe nos partenaires au financement de nos opérations.

Il en résulte une démultiplication de notre aide et cette situation manifeste plus qu'aucun autre témoignage l'intérêt de notre coopération, qu'elle soit culturelle ou technique.

Monsieur Habert et monsieur Croze, vous savez l'importance que, comme vous-mêmes, j'attache à la scolarisation. Nous disposons de 830 coopérants pour notre enseignement technique à l'étranger. Certes, je reconnais que notre enseignement, malheureusement, ne peut pas donner aux jeunes Français de l'étranger toute la palette qu'ils pourraient trouver en métropole. Il en résulte des observations critiques et des revendications que nous connaissons bien et qui sont, avec les frais entraînés par la scolarisation, l'un des problèmes le plus fréquemment soulevés.

Je ne reviens pas sur les considérations générales que j'ai développées sur l'aspect culturel de l'action de mon ministère, si ce n'est pour dire que nous devons, dans les mois qui viennent, réexaminer l'ensemble de la politique culturelle de la France à l'étranger, à la lumière des orientations qui auront été retenues et que votre assemblée saura enrichir de ses observations.

J'aborde maintenant le problème de l'expression radiophonique internationale de la France pour laquelle un grand nombre des intervenants à cette tribune ont manifesté de l'intérêt. Je partage leurs préoccupations et je me réjouis qu'ils aient exprimées.

J'ai, dans ma première intervention, souligné l'importance que j'attache dans le monde d'aujourd'hui à la manifestation audio-visuelle de la présence française à l'étranger.

On ne saurait dire que rien n'a été fait dans ce domaine. Il est indéniable — vous l'avez souligné, monsieur Machefer — que, comparée à ce que réalisent des pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, notre action apparaît modeste. Apparaît là une insuffisance qu'il convient de corriger, mais nous ne devons pas dire que rien n'a été fait, que nous n'avons pas progressé, car nous avons concentré sur un certain nombre de régions du monde, qui nous touchent de très près, les moyens dont nous disposons. Ces régions sont l'Europe occidentale et orientale, l'Afrique au sud du Sahara, la partie méditerranéenne du Moyen-Orient et la frange orientale de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale.

C'est un fait que toute l'Amérique du Nord échappe à nos émissions, c'est un fait également que le Sud-Est asiatique n'entend pas la voix de la France. Dans un cas comme dans l'autre, nous le déplorons car nous avons conscience de ne pas répondre à une attente.

Il n'en demeure pas moins que, dans les zones en direction desquelles nous avons concentré nos efforts, et contrairement à une opinion répandue, nos émissions sont bien entendues et jouissent d'une bonne audience, ce dont je me réjouis.

Je voudrais rendre ici hommage à Radio France internationale, qui effectue un remarquable travail. Si les crédits affectés à notre action radiophonique ont été maintenus à leur niveau nominal de l'année dernière, c'est, hélas ! en raison de la rigueur budgétaire qui s'est imposée à nous et qui nous a obligés à faire, cette année encore, des choix qui n'étaient pas nécessairement ceux de l'an dernier et qui ne seront pas forcément ceux de l'an prochain.

Je ne veux pas revenir sur la vieille discussion au sujet des ondes moyennes et des ondes courtes, seules les ondes moyennes passant pour être correctement entendues, alors que nous émettons en ondes courtes.

Je dirai simplement qu'il ne faut pas faire appel à l'exemple allemand ou britannique pour les crédits et l'oublier quand il s'agit de la longueur d'ondes utilisée. La B. B. C. et la Deutsche Welle, à l'exception de certaines zones, émettent en ondes courtes. Les ondes moyennes ont un rayon de l'ordre de 300 à 350 kilomètres et un nombre considérable de réémetteurs serait nécessaire, ce qui coûterait très cher, pour servir les zones qu'on peut espérer couvrir avec des émissions sur ondes courtes.

Il n'est donc pas raisonnable de nous fixer comme objectif la couverture de très vastes zones sur ondes moyennes, ce qui ne signifie pas qu'on ne puisse pas ponctuellement, comme c'est le cas pour la Somera, diffuser des émissions en ondes moyennes.

J'en viens maintenant à la question précise posée par M. de Cuttoli au sujet de la Somera. Celle-ci est non pas concurrente mais complémentaire de Radio France internationale. Elle couvre une zone que Radio France internationale ne couvre pas, qui est importante sur les plans politique et culturel et hautement significative pour la France. La Somera s'acquitte avec dynamisme de

cette tâche. Elle tire de la publicité des ressources qui ont augmenté, mais il n'est pas raisonnable de penser qu'elle puisse se passer d'un concours public.

J'ai pris note des observations qui ont été formulées. J'étudierai, dans le cadre de l'enveloppe globale de mon budget, ce qui peut être accompli pour que les difficultés rencontrées par Radio France internationale soient allégées.

Je répondrai maintenant à M. Croze au sujet des Français de l'étranger et notamment du problème douloureux de l'aide sociale. Vous avez rappelé, monsieur le sénateur, qu'il n'existait pas d'aide particulière pour les handicapés, c'est vrai. L'aide qui leur est octroyée est prélevée sur les crédits de l'action sociale générale qui ont été doublés cette année par rapport à l'année dernière. Mais je reconnais que votre suggestion mérite d'être retenue. Nous la conserverons donc à l'esprit.

Je vous remercie, par ailleurs, de votre observation sur la création de la direction des Français à l'étranger. La mise en route d'une direction nouvelle demande toujours un certain délai.

J'ai noté aussi vos déclarations relatives au responsable de la scolarisation et je veillerai à ce que sa mise en place se déroule comme prévu, c'est-à-dire le plus rapidement possible.

Je quitte les sujets budgétaires, pour chers que ceux-ci soient à mon cœur, pour aborder les problèmes de politique générale qui ont été soulevés.

M. Chaumont a souhaité, à propos de l'Europe, que la Communauté ne se dénature pas peu à peu en une zone de libre-échange. Il va sans dire que le Gouvernement français y veillera. En effet, rien ne serait plus éloigné à la fois de l'inspiration initiale de la Communauté économique européenne et des objectifs actuels du Gouvernement.

J'en viens à l'intervention de M. le sénateur Genton qui a fait une analyse très fine et très complète des problèmes européens qu'il connaît bien et sur laquelle je n'ai pas de grande objection à formuler. Qu'il sache que bon nombre de ses arguments figureront parmi ceux que la France invoquera à Dublin à partir de demain et développera ensuite dans ses conversations européennes.

En ce qui concerne la politique agricole commune, la sécurité des approvisionnements revêt une importance et un intérêt croissants. Les usines à lait ne sont pas, vous l'avez à juste titre souligné, la raison d'être et l'objectif de la Communauté.

J'ajouterai simplement que, parmi les principes fondamentaux de cette politique, la préférence communautaire est un de ceux qui sont souvent oubliés par certains de nos partenaires. C'est sur l'oubli de ce principe qu'est le plus souvent fondée l'usine à lait, parce qu'elle utilise le manioc. Or, ce produit vient surtout de Thaïlande qui ne fait pas partie de la politique agricole commune. C'est un produit consolidé au G. A. T. T. et, par conséquent, il rentre dans la Communauté sans acquitter de prélèvement.

On pourrait aussi bien installer ces usines à lait à Singapour, plutôt qu'en Europe, tant elles sont éloignées de l'agriculture humaine que nous cherchons, à travers la politique commune, à défendre et à maintenir sur notre territoire.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. En ce qui concerne la création de ressources propres, je formulerai une observation qui, d'ailleurs, ne contredit pas votre propos. Les économies sont nécessaires, mais au-delà, nous ne devons pas nous tromper sur la signification du budget de la Communauté.

Il n'a pas pour objet, en effet, de redistribuer des ressources ou de promouvoir la convergence des économies ; il tend à financer des politiques, ce qui est totalement différent. Il n'est pas redistributeur, comme un budget national peut l'être. Ces caractéristiques fixent les limites étroites de sa croissance. Il ne doit croître qu'au fur et à mesure que des politiques nécessaires, sages et efficaces sont élaborées.

C'est pourquoi je crois que le problème de la création de ressources propres, qui se posera sans doute un jour, ne sera pas d'actualité dans un avenir immédiat. Du moins conviendrait-il que la politique des Etats soit telle que cette échéance se trouve repoussée.

J'abandonne ce sujet européen. Je ne voudrais pas, en effet, en dire davantage sur la contribution britannique, alors que la négociation n'a pas encore vraiment commencé. Je suis sûr que vous le comprendrez.

Je voudrais en venir au Moyen-Orient et répondre sur ce point à M. Pontillon. J'ai eu le sentiment qu'il me cherchait une fausse querelle. Il ne m'en voudra pas de lui répondre avec moins de vivacité qu'il n'en a lui-même fait preuve. Je chercherai plutôt la clarté.

Il est étonnant, monsieur Pontillon, vous qui connaissez bien ces sujets, que vous puissiez prétendre que les principes qui doivent conduire à la recherche d'une solution au Proche-

Orient se limitent à ceux de la résolution 242. Car, ou je me trompe fort, ou les Palestiniens n'y sont considérés que comme des réfugiés.

Le droit du peuple palestinien à une patrie n'y figure pas et n'est d'ailleurs pas encore consacré par une résolution du Conseil de sécurité. C'est au demeurant un des problèmes qui a failli trouver une solution juste avant l'été à l'O.N.U. On ne peut pas dire, comme vous paraissez le sous-entendre, que cette résolution contient tous les principes dont la France se réclame dans l'orientation et la recherche de la paix dans cette région du monde.

Je ne peux pas laisser dire non plus que la France ait jamais laissé dans l'ambiguïté son engagement à l'égard de l'existence d'Israël. La France l'a constamment réaffirmé ; je l'ai fait moi-même tout à l'heure à la tribune. La France ne saurait pas non plus cautionner le maintien indéfini de l'occupation par Israël des territoires dont la résolution 242 prescrit l'évacuation. Elle ne saurait davantage cautionner l'implantation de colonies de peuplement sur ces territoires, ni la prétention israélienne à y exercer sa souveraineté.

Quant à l'O.L.P., il est faux de dire que la France en approuve les méthodes ou appuie sa prétention à supprimer l'Etat d'Israël. Elle prend acte du fait qu'un grand nombre de Palestiniens se reconnaissent dans l'O.L.P., que tous les Etats arabes en ont admis la représentativité et qu'aucune autre organisation ne lui dispute celle-ci, que presque tous les pays européens ont accueilli sur leur territoire des bureaux de l'O.L.P.

C'est la raison pour laquelle la France, soucieuse d'être en contact avec toutes les parties concernées, a depuis longtemps noué des rapports avec l'O. L. P. Celle-ci n'est pourtant pas un gouvernement et parler avec elle, ce n'est pas reconnaître un gouvernement.

Monsieur Pontillon, vous avez reproché au Gouvernement de subir au lieu d'agir. Proposez-vous que la France ne puisse même pas parler avec toutes les parties concernées par le conflit du Moyen-Orient ? Doit-elle se désintéresser du problème et se refuser les moyens de contribuer à sa solution pacifique dont dépend, n'en doutez pas, probablement la survie de l'Europe que nous connaissons avec ses libertés, sa sécurité et la paix dont elle jouit ?

D'autres questions m'ont été posées à propos de la sécurité, notamment par M. Chaumont et par M. Pontillon après que des membres du groupe socialiste l'ont déjà fait à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne Salt II, je voudrais dire à M. Chaumont qu'il me paraît dangereux et inexact d'accréditer l'idée que Salt II engendrerait un découplage entre la sécurité de l'Europe et celle des Etats-Unis. Cela me paraît dangereux, parce que, par le simple fait d'y croire et d'en parler, on crée déjà ce découplage.

Cela me paraît inexact parce que les Américains eux-mêmes affirment le contraire, parce que rien dans Salt II ne crée cette dissociation et parce que la liberté de l'Europe est — j'en suis convaincu — aussi essentielle à celle de l'Amérique que l'inverse.

Pour ce qui est de Salt III, vous avez probablement estimé que ma prise de position était prématurée parce que j'avais jugé celle de vos collègues socialistes, à l'Assemblée nationale, comme pressée. A vrai dire, il serait, à mon avis, empressé aujourd'hui de prendre une position — c'est ce qui m'était demandé — sur les résultats de ces accords, puisque nous ne connaissons pas encore les conditions de cette négociation et qu'il faudra encore attendre.

Le moment venu, la France prendra pour Salt III, comme elle l'a fait pour Salt II, en connaissance de cause et après avoir examiné les textes, les positions que l'on est en droit d'attendre d'elle. Nous n'en sommes pas là.

En revanche, il n'est pas prématuré de dire en quoi « l'exercice » consiste et comment la France se présente par rapport à lui. Sur un premier terrain, qui est celui de la comparaison des arsenaux, la différence est telle qu'il ne peut y avoir de véritable discussion permettant effectivement à la France de peser dans le débat.

En revanche, il est parfaitement clair aujourd'hui et il n'est pas prématuré de le dire que participer à la négociation reviendrait, M. le sénateur Chaumont l'a très justement dit, d'une façon ou d'une autre à réintégrer l'O.T.A.N. Or, si c'est cet objectif que certains poursuivent, ce n'est pas celui du Gouvernement.

M. Robert Pontillon. C'est la consultation américaine, monsieur le ministre, si ce n'est pas la participation.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Robert Pontillon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Bien sûr, monsieur le sénateur.

M. le président. La parole est à M. Pontillon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Robert Pontillon. Les Etats-Unis ont, semble-t-il, proposé qu'une des formes de l'association possible de l'Europe à cette discussion, dès lors qu'un pays, tel que la France, refusait d'y participer es-qualités, serait la mise en place d'une procédure de consultation sur les objectifs qui seraient alors poursuivis pour le compte non seulement de l'Amérique, mais aussi de l'Europe, par les Etats-Unis eux-mêmes.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Il va sans dire, monsieur Pontillon, que le Gouvernement français échangera des informations avec les gouvernements qui participeront à cette négociation, notamment avec les Etats-Unis et l'Union soviétique, comme d'ailleurs il l'a fait au cours des accords Salt II.

Vous avez raison, c'est en effet dans la voie des consultations bilatérales que nous nous engagerons pour apprécier le déroulement de cette négociation.

Monsieur Garcia, vous m'avez demandé quelles étaient les initiatives prises par le Gouvernement français en matière de sécurité.

Le Gouvernement a rendu ses initiatives publiques ; il les reprend sans cesse ; elles sont parfaitement concrètes et définies. Elles ne consistent pas, comme certains l'ont dit, en propositions ou en déclarations verbales mais, au contraire, en projets de négociation qui non seulement ont été formulés comme tels, mais qui cheminent comme tels et qui rencontrent, de la part de ceux auxquels ils s'adressent, un accueil qui n'est plus seulement un accueil intéressé mais, comme je le disais dans mon intervention, une approbation ; si bien que ces propositions se trouveront — et je pense plus particulièrement à celles qui concernent la conférence pour le désarmement en Europe — au centre des conversations de Madrid.

Alors, de grâce, que l'on ne s'interroge pas sur l'existence d'initiatives de la part du Gouvernement français ! Ces initiatives existent.

Parmi différentes propositions, j'en citerai une qui consistait à subordonner l'entrée de la France au comité du désarmement de Genève à la modification de sa structure. Cette modification a été effectivement réalisée ; elle a permis à la France de siéger à Genève et permettra probablement à d'autres pays, notamment à la Chine, d'y siéger également.

C'est vous dire l'importance de ce qui a pu, à une certaine époque, être considéré comme une satisfaction de principe ou de pure procédure mais au travers de laquelle, en réalité, toute la structure de la négociation pour le désarmement était concernée.

La politique africaine a également fait l'objet d'un certain nombre d'observations, notamment de la part de M. Chaumont et de M. Croze.

Je ne crois pas que l'on puisse dire que la France entretient des liens qui seraient discutables avec des régimes contestés ou contestables. La politique de coopération de la France à l'égard de l'Afrique est fondée sur deux objectifs simples : le développement — qui est le seul objectif que ces pays pauvres peuvent raisonnablement s'assigner — et la paix. Elle poursuit cette politique avec tous les gouvernements africains établis.

La France ne s'arroge pas le droit de porter un jugement et de subordonner sa coopération à telle ou telle condition. Hormis certains cas — et il s'en est produit un avec le Centrafrique au début de l'année, le Président de la République y faisait allusion hier soir à la télévision — le fait d'entretenir avec les Etats une politique de coopération signifie que c'est au peuple de ces pays que la coopération s'adresse. Les gouvernements sont nos interlocuteurs ; les peuples sont les destinataires de cette coopération. Nous ne devons pas oublier que la France s'adresse, en Afrique, à un certain nombre des pays les plus pauvres du monde.

C'est cela qu'il faut retenir de la politique française à l'égard de l'Afrique, politique qu'il faut étendre à l'Afrique anglophone et à l'Afrique lusophone, je vous en donne très volontiers acte. C'est d'ailleurs ce à quoi s'emploie la France.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que, dans les réunions annuelles qui rassemblent les chefs d'Etat africains et le Président de la République française, figureront désormais des participants lusophones. Cette année, un pays anglophone, le Libéria, y a d'ailleurs participé.

Il ne faut donc pas représenter la politique française en Afrique comme enfermée dans un dialogue avec des régimes qui seraient à la fois discutés et discutables et qui entretiendraient des relations plus ou moins avouables avec la France, ou comme géographiquement confinée dans un cercle déterminé.

Il va sans dire que nous avons en Afrique nos amitiés et nos fidélités ; elles découlent de l'histoire ; elles découlent des liens, tant sentimentaux que commerciaux, qui se sont noués avec le temps. Mais notre politique est une politique pour l'Afrique, ce que vous avez justement résumé, monsieur Croze, en disant : « L'Afrique aux Africains. »

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je crois avoir à peu près répondu aux différentes questions qui m'ont été posées. Que ceux à qui je n'ai pas apporté de réponse veuillent bien me le pardonner ; dans la hâte, un oubli a pu se produire.

Je remercie le Sénat de s'être intéressé au budget du ministère des affaires étrangères ; je lui suis gré d'avoir prêté attention à l'action de rénovation qui y est conduite et qui continuera de l'être avec persévérance, conviction et ardeur. Cet effort de rénovation n'aurait pas de sens s'il ne s'inscrivait dans le cadre d'une politique étrangère qui vise, certes, à organiser l'Europe — édifice auquel, je l'espère, la conférence de Dublin apportera sa pierre demain — mais qui, au-delà de l'Europe, a des objectifs plus ambitieux, en particulier celui qui traduit notre action culturelle à l'étranger, c'est-à-dire faire entendre, aimer et respecter le message de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., du C. N. I. P., de l'U. R. E. I. et sur diverses travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 240 939 178 F. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 230 850 000 F. »

Je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 218, présenté par M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, vise à réduire ce crédit de 1 000 000 F.

Le second, n° 233, présenté par M. de Cuttoli, tend à réduire ce même crédit de 3 000 000 F.

La parole est à M. Palmero, pour défendre l'amendement n° 218.

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit maintenant de traduire nos paroles en actes. Nous avons pu constater que, sur tous les bancs, des critiques se sont élevées à l'égard de l'insuffisance de notre action radiophonique à l'extérieur.

L'amendement que j'ai l'honneur de présenter a été adopté par la commission des affaires étrangères unanime. La commission des affaires culturelles avait eu la même intention mais elle s'est ralliée à notre amendement.

Nous constatons en effet que, d'une année sur l'autre, le crédit consacré à ces émissions n'augmente pas. En 1979, il n'a progressé que de 6 p. 100. Compte tenu de l'inflation, on peut donc considérer qu'il s'agit d'un grave recul.

Radio France Internationale est la quatrième chaîne de la radio-diffusion nationale française. Ses activités sont méconnues en métropole mais elle a une grande importance dans le monde entier.

La chaîne Sud, créée en avril 1975, supporte avec un grand succès la concurrence des grands. Pourtant, elle n'est pas la première station en Afrique francophone où il existe un auditoire africain très nombreux pour les ondes courtes. Elle ne dispose même pas de correspondants et elle n'a pas organisé, depuis longtemps, de reportage sur l'Afrique elle-même. Nous souhaiterions donc qu'elle puisse réaliser des programmes beaucoup plus spécifiques.

Le problème des ondes moyennes a également son importance car ce sont les seules qui peuvent être captées par les transistors. Le succès des émissions de l'émetteur de Chypre est dû au fait qu'il peut émettre en ondes moyennes. Il est en tout cas, dans le monde, certains secteurs où nous aurions indiscutablement intérêt à émettre en ondes moyennes.

La chaîne Est est de plus en plus écoutée par l'auditoire francophone des pays intéressés mais il s'agit d'un auditoire très limité. Sans remettre en cause la structure actuelle de cette chaîne et les journaux spécifiques diffusés en français, il faudrait au moins introduire des séquences en russe, en roumain, en serbo-croate et en polonais. Des raisons budgétaires s'y opposent, sans doute, mais il est évident que nos émissions vers l'Est en langue française ne sont pas d'une très grande portée.

Quant à la chaîne Ouest, son intérêt est discuté dans sa conception actuelle.

On peut regretter que des régions aussi importantes que l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine soient délaissées. Là aussi, c'est un problème budgétaire. Et pourtant, Radio France Internationale a reçu, en 1978, environ 75 000 lettres de son auditoire ; 2 500 lettres venaient des Etats-Unis et demandaient des émissions en anglais.

Le financement de l'action radiophonique est assuré par le ministère des affaires étrangères, mais le ministère de la coopération lui apporte également certains crédits.

Dans le dernier classement publié par le *handbook* 1979 de la B.B.C., la France se trouve, du point de vue de la radiodiffusion, à la trente et unième place. La Grande-Bretagne émet en 38 langues, comme la République fédérale d'Allemagne ; l'Italie émet en 28 langues, le Canada en 10, le Japon en 20, sans parler de Radio Moscou qui émet en 80 langues. Nous venons même après l'Albanie et l'Algérie ! Nous devons cependant considérer que la radiodiffusion vers l'étranger fait partie intégrante de l'action extérieure de la nation.

Après avoir été un instrument de propagande au temps de la guerre froide — et par ces temps troublés, nous n'en sommes pas loin — la radiodiffusion est devenue, de nos jours, un moyen de persuasion et de pénétration culturelle, économique et technologique.

Il est du devoir des pays démocratiques de diffuser des informations vers des pays qui en sont privés. Selon l'Institut international de la presse, la liberté d'information n'existe plus que dans trente pays sur 144 qui font partie des Nations Unies. C'est dire si la Voix de la France mérite d'être entendue !

Aux moyens techniques qui sont mis en œuvre pour assurer ce qui devrait être une mission irremplaçable ne correspondent pas toujours les qualités d'information et les programmes que l'on pourrait normalement attendre. Or, nous sommes jugés à l'extérieur selon ces seuls critères.

Récemment, à Londres, la réduction du budget de la B.B.C. par le *Foreign Office* a entraîné une réaction immédiate du Parlement, majorité et opposition confondues. Le Gouvernement a dû réviser sa position. Nous voudrions qu'il en soit un peu ainsi dans notre Parlement.

Votre commission des affaires étrangères a estimé qu'elle ne pouvait attendre davantage la réorganisation annoncée. Elle entend manifester son mécontentement, qu'elle a déjà exprimé à plusieurs reprises. En effet, nous avons déjà débattu de ce sujet ici même, en juin 1979, lors de l'examen d'une question orale.

En fait, monsieur le ministre, si nous en avons la possibilité constitutionnelle, nous aurions majoré considérablement vos crédits, mais puisque nous ne le pouvons pas, nous voudrions, par cette réduction significative, appeler l'attention du Gouvernement — et, au-delà de vous-même, celle du Premier ministre qui est l'arbitre suprême du budget — sur l'effort qui reste à accomplir dans ce domaine. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli, pour défendre l'amendement n° 233.

M. Charles de Cuttoli. Mes chers collègues, mon amendement est semblable, à deux différences près, à celui qu'a déposé la commission des affaires étrangères. Je crois savoir — M. Palmero vient d'ailleurs de nous le confirmer — que la commission des affaires culturelles avait l'intention de présenter un amendement identique, mais qu'elle y a renoncé pour se rallier à celui de la commission des affaires étrangères. Mon amendement est la conséquence logique des observations que j'ai développées au cours de la discussion générale.

Je remercie M. le ministre des affaires étrangères des apaisements qu'il a bien voulu me donner dans sa réponse. Son budget — nous le savons, il nous l'a répété — est un budget de transition. Nous espérons, puisque nous n'avons pu faire mieux cette année, que nous ferons mieux, selon la formule consacrée, l'année prochaine.

Il s'agit de savoir quel est le financement attribué à Radio France Internationale et comment sont répartis les crédits qui permettent son fonctionnement. Les frais de programmes de cette chaîne sont financés d'abord, et c'est là l'objet de notre amendement, grâce à une contribution du ministère des affaires étrangères, puis grâce à la redevance qui est, en premier lieu, une redevance dite « affectée ». Ils le sont également, s'il y a lieu, par une autre fraction de la redevance que Radio France prend sur son budget global pour combler — pardonnez-moi l'expression — un « trou » éventuel.

Or, le budget de 1980 prévoit la stagnation de la contribution du quai d'Orsay. Le montant de cette contribution, qui était de 13 221 830 francs dans le budget de 1979, sera identique en 1980 et n'évoluera donc pas en proportion de l'inflation. Cette stagnation en francs constants équivaut donc à une réduction en francs courants.

Compte tenu de la part de la redevance dont devrait bénéficier Radio France Internationale en 1980, il apparaît que la diffé-

rence, c'est-à-dire le déficit qui en résultera pour Radio France Internationale, sera d'environ 3 millions de francs. C'est pourquoi mon amendement demande — et c'est la première différence avec l'amendement que présente notre collègue M. Palmero — que les crédits, puisque constitutionnellement, je le répète après lui, il nous est impossible de les augmenter, soient réduits d'une somme équivalente de 3 millions de francs.

Je précise cependant dans les motifs de mon amendement que cette somme doit être prélevée non pas sur les crédits affectés à Radio France Internationale mais, au titre « presse et information », sur les crédits affectés à la Somera qui sont de 6,5 millions de francs.

En effet, la Somera, c'est-à-dire Radio Monte-Carlo, dont je ne nie ni l'efficacité ni le rôle dans les émissions à destination du Moyen-Orient, se différencie d'une façon fondamentale de Radio France Internationale. Radio France Internationale est une chaîne de Radio France et assure à ce titre un service public. Radio Monte-Carlo en revanche est une radio non pas complémentaire — je ne partage pas tout à fait l'avis de M. le ministre des affaires étrangères — mais, sur beaucoup de points, concurrente de Radio France et notamment de Radio France Internationale.

Or, la Somera émet à partir de son relais installé au cap Graiko, au sud-est de l'île de Chypre, et en ondes moyennes, ce qui donne un très grand confort d'écoute — je m'en félicite — mais lui permet de bien remplir dans cette partie orientale de la Méditerranée sa vocation qui est essentiellement, je m'excuse de le répéter, une vocation commerciale. La Somera a un budget de publicité qui est extrêmement important alors que Radio France Internationale n'en a strictement aucun.

Dans ces conditions, je maintiens mon amendement et je souhaite que l'abattement porte sur la part de la Somera et non pas sur la part de Radio France Internationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux amendements ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, même si la commission des finances déplore, bien entendu, comme la commission des affaires étrangères, une stagnation des crédits, il ne lui appartient pas de se prononcer sur le fond. Elle souhaite entendre les explications du Gouvernement sur l'amendement de M. Palmero et sur celui de M. de Cuttoli, mais elle estime d'ores et déjà devoir s'en remettre à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. A vrai dire, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai déclaré tout à l'heure à la tribune concernant l'action radiophonique de la France. Qu'il me soit simplement permis d'indiquer à M. Palmero qu'une réduction de un million de francs sur une ligne budgétaire de 19 millions de francs n'a rien de symbolique et qu'il serait paradoxal que son désir de voir l'action radiophonique augmenter se traduise, pour le principal intéressé, qui pourrait être, en l'espèce, Radio France internationale, par une « punition », supplémentaire.

Je suis, pour ma part, aussi attaché au développement de l'action radiophonique que le sont les deux sénateurs qui ont déposé les amendements. Autant qu'eux j'apprécie l'action de Radio France Internationale, je le disais tout à l'heure. Autant qu'eux, moi qui suis appelé à m'entretenir avec les ministres africains, soit en Europe, soit en Afrique, j'ai constaté à quel intérêt, qui pourrait être, en l'espèce, Radio France Internationale. Ils m'ont dit : nous ne partons pas le matin à notre bureau sans avoir écouté les informations qui nous viennent de Radio France Internationale ce qui, en passant, fait justice de la critique selon laquelle on n'entendrait pas ces informations. Leur vie administrative et politique est réglée en fonction de l'horaire de ces informations.

Je suis donc parfaitement convaincu et je m'emploierai à faire en sorte que cette situation soit corrigée et améliorée, mais je vous demande de ne pas procéder à l'amélioration par la voie de l'aggravation et je fais appel à la sagesse du sénateur Palmero pour qu'il veuille bien retirer son amendement.

Quant à M. de Cuttoli, je lui dis — cela vaut aussi pour M. Palmero — qu'il y a une seule et même ligne budgétaire et je peux donner l'assurance que je vais étudier, en liaison avec Radio France Internationale, ce qu'il est possible de faire pour accroître quelque peu l'enveloppe qui devrait normalement lui revenir de façon que, sans aboutir à une situation qui serait totalement satisfaisante, nous puissions faire en sorte que celle qui résulterait de la définition actuellement prévue de cette ligne budgétaire et de ses crédits non réduits puisse être amendée dans le sens d'un accroissement de la dotation de Radio France Internationale.

Voilà ce que je peux faire. Pour le reste, ainsi que je l'ai dit dans ma première intervention cet après-midi, une opération dite « Rose des Ventes », qui va permettre d'étudier de façon

précise pays par pays le coefficient d'écoute et d'audience de notre radio, va être entreprise. En fonction des enseignements qu'elle nous donnera, j'espère qu'un programme pluriannuel de développement de l'action radiophonique française à l'étranger pourra être entrepris.

Je veux croire que ces indications permettront aux auteurs des amendements de les retirer.

M. le président. Monsieur Palmero, vous laissez-vous séduire par les propos du ministre ?

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis. Dans un débat comme celui-ci, nous avons connu des ministres des affaires étrangères qui venaient nous faire la revue de presse du mois écoulé. Pour une fois que nous avons un ministre des affaires étrangères qui nous fait vivre son action, nous ne voulons pas lui faire de misères. Au contraire, nous voulons l'aider.

Sur le plan de la technique, la procédure que nous avons choisie est la bonne car, entre la somme qui est prévue dans le budget en faveur de Radio France internationale et la demande qui a été présentée pour l'année 1980 par Radio France, il existe un écart de dix millions de francs. Vous n'allez pas supprimer des émissions. Vous aurez donc l'obligation d'augmenter ce crédit dans le « collectif ». Le fait qu'aujourd'hui nous l'amputons d'un million de francs vous permettra d'en demander alors l'augmentation. Je pense que nous vous donnons ainsi les moyens nécessaires pour qu'en 1980 vous disposiez des crédits indispensables pour faire fonctionner Radio France internationale et je maintiens cet amendement, d'autant qu'il est présenté au nom de la commission des affaires étrangères et qu'il n'est pas possible de réunir celle-ci pour décider si je puis le retirer.

M. le président. Monsieur de Cuttoli, l'amendement n° 233 est-il maintenu ?

M. Charles de Cuttoli. Quant à moi, j'ai le privilège, si j'ose dire, d'avoir déposé cet amendement à titre personnel et je ne suis donc pas lié, comme M. Palmero, par des impératifs tenant à une collégialité.

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai entendu M. le ministre des affaires étrangères et j'ai été acquis au raisonnement qu'il a développé. J'ai pris acte de son intention de reconsidérer, sur cette seule ligne budgétaire, la possibilité d'aider davantage Radio France internationale. C'est d'ailleurs tout ce que je demandais, et je sais que je ne pouvais pas obtenir davantage dans un budget qui est uniquement, je le répète, un budget de transition. Nous ferons mieux l'année prochaine.

Pour ces raisons, je retire l'amendement n° 233.

M. le président. L'amendement n° 233 est retiré. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 218.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, force m'est de confirmer que la commission des affaires culturelles a donné à son rapporteur mission de se rallier à l'amendement présenté par la commission des affaires étrangères et de le soutenir.

Je dois dire que la réponse de M. le ministre des affaires étrangères à notre collègue M. Palmero ne m'a pas entièrement convaincu, en ce sens qu'il s'est référé à l'action en Afrique, qui est, nous en convenons tous, excellente. Notre critique portait sur d'autres régions du monde, notamment l'Amérique latine, où notre voix est attendue mais non pas entendue.

Cependant, dans son intervention en fin d'après-midi, j'ai noté que M. le ministre des affaires étrangères avait confirmé l'indication qui nous avait été donnée par M. le ministre de la culture et de la communication voilà quarante-huit heures, aux termes de laquelle un conseil restreint allait se réunir dans les jours prochains et examiner le problème de l'action culturelle de la France dans le monde. Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, qu'au programme de cette réunion figurait notamment la scolarisation des jeunes Français. Y sera-t-il adjoint cette question si importante de l'action radiophonique, qui fait l'objet, vous le sentez, des très vives inquiétudes de notre assemblée ?

Je souhaiterais que vous nous répondiez sur ce point, d'autant que vous avez pris rendez-vous pour le 6 décembre prochain avec la commission des affaires culturelles.

De toute façon, je n'ai ni mission ni pouvoir de retirer le soutien que nous apportons, en tant que commission des affaires culturelles, à l'amendement de la commission des affaires étrangères. Cependant, il me semble que nos collègues seraient guidés dans leur vote si vous confirmiez solennellement que cette importante question sera étudiée au cours du conseil restreint qui sera convoqué très prochainement par M. le Président de la République.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Je réponds à M. le sénateur Habert qu'il en sera naturellement ainsi. Il va sans dire qu'il n'est pas possible d'examiner l'action culturelle de la France à l'étranger ou dans le monde d'aujourd'hui, sans aborder le problème des émissions radiophoniques. Je le ferai dans l'état d'esprit que je vous ai décrit et qui consiste à prendre des dispositions pour accroître nos possibilités de façon concrète, à la fois en utilisant mieux l'instrument qui existe et en disposant d'un nombre plus grand d'heures d'émission sur les antennes et les émetteurs à notre disposition.

Dans une politique beaucoup plus ambitieuse, mais beaucoup plus coûteuse, il convient de veiller à ce que par exemple, l'Amérique latine, grâce à un nouvel émetteur qui serait établi à proximité, puisse être couverte par nos ondes. C'est dans ce sens, que sera abordé le problème lors de ce conseil.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'amendement n° 218, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 223, M. Boucheny et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire le crédit figurant à ce même titre IV de 1 000 000 F.

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Cet amendement vise à réduire les crédits du titre IV de un million de francs et a pour objet de supprimer les crédits du chapitre 42-29 qui sont affectés à l'aide militaire au Maroc.

Vous prétendez, monsieur le ministre, ne pas intervenir dans ce conflit. Dans votre intervention, vous n'avez d'ailleurs pas fait état de la situation que connaît actuellement le Sahara ; mais alors pourquoi — et nous sommes habilités à poser cette question — offrir une aide militaire puissante au Maroc ?

En proposant cet amendement, le groupe parlementaire communiste entend condamner l'intervention militaire française au Sahara occidental. Nous pensons, en effet, que la France se doit de soutenir la lutte du peuple sahraoui et notre amendement en ouvre la perspective.

M. Pierre Croze. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le président, lors de la discussion du budget de la coopération, nos collègues du groupe communiste avaient déposé un amendement identique. Il s'agissait alors de supprimer l'aide militaire au Zaïre, au Tchad et en Centrafrique.

Cette fois-ci, il s'agit de réduire de un million de francs les crédits affectés au titre de l'aide militaire au Maroc. Je ne reprendrai pas l'intervention de notre collègue M. Cantegrit qui s'était élevé avec une grande pertinence contre ce premier amendement. Tout ce qu'il a dit à ce moment-là peut s'appliquer intégralement à l'amendement qui nous est actuellement présenté.

Je remarque simplement que dès qu'un Etat ne se nomme pas « populaire » ou « socialiste » ou ne s'aligne pas sur votre idéologie, il a tous les vices et tous les défauts et qu'avec une belle constance, vous l'attaquez systématiquement. Je tiens à vous dire que nous défendrons ces pays avec une aussi belle constance. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de voter contre cet amendement. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, cet amendement est manifestement politique. La commission des finances n'a pas à émettre d'avis. C'est le Gouvernement qui doit exprimer le sien.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Mon avis est négatif parce que l'objectif que poursuit cet amendement est, si j'ose dire, sans fondement. Il repose sur l'idée fautive que la France, à travers la coopération militaire qu'elle entretient avec le Maroc, aiderait celui-ci dans ses opérations militaires.

La France a, avec le Maroc, comme avec un grand nombre de pays, une coopération militaire. Il est faux de dire que, d'une façon quelconque, directe ou indirecte, elle participe, aide ou contribue à des opérations militaires au Sahara. De telles indications ayant été données, je saisis l'occasion de les démentir formellement.

Par conséquent, cet amendement n'ayant aucune substance, je demande au Sénat de le repousser faute de quoi on pourrait croire qu'il a une véritable portée.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 223, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV, modifié par l'amendement n° 218.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 112 650 000 francs. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 58 000 000 francs. » — *(Adopté.)*

« Titre VI. — Autorisations de programme, 33 015 000 francs. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 12 000 000 francs. » — *(Adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère des affaires étrangères.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Marcilhacy une proposition de loi tendant à la création d'une commission de vérification des fortunes et revenus des membres du Parlement, du Conseil constitutionnel et des grands corps de l'Etat.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 64, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de MM. Méric, Schwint, Berrier, Bialski, Dagonia, Durbec, Mme Goldet, MM. Mathy, Moreigne, Varlet, les membres du groupe socialiste et apparentés, une proposition de loi relative au contrat à durée déterminée et au travail temporaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 65, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de MM. Léon Eeckhoutte, Marcel Champeix, Jean Geoffroy, Robert Pontillon, Philippe Machefer, Franck Sérusclat et les membres du groupe socialiste et apparentés, une proposition de loi tendant à valider diverses décisions relatives à des nominations dans le corps des professeurs exerçant dans les centres d'enseignement de soins et de recherche dentaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 66, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 29 novembre 1979, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [(n°s 49 et 50, 1979-1980). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation].

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Universités :

M. René Chazelle, rapporteur spécial. (Rapport n° 50, annexe n° 35 ; M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Avis n° 51, tome VI).

Défense :

1. Rapporteurs spéciaux :

Exposé d'ensemble, dépenses en capital : M. Jean Francou (Rapport n° 50, annexe 43) ;

Dépenses ordinaires : M. Modeste Legouez (rapport n° 50, annexe 42) ;

Budget annexe du service des essences : M. Henri Duffaut (rapport n° 50, annexe 44).

2. Rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Section commune : M. Jacques Genton (avis n° 53, tome IV) ;

Section Gendarmerie : M. Lucien Gautier (avis n° 53, tome V) ;

Section Forces terrestres : M. Jacques Chaumont (avis n° 53, tome VI) ;

Section Air : M. Albert Voilquin (avis n° 53, tome VII) ;

Section Marine : M. Max Lejeune (avis n° 53, tome VIII).

Article 76 bis.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 29 novembre 1979, à zéro heure quarante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 23 novembre 1979.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980

Page 4372, 1^{re} colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 208 pour l'article 25, 10^e ligne du 2° :

Au lieu de : « En conséquence, diminuer de 6 milliards 399 000 000 francs... »,

Lire : « En conséquence, diminuer de 6 279 000 000 francs... ».

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement).

COMMISSION DES LOIS

M. Marcilhacy a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 37 (1979-1980) de M. Jean Mercier tendant au contrôle de la probité des élus nationaux.

M. Guy Petit a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 28 (1979-1980) de M. Francis Palmero tendant à instituer une procédure de conciliation en matière de diffamation.

M. Lederman a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 37 (1979-1980) de M. Serge Boucheny tendant à abroger les dispositions de la loi n° 64-650 du 2 juillet 1964 et de la loi n° 71-458 du 17 juin 1971 portant atteinte au droit de grève des personnels de la navigation aérienne.

Organismes extraparlimentaires.

Dans sa séance du 28 novembre 1979, le Sénat a désigné M. Serge Mathieu pour le représenter au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial (art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973), en remplacement de M. Fernand Chatelain, décédé.

Dans sa séance du 28 novembre 1979, le Sénat a désigné M. Raoul Vadepied et M. Michel Sordel, en remplacement de M. André Picard, décédé, pour le représenter au sein de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (art. 2 du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949).

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 NOVEMBRE 1979
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Liaisons routière et ferroviaire Paris—Dreux.

2615. — 28 novembre 1979. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur l'importance du trafic par rail et par route entre Paris et Dreux. Il lui demande quelles améliorations peuvent être espérées en ce qui concerne la liaison ferroviaire et quel est l'état d'avancement des projets d'aménagement rationnel et coordonné de la R.N. 12, notamment à Pontchartrain, Bazainville, Maulette et Houdan.

Télévision : information des consommateurs.

2616. — 28 novembre 1979. — **M. Claude Fuzier** expose à **M. le ministre de la culture et de la communication** que selon certaines informations parues dans la presse, la direction de la chaîne de télévision Antenne 2 aurait récemment refusé deux émissions de l'Institut national de consommation (la première consacrée aux prix des appareils électroménagers, la seconde aux tranquillisants, somnifères, etc.) et aurait décidé de changer d'horaires certaines émissions. Il lui demande à ce propos : 1° quelles raisons ont incité les responsables d'Antenne 2 à cette censure et à ces changements d'horaires ; 2° quelle est la politique que les pouvoirs publics envisagent de mener à la télévision pour mieux informer les consommateurs.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 NOVEMBRE 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. — Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. — Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. — Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

S.A.R.L. : conditions de liquidation.

32068. — 28 novembre 1979. — **M. Dominique Pado** rappelle à **M. le ministre du budget** qu'en vertu de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, les sociétés à responsabilité limitée constituées avant le 1^{er} avril 1967 et dont le capital était inférieur au minimum légal de 20 000 francs ont disposé d'un délai qui a été prorogé jusqu'au 1^{er} avril 1971 pour porter leur capital à ce minimum, à défaut de quoi elles étaient dissoutes de plein droit. Il lui expose qu'une société à responsabilité limitée constituée en 1929 qui avait pour objet l'exploitation d'une blanchisserie industrielle a cessé d'exercer en 1948 toute activité industrielle et commerciale en se bornant depuis à louer nus les immeubles industriels inscrits à son actif et par suite à n'exercer plus qu'une activité de caractère civil. Les associés, vraisemblablement par négligence, n'ont pas respecté le délai du 1^{er} avril 1971 pour porter son capital de 18 000 francs à 20 000 francs. En conséquence, il lui demande : 1° la société étant dissoute de plein droit depuis le 1^{er} avril 1971, si les associés se trouvent depuis cette date dans un état d'indivision ou, au contraire, si la société a survécu pour les besoins de sa liquidation ; 2° dans l'un ou l'autre cas, si on ne doit pas considérer que l'imposition des plus-values latentes de l'actif est désormais prescrite, le fait générateur de cette imposition s'étant situé soit en 1948, date du changement d'activité de la société, soit au 1^{er} avril 1971, date de la dissolution de plein droit ; 3° si la réponse à la première question est que la société a bien survécu pour les besoins de sa liquidation, et si l'action de l'administration pour l'imposition des plus-values latentes de l'actif n'est pas prescrite, si la société est susceptible de bénéficier des dispositions de l'article 239 bis B du code général des impôts, relatives à la liquidation des sociétés inactives, alors même que ce régime de faveur est subordonné à la condition que la société obtienne un agrément préalablement à sa dissolution, la dissolution au cas particulier ayant été déterminée et imposée par la loi.

Législation sur les jours fériés.

32069. — 28 novembre 1979. — **M. Marcel Gargar** rappelle à **M. le ministre de la justice** que lorsque les fêtes légales tombent un dimanche, un vendredi, un samedi ou un lundi, des lois spéciales régissent les activités des commerçants, des travailleurs, des banquiers, des huissiers et des agents de perception. Ces lois applicables à la Guadeloupe par la volonté du législateur sont : la loi des 23-24 décembre 1904 (J. O. du 24 décembre 1904) ; la loi des 13-14 juillet 1905 (J. O. du 14 juillet 1905) et la loi des 20-22 décembre 1906 (J. O. du 22 décembre 1906). Ces lois concernent les fêtes légales des 1^{er} janvier, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 25 décembre. Leur but a été clairement défini par leurs auteurs. Ainsi, la loi des 23-24 décembre 1904 est née de la proposition de loi présentée par le sénateur Prevet le 29 novembre 1904 tendant à « déclarer jours fériés légaux, les lundis qui suivent les fêtes de Noël et du 1^{er} janvier lorsque ces fêtes tombent un dimanche ». Le député Congi auteur de la proposition de loi ayant donné naissance à la loi des 13-14 juillet 1905 était encore plus explicite et demandait que « lorsque les fêtes légales tombent un samedi ou un mardi les salariés puissent bénéficier du lundi » et ce « afin

de donner les plus légitimes satisfactions à un grand nombre de travailleurs qui pourront ainsi passer les jours de fête au milieu de leur famille ». La loi des 13-14 juillet 1905 a été comme on le sait, modifiée par la loi des 20-22 décembre 1906. Ce dernier texte vise les fêtes légales de façon générale. Ces textes étant antérieurs aux lois faisant du 11 novembre et du 1^{er} mai des fêtes légales sinon chômées, il y a lieu à interrogations : les dispositions des lois précitées de 1904, 1905 et 1906 s'appliquent-elles aux fêtes du 11 novembre et du 1^{er} mai. Il lui demande s'il n'estime pas qu'une circulaire ministérielle s'impose pour harmoniser le comportement de toutes les activités publiques et privées et faire considérer comme jours fériés, sinon chômées, de plein droit, les samedi et lundi visés par les lois précitées, c'est-à-dire lorsque les fêtes légales tombent un vendredi, un samedi, un dimanche ou un mardi.

Production nationale des vins doux naturels : situation.

32070. — 28 novembre 1979. — **M. Gaston Pams** appelle avec insistance l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation de plus en plus difficile dans laquelle se débat la production nationale des vins doux naturels face à une concurrence étrangère de plus en plus dure, notamment de la part des vermouths italiens. Toutefois, jusqu'à présent, le système de taxation particulière des V. D. N., en normalisant les règles de concurrence, a permis de maintenir l'activité de ce secteur important de notre économie qui, grâce à ses activités, constitue l'essentiel des ressources des populations des régions tournées vers la viticulture des crus concernés et le maintien de nombreux emplois. Il va de soi que toute majoration de taxes fiscales sur les V. D. N. conduisant à la rupture d'équilibre des forces en présence entre producteurs français et étrangers amènerait progressivement la disparition de notre production nationale de vins doux. Tout en déplorant l'augmentation des droits sur l'alcool, il lui demande s'il peut néanmoins interpréter le dispositif envisagé dans l'article 8 du projet de loi de finances pour 1980 comme marquant la volonté du Gouvernement de maintenir, en matière de V. D. N., le système français hiérarchisé des droits indirects sur l'alcool et de repousser les propositions communautaires en la matière.

Suppression de l'aide ménagère : conséquences.

32071. — 28 novembre 1979. — **M. Michel Giraud** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur les conséquences dramatiques que la suppression de l'aide ménagère a entraînées pour les personnes âgées relevant des régimes spéciaux de la sécurité sociale. Il est regrettable qu'une catégorie de Français déjà défavorisée ne puisse pas bénéficier de l'aide ménagère alors qu'au titre du VII^e Plan, un programme d'action prioritaire avait été consacré aux personnes âgées. Il souhaiterait connaître les mesures susceptibles d'être prises pour qu'il soit remédié à cette situation déplorable.

Bénévolat : déductions fiscales.

32072. — 28 novembre 1979. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur la crise du bénévolat qui sévit dans notre pays. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, afin d'aider au développement des vocations au bénévolat et trouver par-là même des personnes susceptibles d'encadrer les associations, de les autoriser à déduire une fraction donnée de leurs revenus imposables pour compenser les dépenses occasionnées par une activité bénévole permanente.

Perception des allocations Assedic par d'anciens travailleurs intérimaires.

32073. — 28 novembre 1979. — **M. Jean Cluzel** expose à **M. le ministre du travail et de la participation** les difficultés rencontrées par les personnes ayant été employées dans une entreprise de travail intérimaire pour percevoir les allocations de l'Assedic, compte tenu de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur. Il lui demande, eu égard aux difficultés rencontrées, mais aussi des injustices qui sont ressenties par les personnes concernées, s'il n'envisage pas de proposer la modification des dispositions réglementaires en la matière.

Impôt sur le revenu : cas particulier d'un handicapé à charge.

32074. — 28 novembre 1979. — **M. René Tinant** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur la situation particulière d'une personne veuve ayant à sa charge quatre enfants, dont un handicapé, et qui vient de se voir supprimer

une demi-part pour le calcul de son impôt sur le revenu, eu égard au fait que l'un de ses enfants vient d'atteindre l'âge de vingt-cinq ans. Or, cette personne tient lieu au domicile de son père en réalité de tierce personne pour sa sœur handicapée. Dans la mesure où le placement de son enfant handicapé serait sans doute plus onéreux pour l'Etat que la continuation de l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour l'I. R. P. P., il lui demande s'il ne conviendrait pas, aussi bien pour des raisons psychologiques que des raisons d'économie budgétaire, de revenir sur ce genre de décisions et de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre allant dans ce sens.

Dépistage et lutte contre les leucoses bovines.

32075. — 28 novembre 1979. — **M. Guy Robert** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les perspectives de mise en œuvre d'un plan de dépistage et de lutte contre les leucoses bovines.

Couverture sociale des chercheurs scientifiques.

32076. — 28 novembre 1979. — **M. Guy Robert** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique dans lequel il est notamment suggéré d'améliorer la condition matérielle des chercheurs, notamment au niveau de la couverture sociale, tant en ce qui concerne le risque maladie que les pensions pour inaptitude.

Recherche publique : critères d'avancement.

32077. — 28 novembre 1979. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique dans lequel il est notamment suggéré de favoriser la coopération entre la recherche publique et privée en prenant en compte la mobilité dans l'industrie et le dépôt de brevets et licences parmi les critères d'avancement du chercheur public et la présence « d'utilisateurs » dans les commissions de spécialistes.

Anciens militaires de carrière : préservation du droit au travail.

32078. — 28 novembre 1979. — **M. Jean-Marie Rausch** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur la réponse apportée à sa question écrite n° 30397 du 23 mai 1979 (*Journal officiel* Débats Sénat du 22 septembre 1979) concernant la préservation du droit au travail des anciens militaires de carrière. Il lui a notamment été indiqué que compte tenu de la nature contractuelle des conventions collectives, des règlements intérieurs d'entreprises ou d'accords portant organisation de régime de retraite complémentaire ou prévoyant un système de garantie de ressources pour les travailleurs de plus de soixante ans démissionnaires ou licenciés, les pouvoirs publics ne pouvaient y introduire de modifications. Dans ces conditions, le vote d'une proposition de loi comme celle qui porte le n° 222 déposée par un certain nombre de sénateurs ne donnerait aux anciens militaires qu'une garantie formelle et n'apporterait pas de solution aux difficultés qui résultent de l'application de ces textes. Or les propositions de loi déposées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat garantissent non seulement fondamentalement aux militaires admis d'office ou sur leur demande à la position statutaire de retraite avant l'âge fixé par la loi pour bénéficier de la pension vieillesse du régime général de la sécurité sociale, le droit au travail mais indiquent également qu'ils ne peuvent être écartés de l'exercice de ce droit ni subir une déduction du chef de leur pension sur les avantages sociaux qui résultent de l'exercice du droit au travail. Aussi, s'il est vrai que les pouvoirs publics ne peuvent introduire de modifications dans les conventions collectives ou les règlements intérieurs d'entreprises, ou les accords signés par les organisations patronales et syndicales, le ministère du travail peut, semble-t-il, toujours refuser son agrément en formulant des réserves quant à la validité des conventions ainsi passées. En tout état de cause, il lui demande s'il ne conviendrait pas pour ce faire de voter un texte qui préserve de la manière la plus solennelle la seconde carrière des militaires et interdise toute discrimination en ce qui concerne les avantages sociaux dont ils devraient bénéficier du fait de l'exercice de leur droit au travail.

Défense sanitaire : mise en place d'organismes.

32079. — 28 novembre 1979. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une demande formulée par les

organisations professionnelles agricoles tendant à ce que soient mis en place des organismes professionnels agricoles départementaux ou pluri-départementaux de défense sanitaire reconnus par son ministère et chargés de coordonner ou de réaliser dans le cadre de programmes agréés, des actions de prévention et de prophylaxie.

Attribution du titre de patriotes réfractaires.

32080. — 28 novembre 1979. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** de bien vouloir confirmer que les patriotes réfractaires à l'annexion de fait, anciens expulsés-réfugiés d'Alsace et de Moselle, seront bien indemnisés pour le préjudice qu'ils ont subi au cours des dernières hostilités. Il lui demande par ailleurs s'il ne conviendrait pas d'attribuer aux jeunes réfugiés expulsés de moins de dix-huit ans le titre de patriotes réfractaires à l'annexion de fait.

Services fiscaux :

délais exorbitants pour le règlement de certains dossiers.

32081. — 28 novembre 1979. — **M. Bernard Chochoy** indique à **M. le ministre du budget** qu'il a vendu le 11 décembre 1975 un pavillon sis à Bessancourt (Val-d'Oise). Cet acte de vente a été régulièrement publié au 3^e bureau des hypothèques de Cergy-Pontoise le 11 février 1976 (volume 1781, numéro 7). Il est étonné de recevoir à son nom en novembre 1979, soit près de quatre ans après la vente, les impositions locales. Il n'interrogerait pas sur ce cas personnel s'il n'avait pas eu de multiples exemples similaires, dans la région parisienne tout au moins. Il lui demande : 1^o s'il est exact que, d'après une réglementation prise pour sa propre protection par le ministère du budget, le précédent propriétaire est tenu de payer les impositions tant que les services fiscaux n'ont pas fait leur travail, alors que toutes les formalités de publication ont été faites en temps voulu et alors que bien souvent le précédent propriétaire n'a aucun recours contre le nouveau propriétaire dont il ignore parfois même l'adresse quatre ans après ; 2^o quelles mesures il compte prendre pour réduire les délais qui conduisent à pareille observation.

Aménagement et développement rural :
maintien des commandes et services.

32082. — 28 novembre 1979. — **M. André Rabineau** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre, tendant à ce que les maintiens des commerces et services à proximité soient considérés comme l'une des priorités de l'aménagement et du développement rural et que les expériences en cours de pluri-commerces et services soient développées.

Chercheurs contractuels de droit public :
institution d'un régime de pré-retraite.

32083. — 28 novembre 1979. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique dans lequel il est notamment suggéré d'instituer un régime de pré-retraite, notamment pour les chercheurs contractuels de droit public.

Elevage porcin : encouragement.

32084. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Orvoen** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à assurer une politique d'installation plus incitative et plus adaptée, susceptible de favoriser la création de nouveaux élevages porcins.

Chercheurs : institution d'une indemnité de départ.

32085. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Orvoen** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi scientifique dans lequel il est notamment suggéré l'institution d'une indemnité de départ en faveur des chercheurs se dirigeant vers le secteur privé ou créant leur propre entreprise vers lesquels pourrait venir abonder la bourse de création et enfin pour ceux qui quittent la recherche à l'issue d'un stage de reconversion.

Productions hors C. E. E. : réglementation sanitaire.

32086. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Orvoen** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre ou de proposer au niveau de la C. E. E. afin que la réglementation sanitaire et phytosanitaire européenne et française soit appliquée aux productions en provenance des pays hors de la Communauté économique européenne.

Associations familiales rurales : aides financières.

32087. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Orvoen** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre, tendant à ce que les associations familiales rurales déjà reconnues comme organisations représentatives des consommateurs puissent disposer de moyens d'information et de formation qui leur sont nécessaires pour leurs responsables et adhérents et tout particulièrement de moyens financiers pour se doter de conseillers juridiques à tous les niveaux.

Insertion de l'épargne régionale dans les circuits économiques.

32088. — 28 novembre 1979. — **M. Jacques Mossion** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver à une proposition formulée par un certain nombre de présidents de conseils régionaux concernant l'insertion de l'épargne régionale dans les circuits économiques. Ceci pourrait se faire notamment grâce à la création d'un livret d'épargne régional, une partie de ces fonds servant au financement d'entreprises en voie de création et, d'autre part, grâce à la mise sur pied d'instituts régionaux de participation.

Classes préscolaires : rémunération des femmes de service.

32089. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Le Montagner** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à ce que les émoluments revenant aux femmes de service des classes préscolaires ne soient plus à la charge des communes mais de l'Etat.

Franchise totale de la T. V. A. pour certains exploitants agricoles.

32090. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Le Montagner** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à permettre au plus grand nombre d'exploitants agricoles de s'inscrire dans le régime de la T. V. A. instituant notamment un régime de franchise totale qui serait accordé aux exploitants agricoles ne dépassant pas 75 000 francs de chiffre d'affaires.

Contrat d'intégration dans les productions animales :
positions du Gouvernement.

32091. — 28 novembre 1979. — **M. Bernard Lemarié** constate, comme les organisations agricoles, que l'intégration continue de se développer dans plusieurs secteurs de production avec toutes les conséquences pour les éleveurs concernés demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les positions du Gouvernement à l'égard d'une proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat relative au contrat d'intégration dans les productions animales.

Naufrage du pétrolier Gino : mesures de protection du littoral.

32092. — 28 novembre 1979. — **M. Bernard Lemarié** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui faire connaître les mesures prises par les pouvoirs publics pour évaluer les risques que fait courir aux milieux marins le naufrage intervenu le 28 avril dernier du pétrolier libérien *Gino* qui a heurté au large des côtes bretonnes le pétrolier norvégien *Team Castor*. Il souhaiterait savoir en outre quelles mesures de prévention ont été prises pour éviter la pollution du littoral et protéger les activités de la pêche dans la zone maritime concernée.

Chercheurs : extension du principe de la mise à la disposition.

32093. — 28 novembre 1979. — **M. Louis Jung** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)** de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver à une recommandation formulée dans le rapport sur l'emploi

